



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 07 novembre 2024

Publié le : 19/11/2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 31 octobre 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Abdel GHEZALI, 1^{er} Adjoint

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 2), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n° 2), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 2), Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 4), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 2), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER (à compter de la question n° 4), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n° 2), Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 19), M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 2), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 2), Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 2), M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 4), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 2), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Christine WERTHE

Étaient absents :

Mme Annaïck CHAUVET, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Christophe LIME, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, Mme Anne VIGNOT

Procurations de vote :

Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. François BOUSSO à Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Annaïck CHAUVET à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Nadia GARNIER à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Damien HUGUET à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Marie LAMBERT à M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 18 incluse), M. Christophe LIME à M. Gilles SPICHER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 7), M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Aurélien LAROPPE, Mme Françoise PRESSE à Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. André TERZO à Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 4), Mme Anne VIGNOT à M. Abdel GHEZALI, Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 1 incluse)

OBJET : 1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 septembre 2024

Délibération n° 007695

Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 septembre 2024

Rapporteur : M. Abdel GHEZALI, Adjoint

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Maire :

- ouvre la séance,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Mme Christine WERTHE comme secrétaire de séance et approuve le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 septembre 2024.

La liste des délibérations examinées en séance de Conseil Municipal et les procès-verbaux y afférant peuvent être consultés sur le site de la Ville de Besançon (besancon.fr : rubrique Conseil Municipal / Séances et comptes rendus). De même, les délibérations visées par la Préfecture y figurent également.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,

Christine WERTHE
Conseillère Municipale



Anne VIGNOT



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le 19 septembre 2024 à 17h00, à l'Hôtel de Ville de Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire de Besançon.

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 8 incluse et à partir de la question n° 12), M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne BENEDETTO (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 9), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 2), M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 11 et jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 8 et jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 9), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 8)

Secrétaire :

Jamal-Eddine LOUHKIAR

Étaient absents :

Mme Nadia GARNIER, Mme Karima ROCHDI

Procurations de vote :

Mme Frédérique BAEHR à M. Nicolas BODIN (à partir de la question n° 9 et jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Guillaume BAILLY à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 12), Mme Julie CHETTOUH à Mme Marie ZEHAF (pour la question n° 8), M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 47), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Saïd MECHAI à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 7 incluse)

* * * * *

CONSEIL MUNICIPAL

1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 juin 2024

Mme LA MAIRE : Je vous remercie. Très bien. Je vous propose d'ouvrir la séance. Simplement, peut-être y aura-t-il de petites choses parce que nous avons changé le système de micro. C'est très technique et très peu fondamental, mais toutefois, peut-être que j'aurai quelques hésitations au moment de la proposition de prise de parole, donc ne m'en voulez pas, par avance.

Je vous propose de nommer, comme secrétaire de séance, si vous le voulez bien, M. LOUHKIAR. Êtes-vous d'accord pour être secrétaire de séance ? Très bien, je vous remercie.

Simplement, dès à présent, je le dis, aujourd'hui, c'est le dernier Conseil Municipal de Jean-Philippe DEMILLIER, qui va nous quitter pour aller sur d'autres territoires, pas très loin, en fait, il faut le dire. Je pense que l'on peut tous, aujourd'hui, s'unir pour le remercier pour un travail dont je dois dire quand même qu'il est ingrat, parce que quand il est question de reposer toutes les questions, entre autres juridiques, etc., ce n'est pas forcément ce qui est le plus simple et qui amène souvent à savoir dans quelle contrainte nous pouvons nous trouver et quelle règle, mais c'est tellement fondamental pour que nos assemblées soient bien tenues, pour que nos actes soient bien conformes, etc. Monsieur DEMILLIER, nous sommes là aujourd'hui pour tous vous dire « merci » pour ce travail extrêmement précis et précieux, et donc je propose de vous saluer.

(Applaudissements)

Mme LA MAIRE : Très bien. Simplement, je vais donner, dès à présent, les pouvoirs.

Frédérique BAEHR à Nicolas BODIN, à partir de son départ.

Guillaume BAILLY à Marie LAMBERT, jusqu'à son arrivée.

Anne BENEDETTO à Hasni ALEM, à partir de son départ et de son arrivée, visiblement.

Sébastien COUDRY à Sylvie WANLIN, jusqu'à son arrivée.

Pierre-Charles HENRY à Christine WERTHE, jusqu'à son arrivée.

Saïd MECHAI à Laurence MULOT, jusqu'à son arrivée.

Laurent MULOT à Ludovic FAGAUT, à partir de son départ.

Karima ROCHDI, dont je dois dire qu'elle a subi un accident et que nous sommes tous là aujourd'hui pour lui dire un bon rétablissement. Elle a eu un accident routier. Agnès MARTIN aura le pouvoir, toute la séance, de Karima ROCHDI.

Juliette SORLIN, jusqu'à son arrivée, à Yannick POUJET.

Marie ZEHAF, jusqu'à son arrivée, à Abdel GHEZALI.

Je crois que j'ai tous les pouvoirs.

Je vous propose maintenant d'aller directement sur le premier rapport.

Mme LA MAIRE : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne M. Jamal-Eddine LOUHKIAR comme secrétaire de séance, et approuve le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 juin 2024.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2 - Délégation du Conseil Municipal accordée à Mme la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises

Mme LA MAIRE : Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Merci, Madame le Maire.

Je voudrais profiter de ce rapport de délégation accordée au Maire. Déjà, m'associer aux remerciements en direction de M. DEMILLIER qui a toujours été disponible à notre égard et qui a eu

un traitement équilibré à l'attention de tous les élus dont on fait partie, donc en tout cas, on voulait vraiment le remercier et lui souhaiter le meilleur pour son avenir professionnel.

Simplement, nous arrêter sur plusieurs sujets, et notamment, dans cette délégation, ces différents articles où l'on fait référence à des décisions d'avertissement en matière de foires et marchés. C'est un petit peu ce qu'il s'est passé cet été, parce que l'on ne s'est pas revu depuis le mois de juillet. On a trouvé un petit peu dommageables les décisions que vous avez pu prendre à destination des différents commerçants de la ville de Besançon, notamment dans le cadre de l'Euro de football où vous avez interdit aux cafetiers de pouvoir diffuser des matchs sur leur terrasse. C'est un petit peu dérangeant et l'on voit qu'ici, il y a des avertissements. Je ne sais pas si cela relève de cela, ou non, mais en tout cas, on a trouvé cela un petit peu dérangeant.

Et puis, la fan zone pour les JO n'était pas forcément la plus opportune, il me semble, sur le secteur de la Malcombe. Il aurait été intéressant, en tout cas, qu'elle soit plutôt proche du cœur de ville, mais vous aviez fait ce choix-là. En tout cas, on aurait fait certainement différemment.

Au même titre que, sur ces délégations, on voit les dépôts de plainte. On avait échangé, ici, au sein de ce Conseil Municipal, sur les différents dépôts de plainte par rapport au collage d'affiches, d'autocollants dans les espaces publics et autres, qui viennent dégrader notre territoire. On s'aperçoit, dans les dépôts de plainte... Et pourtant, on a eu des élections législatives entre-temps et j'en profite pour saluer la réélection de Laurent CROIZIER et aussi saluer l'élection de Mme VOYNET sur la 1^{re} et la 2^e circonscription respectivement. Et l'on ne voit pas de dépôt de plainte, alors que Mme ZEHAF nous avait dit qu'à chaque fois, systématiquement, des dépôts de plainte étaient faits. On ne les voit pas ici. Le courrier qui nous avait été adressé ne nous satisfait pas, si vous voulez, en réponse au courrier que l'on avait pu faire en disant : « À titre d'information, la procédure est différente selon le lieu de l'affichage sauvage ». J'ai l'impression qu'il y a des traitements à géométrie variable, donc c'est un petit peu dommage que l'on ne retrouve pas, ici, dans ces rapports, des plaintes à l'attention de partis politiques, d'associations ou autres qui viennent dégrader notre territoire.

Et puis, vous abordez, sur un lot de surveillance renforcée de la piscine et du secteur de la patinoire, notamment pour l'été 2024. Simplement attirer votre attention sur le fait que l'ensemble de la Ville de Besançon, aujourd'hui, doit être sécurisé. On a eu un été particulièrement sanglant, désastreux en matière de sécurité publique et de tranquillité publique sur le territoire – on le regrette fortement.

Je voudrais passer un message. Vous le savez peut-être, parce que je sais que vous vous êtes rendue avec Monsieur le Préfet sur le secteur de Battant. Les habitants de Battant, les commerçants de Battant, aujourd'hui, n'en peuvent plus. Ils sont très inquiets. Ils sont très inquiets sur les agissements qui se passent sur la voie publique, les bagarres, l'alcoolisation à outrance. La toxicomanie, on n'en parle pas, mais elle est fortement présente et vous le savez très bien. Il y a une vraie crainte des habitants et des commerçants sur le secteur de Battant et je pense qu'aujourd'hui, on se doit de réagir et d'agir très rapidement. On n'a pas le sentiment, en tout cas, que vous ayez pris vraiment ce sujet à bras-le-corps. Dommage, l'Adjoint à la Sécurité et à la Tranquillité publique n'est pas là ce soir, mais peu importe.

Pardon, excusez-moi, je ne vous avais pas vu, vous étiez caché. Aujourd'hui, je pense qu'il est important de pouvoir aborder ce sujet-là. J'ai encore été sollicité par des commerçants, pas plus tard qu'hier. Ils n'en peuvent plus, ils craignent. Ils craignent pour eux, ils craignent pour leurs clients. Les riverains craignent pour leurs enfants et je pense qu'aujourd'hui, dans le cadre de ce rapport où l'on parle de sécurité de certains endroits (piscine La Fayette et patinoire), oui, très bien, il faut le faire parce que l'on a eu des zones un petit peu délicates sur site, là-bas, mais l'ensemble de la ville le mérite, et notamment le secteur Battant.

Et je ne voudrais pas non plus que l'on oublie le centre-ville qui, aujourd'hui, est quand même relativement décrié dans ses usages : rue des Granges, Grande Rue ou autres sur le quotidien.

Ce sont un petit peu les éléments que je voulais aborder et je voudrais avoir quelques réponses par rapport à cela. Merci à vous.

M. GHEZALI : Peut-être rapidement, par rapport à votre question, Monsieur FAGAUT, concernant la fan zone, le choix du site de la fan zone. D'abord, cela a été travaillé en lien avec la Préfecture. Il faut savoir que les fans zones devaient être complètement bouclées, fermées, closes. Du coup, si l'on avait fait cela en plein cœur de ville, en plein centre-ville, on aurait tout bloqué. Par exemple, imaginons que l'on aurait fait cela sur la place de la Révolution, on aurait bouclé tout le secteur. On avait des épreuves, des manifestations qui se produisaient la journée et le soir. Il aurait fallu mettre des barrières tout autour et bloquer tout le centre-ville et donc, en accord avec la Préfecture, on a choisi le site de la Malcombe qui a été bien visité par le public. On a eu du public, à des périodes, selon les différentes manifestations ; évidemment, on a eu plus de monde quand c'étaient les athlètes français et françaises qui y étaient. On est donc vraiment content, puisque cela permettait, d'une part,

de boucler et de respecter le cahier des charges concernant ce que nous demandait la Préfecture. Cela permettait aussi, au niveau des transports, l'accès au plus grand nombre, avec du parking au niveau du site Michel Vautrot de la Malcombe. Ce site a donc répondu favorablement, pour nous et pour la Préfecture. Le centre-ville paraissait très compliqué pour ce genre de manifestation.

Mme LA MAIRE : Du coup, Benoît CYPRIANI.

M. CYPRIANI : Plusieurs questions.

Concernant la retransmission des matchs sur la voie publique, il y a un vrai problème de sécurité. Je ne sais pas si vous vous en rendez compte, Monsieur FAGAUT. D'ailleurs, cela s'est vu : il y a deux établissements qui n'ont pas respecté les interdictions. J'en vois un très nettement à l'angle de la rue Bersot et de la rue Proudhon. L'attroupement qu'il y avait au moment du quart de finale ou de la demi-finale – je ne sais pas, je n'ai pas trop suivi – était très important et la police nationale nous a fait remarquer que s'il y avait eu un problème, elle n'aurait pas pu intervenir parce qu'elle n'avait pas les moyens humains suffisants pour intervenir. Une patrouille seule n'aurait pas suffi. Il y a donc un vrai problème de sécurité, et pas seulement de tranquillité publique, qui concerne la Préfecture aussi. Cette interdiction, même si elle peut paraître désagréable pour ceux qui veulent fêter un tel événement, et je le comprends, cela déborde fatalement sur la voie publique et c'est incontrôlable. Pour des matchs aussi importants que ceux-là, je sais que l'interdiction sera maintenue. Rien n'empêche les cafés de retransmettre à l'intérieur de leur local.

Concernant Battant, vous vous doutez bien que l'on n'est pas resté non plus les bras croisés lorsqu'il y a eu tous les problèmes, dans le square Bouchot principalement. Il y a donc eu plusieurs réunions. La police nationale est intervenue très régulièrement. Il y a eu 59 interventions sur l'été à Battant + 57 uniquement dans le secteur Bouchot. La police municipale est intervenue à 21 reprises dans le secteur de Battant et à 27 reprises dans le square Bouchot lui-même. On a eu deux réunions avec les riverains cet été. On sait bien qu'il faut une approche globale, ce n'est pas uniquement une approche sécuritaire. Pour réagir à cette problématique, on va modifier, très prochainement, le mode d'ouverture des épiceries de nuit dans le secteur de Battant.

Mme LA MAIRE : Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Merci, Madame la Maire. Quelques réactions sur ces deux sujets.

Je crois que les règlements municipaux existent pour faciliter le quotidien et pour réguler le « vivre ensemble ». Ils ne peuvent pas, par principe, interdire des moments de festivité populaire. C'est la raison pour laquelle je crois qu'il faut absolument réécrire cet arrêté municipal qui interdit, parce que je pense que la règle ne peut pas être l'interdiction par principe. Demander l'autorisation, oui, mais l'interdiction par principe ne me convient pas. Je crois que l'on doit pouvoir vivre. Besançon doit pouvoir vivre, s'animer sans avoir à demander l'autorisation systématiquement, enfin, sans être interdit par la municipalité. Cela, c'est le premier sujet.

Deuxième sujet : j'ai passé beaucoup de temps dans les quartiers de Planoise et Battant cet été et je voulais vous lire quelques propos d'habitants : « *Notre problème, ce ne sont pas les voitures, ce sont les comportements agressifs, les agressions verbales, physiques, sexuelles, l'alcool, la drogue, l'urine, les excréments dans notre cour, les odeurs, le deal. Pourquoi ils ne font rien ? Ce sont nos commerces qui subissent les conséquences, c'est le tourisme, c'est l'image du quartier, l'image de Besançon. On voit nos clients désertier. Si l'on ferme, on est au chômage. J'ai failli me faire casser la gueule à 9 heures du matin. Nous payons des impôts, nous sommes propriétaires. Maintenant, ça suffit, agissez. On vous élit pour cela. Mes enfants me répètent ce qu'ils entendent la nuit par leurs fenêtres, c'est terrible. Des seringues par terre, il y a des crèches, c'est un quartier historique, respectez-nous, agissez. Est-ce que la Mairie attend que cela se passe mal ? Cela va mal finir, cela va finir à ce que les gens se fassent justice eux-mêmes. J'adore ma rue et mon quartier, j'ai peur, je vais déménager. On fait la promotion de la Ville, on a honte pour notre Ville. Les élus de la Ville [ils me parlaient à moi également] ne respectent ni eux ni nous.* »

On m'a parlé d'attaques au couteau, de trafic de drogue, de meurtre. Et vous, dans la presse, vous avez parlé de médiateurs. Est-ce que vous vous rendez compte ? Les habitants doivent sentir que les situations sont gérées et maîtrisées, qu'il y a, de la part de la municipalité, une volonté de restaurer l'autorité et de faire respecter les règles parce que force doit rester à la loi. Au risque de me répéter, la prévention et la médiation sont importantes, mais sans angélisme, je demande plus de fermeté et moins de laxisme. Je demande véritablement un changement de braquet en matière de politique de sécurité pour assurer un cadre de vie paisible dans tous les quartiers de Besançon. Vous connaissez

nos propositions ; je ne vais pas les répéter, mais je crois que la situation exige un discours et des mesures fermes pour rassurer et sécuriser les Bisontins.

Mme LA MAIRE : Très bien. Alors, je vais être très ferme. Si nous avons envoyé, avec Monsieur le Préfet, le CODAF (Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude), c'est-à-dire une intervention interministérielle sur tous les points qui concernent la vitesse, la pratique de stupéfiants, les douanes, les fraudes, l'ensemble des ministères qui interviennent pour que, justement, à Battant, nous soyons dans un quartier qui doit vivre et savoir vivre ensemble, c'est bien pour cela, comme l'a dit Benoît CYPRIANI, que nous avons eu une intervention extrêmement forte et ferme avec des interventions qui ont amené la police entre autres, mais pas uniquement, puisqu'il y avait aussi l'URSSAF, l'ensemble des ministères qui est intervenu pour rappeler les règles. Les règles : comment on se comporte dans une voiture, dans un véhicule ; on interdit évidemment la prise d'un certain nombre de stupéfiants. Comment on tient des commerces ; comment on doit s'assurer de la façon dont on vit dans ces quartiers. Parce que, je le répète, ces quartiers sont des quartiers qui, pour nous, sont essentiels. Et si, aujourd'hui, nous avons décidé qu'avec les bandes nous évitions le *drive* qui s'était installé, qui pourrissait la vie de pratiquement 3 000 personnes parce que Battant, c'est 3 000 personnes. Nous avons un retour qui est massif de la part des habitants pour dire qu'enfin, ils n'ont plus à avoir à subir ce fléau. C'est le premier point.

Le deuxième, c'est celui d'avoir effectivement un certain nombre de personnes qui s'alcoolisent et qui viennent à Battant pour s'alcooliser. Nous avons une demande de la part des habitants, avec des plaintes sur la question de la gestion des épiceries de nuit. Ce que je rappelle, à toutes les épiceries de nuit, c'est leur obligation, leur interdiction de devoir délivrer de l'alcool après 22 heures. C'est quelque chose qui n'est pas tenu. C'est pour cela que nous avons des interventions le soir, qui permettent d'en faire le constat et de rappeler qu'elles ont leur responsabilité sur la dégradation sociale que nous vivons dans ce quartier. Cela, c'est le deuxième point.

Le troisième point : sur la question du trafic. On est d'accord que, quand on parle de sécurité, on ne peut pas mettre dans le même panier la question de la criminalité – parce qu'il est question de criminalité – et la question d'autres faits divers, donc nous savons faire la différence entre les actions qui doivent être menées et cela, en accord avec la police nationale, avec la Préfecture, avec la justice. Autrement dit, ce sont des traitements qui se font de façon très différenciée, avec un professionnalisme appuyé et on voit, qu'aujourd'hui, nous sommes dans des moments où nous arrivons justement à déstabiliser le trafic qui nous amène, non pas sur Battant, mais sur d'autres quartiers, comme à Montrapon entre autres, à avoir des morts, des gens qui sont finalement les personnes qui participent au trafic et qui en sont les premières victimes.

Je voudrais rappeler à tout le monde, ici, dans cette instance, que, malheureusement, finalement, en travaillant sur un imaginaire qui consiste à faire croire que l'argent est facile en étant dans le trafic, c'est une erreur de continuer à le faire croire, parce que nous avons toute une jeunesse, très jeune, qui, entendant ces éléments, entendant que chacun considère que c'est effectivement facile d'entrer dans le trafic et de faire de l'argent, on incite finalement les uns et les autres à regarder de ce côté-là. Et de ce côté-là, qu'est-ce qu'ils vivent, ces jeunes gens ? Ils vivent la violence. Ils vivent la violence, parce qu'une fois qu'ils sont dedans, pour eux, c'est juste extrêmement difficile d'en sortir. Donc je le dis, la responsabilité sociétale dans laquelle on est, elle est forte. Je n'ai pas entendu, une seule fois de votre part aux uns et aux autres, comment luttons-nous contre la consommation ? Comment nous mettons-nous d'accord pour faire en sorte que nous devons mener des actions sur la question de la santé mentale ? Sur la question de l'addiction, comment nous mettons-nous d'accord pour dénoncer la consommation ? Parce que sans consommation, il n'y a pas de trafic. Sans trafic, il n'y a pas de violence. Sans violence, nous n'avons pas, du coup, à avoir ces morts, ces victimes.

Je trouve donc que ce qui devrait nous unir, en tant que Conseillers Municipaux, en tant qu'équipe municipale, nous devrions tous tenir la même voix pour dire que notre lutte, à tous, c'est de lutter contre la consommation. Non seulement la consommation, mais je prends un autre volet : la vitesse. J'ai encore eu un coup de fil, hier, pour m'expliquer combien, sur les axes qui concernent par exemple Les Hauts du Chazal, nous avons des personnes qui considèrent chaque axe droit comme étant un champ de courses, qui, du coup, met en danger l'ensemble des usagers de ces quartiers. Nous avons donc demandé, depuis 2020, à avoir des radars de carrefours, de feux. Nous avons demandé un certain nombre d'actions et je remercie la police nationale d'intervenir de façon forte, mais aussi la police municipale, sur ces questions d'incivilité.

Alors, oui, j'espère que vous tous, ici présents, avec les gens que vous rencontrez dans la ville, vous êtes d'accord pour dire que les personnes qui se promènent avec de grosses cylindrées, qui stationnent de façon anormale, par exemple dans le square Saint-Amour qui est dénoncé aujourd'hui par les usagers et les habitants du square Saint-Amour. J'espère que vous êtes tous en train d'être

d'accord avec moi. J'espère vous entendre dire que nous devons dénoncer ces pratiques avec ces grosses cylindrées – j'espère que vous allez le dire.

L'autre point : sur la question de l'insécurité et de l'alcoolisme. Oui, c'est un fléau et j'espère bien que vous êtes d'accord sur le fait que nous devons continuer à soutenir l'ensemble des associations et des institutions qui vont lutter contre ce fléau qui est l'alcoolisme, entre autres, et plus l'ensemble des pratiques de stupéfiants.

Alors, oui, nous sommes très fermes. Monsieur FAGAUT, vous étiez, hier soir, avec nous, à une réunion qui réunissait l'ensemble des associations. Vous étiez là pour entendre que nous sommes bien fermement sur un certain nombre de leviers qui doivent permettre de changer profondément la pratique qui s'est développée dans ce quartier. Si nous n'y allons pas tous ensemble, plutôt que de se faire des guerres et des effets de manche comme je peux l'entendre, l'idée est de travailler ensemble pour essayer de terminer les dégradations de ce quartier. Je le dis, parce que je vous invite à faire attention à ne pas forcément entendre, écouter, de façon sporadique un certain nombre de propos alors que, massivement, les gens savent que nous sommes là, avec eux.

Je vous invite – et j'espère que vous êtes bienvenus – samedi soir. Samedi soir, *La rue est à nous*. Samedi soir, Battant battait son plein de fête. Samedi soir, l'ensemble des espaces publics était occupé par de l'animation, démontrant que nous sommes aujourd'hui, quand nous prenons le temps de travailler, d'y être et de venir à Battant pour rencontrer l'ensemble des associations, l'ensemble des commerces, nous gagnons. Nous gagnons sur ces dégradations, mais cela ne peut se faire que si c'est un projet de société et que nous le faisons ensemble. Mais si vous me dites que vous êtes sur un autre rapport, c'est votre choix.

Voilà, je tenais quand même à redire que nous pouvons toujours nous jeter à la figure des constats, mais une fois que l'on a fait ces constats, qu'est-ce que vous voulez mettre en œuvre ? Et si c'est pour m'expliquer qu'il faudrait plus de caméras, alors que les caméras sont présentes, il faut arrêter de berner le public. Il faut arrêter de faire croire qu'il suffirait d'avoir un instrument pour régler un problème qui est un problème sociétal, donc vous ne m'entendrez jamais dire au public que cela se réglerait du jour au lendemain, mais que cela sera évidemment une réponse si nous y allons tous ensemble et j'espère bien que vous allez y contribuer.

Nicolas BODIN.

M. BODIN : Merci. Je voudrais effectivement revenir sur ce sujet-là et rappeler un certain nombre de choses. D'une part, la sécurité est du domaine régalien. Il n'y a qu'à voir l'importance de la sécurité lorsque l'on voit le nombre de candidats pour être ministre de l'Intérieur. J'espère donc que, dès demain, nous aurons un nouveau ministre de l'Intérieur qui s'attaquera vraiment à ces problèmes de sécurité et de trafic de drogue. Je rappellerai quand même aussi que, l'état du ministère de l'Intérieur, c'est aussi une histoire, donc je rappellerai quand même la suppression par la droite de la police de proximité et la suppression de milliers de postes de policiers par Nicolas SARKOZY. Je rappellerai également – vous ne l'avez jamais dit ni Laurent CROIZIER ni Ludovic FAGAUT – l'état du secteur de la santé qui est en totale déliquescence. Jamais vous n'avez parlé de santé mentale, jamais vous n'avez parlé de consommation et vous savez que cela fait déjà plusieurs années en France qu'il n'y a pas eu de campagne publicitaire concernant la consommation.

On peut effectivement se mettre du côté de la justice et du « tout répression » ; je rappellerai quand même que vous avez créé très, très peu de places en prison au cours de ces différentes années, bien, bien loin de vos engagements. Je rappellerai aussi que, dans ce Conseil Municipal, nous avons reçu, le 4 avril dernier, le Directeur départemental de la Sécurité. Il rappelait, parce que vous aviez posé la question, qu'il y a une tendance haussière des violences physiques au niveau national. En revanche, il y a une certaine stabilité au niveau de Besançon. Il disait : « *Faut-il s'en contenter ? Je ne sais pas* ». Non, évidemment, il ne faut pas s'en contenter, mais en même temps, il est bien parfois d'objectiver les choses et de rappeler les différents chiffres qui nous avaient été proposés.

Je rappellerai quand même, et nous défendons beaucoup cela au niveau du PS, le fait de s'appuyer et d'appuyer la sécurité sur un triptyque : à la fois l'éducation, la prévention et la répression. Il y a un nombre de caméras important à Besançon – je souhaite qu'il y en ait effectivement davantage et ce sera peut-être le cas. Par contre, pour revenir sur le propos de Laurent CROIZIER, je crois effectivement qu'il sera nécessaire d'avoir un nouveau dispositif de médiation sociale, mais faire croire à nos concitoyens que seule la répression est la solution, c'est les berner. Vous avez vu le nombre d'incidents qu'il y a eu dans différentes villes, qu'elles soient de gauche ou de droite, depuis un an, c'est assez catastrophique. Je citerai Avignon, Dijon, Aulnay-sous-Bois, Cannes, Nantes, Marseille, Grenoble, Saint-Denis, ce sont toutes des villes dans lesquelles, au cours de la dernière année, il y a eu des morts à cause du trafic de drogue, donc le trafic de drogue est un vrai fléau. J'aimerais, au

niveau de l'État, en termes de santé publique, qu'il y ait un vrai traitement de ce sujet-là et ne pas être uniquement dans le « tout répressif » qui, malheureusement, ne réglera strictement rien.

Mme LA MAIRE : Hasni ALEM.

M. ALEM : Merci, Madame la Maire.

Il y a un élément, je trouve, qui commence un peu à être agaçant, c'est la petite musique de certains que j'entends ici, qui est de considérer que cette majorité ne considère pas comme importante la question de la sécurité et mettrait cela un peu de côté en considérant que, finalement, ce n'est pas quelque chose qui concerne les Bisontins. J'habite à Montrapon, j'étais à 50 mètres de là où les deux malheureusement se sont pris une balle dans la tête. J'ai vu les bâches blanches et j'ai entendu les coups de feu, donc venir me dire et venir dire à cette majorité que l'on ne considère pas la sécurité comme importante et que l'on ne se rend pas compte de l'importance de la sécurité et des problématiques de sécurité dans cette ville... On vit dans cette ville et on y est aussi confronté. À mon sens, c'est quelque chose d'assez irresponsable.

Plus globalement, pour aller au-delà des caricatures parce que, sur ce débat-là, depuis le début du mandat, on est beaucoup sur la caricature et la question de « comment est-ce que l'on agit d'un point de vue concret ». Je tiens, ici, à rendre hommage à l'action des forces de l'ordre qui sont en train de faire un travail vraiment incroyable pour démanteler les réseaux de trafic de drogue dans la ville de Besançon. Il y a un vrai travail qui est fait et c'est en partie, malheureusement, à cause de cela d'ailleurs qu'il y a ce type de règlement de comptes, mais c'est un travail extraordinaire qui est fait, un travail de longue haleine par des inspecteurs qui travaillent, qui travaillent vraiment sur le terrain qui essaient de trouver des solutions, les gros bonnets, les grosses têtes pour justement démanteler ces réseaux-là. Il faut les soutenir, il faut les aider, il faut leur donner les moyens par rapport à cela. On doit continuer. La Ville de Besançon fait cela, elle est pleinement engagée là-dedans. Néanmoins, cela ne suffit pas puisque, à cette question de la répression, il y a la question de la prévention. Sur cette question de la prévention, c'est ce qui a été dit par Madame la Maire et Nicolas BODIN, on va pleinement s'y impliquer. Je pense que la médiation de rue, c'est quelque chose d'extrêmement important parce que cela permettra justement de prévenir une partie de ces problématiques parce qu'il y a une confusion qui est faite, à mon sens, qui est de mettre dans le même panier les problématiques de sécurité, de criminalité, de délinquance, d'incivilité et de tranquillité publique. Ce n'est absolument pas la même chose : une personne qui est alcoolisée dans la rue et qui « fout le bordel » et des trafiquants de drogue qui se tirent dessus à la kalachnikov, on ne va pas mettre cela sur le même plan. Ce n'est pas la même manière de régler le problème. Considérer que c'est simplement une posture viriliste où l'on va réussir à pouvoir régler le problème en montrant des biscottes et en montrant justement que l'on est les plus forts, à mon sens, c'est simplement faire de la communication. C'est très bien, la communication, sauf que, *in fine*, qu'est-ce que cela règle ? Rien du tout.

Donc sur cette question qui pourrait la vie des habitants, et en particulier à Battant, mais pas uniquement, il faut qu'il y ait une politique de médiation de rue, une politique qui mette justement en avant la médiation de rue, la prévention, et aussi les questions de santé mentale, puisque l'on est quand même confronté à toute une partie de la population qui est en déshérence absolue et totale. Lorsque vous allez discuter avec ces personnes-là, parce que cela m'arrive d'essayer de discuter avec elles pour essayer de comprendre... Si vous allez à Battant, vous pensez tous à un certain nombre de personnes qui sont dans des états extrêmement compliqués, c'est impossible de discuter avec elles. Impossible. Elles ont des problématiques psychologiques, elles sont dans des états absolument catastrophiques et nous ne pouvons rien faire. Qu'est-ce que vous allez faire ? Leur mettre une amende ? Elles n'ont pas de logement, elles n'ont rien. À quoi cela sert-il ? Vous allez les mettre en prison, pour quoi ? Au pire, elles seront en prison pendant deux jours et vont en ressortir, cela va faire quoi ?

La politique de répression, de dire « on va taper, on va taper », c'est très bien, cela fait des clics, cela fait des vues sur les réseaux sociaux quand on va mettre sa vidéo sur YouTube ou Facebook. C'est très bien, mais concrètement, cela ne va absolument rien résoudre, donc il faut que l'on maintienne cet équilibre avec une prévention. À la Ville de Besançon, on va pleinement s'impliquer, le fait que l'on avance véritablement sur la médiation à des endroits particuliers. Je pense qu'il y a un vrai enjeu dans le quartier de Battant, dans cette médiation de rue et dans les autres quartiers bisontins. Sur la répression, il faut que l'on appuie pleinement la police nationale et la justice pour justement détruire ces réseaux-là et ces trafics.

Un élément qui n'est jamais cité, qui est la réhabilitation après la sortie de prison, est quelque chose qui a été complètement abandonné dans notre pays depuis une trentaine d'années. Les gens sont

lâchés après la prison, il n'y a absolument rien pour les aider à pouvoir se reconstruire. Ils retombent rapidement dans toutes les problématiques liées à la délinquance et à la criminalité, donc je souhaite que ce triptyque-là (prévention, répression et réhabilitation) soit justement le mantra que l'on doit avoir par rapport à cette politique de sécurité. Le reste, ce ne sont que des discours et ce n'est que de la démagogie.

Mme LA MAIRE : Merci. Monsieur FAGAUT, je crois que vous avez redemandé la parole.

M. FAGAUT : Merci. Et après tout cela, on doit travailler ensemble ? C'est-à-dire que, derrière, vous nous faites un discours, comme si c'était notre faute. En plus, vous haussez le ton, vous essayez de prendre un ton ferme, comme un professeur devant sa classe. Mais derrière, dans tout cela, évidemment que l'on va vous accompagner. Et si vous étiez honnêtes intellectuellement, rappelez-vous, en 2021...

Mme LA MAIRE : Pardon, je vais vous couper parce que si l'on commence à aller dans le domaine de l'insulte, c'est-à-dire l'honnêteté, parce que si vous ne considérez pas que la question de l'honnêteté est une insulte, je pense que l'on n'est pas à la hauteur de la place des élus que nous sommes. Donc, s'il vous plaît, continuez, mais sur un autre registre de parole à mon encontre.

M. FAGAUT : Donc « si vous étiez honnête intellectuellement », ce n'est pas une insulte de dire cela. Aujourd'hui, en 2021, on vous a donné...

Mme LA MAIRE : Je considère, de là où je suis... Monsieur... C'est une insulte. La malhonnêteté est une insulte.

(Propos inaudibles de M. FAGAUT)

Si Monsieur CROIZIER a d'autres propos à tenir, je donne la parole à Monsieur CROIZIER.

M. FAGAUT : Saison 4...

M. CROIZIER : Ce sont des mots durs, mais qui ne sont pas des insultes. En tout cas, moi, j'entends souvent des amis politiques à vous, tenir ce genre de propos envers le Gouvernement et je ne l'ai jamais entendu les dénoncer. Enfin bon, soit...

Premier élément : si avoir un avis différent du vôtre, c'est faire des effets de manche, on est en désaccord, effectivement.

Un premier point – je voudrais corriger M. BODIN –, la sécurité, ce n'est pas qu'un sujet régalien. Code Général des Collectivités, article 2212-2 qui parle des buts de la police municipale : « *Celle-ci doit assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique* ». Le mot « sécurité » est bien cité, donc ce n'est pas qu'un sujet régalien. Vous connaissez mon point de vue, vous savez que je ne veux pas faire de la police municipale une police nationale, mais on ne peut pas évacuer le sujet avec cet argument qui est faux. C'est finalement une façon de se dégager de ses responsabilités.

Ensuite, qui berne les habitants ? Personne. Moi, je n'ai pas entendu M. FAGAUT et je n'ai pas dit non plus que le « tout répressif » allait régler tous les problèmes. Personne n'a dit cela ; ni vous ni M. FAGAUT ni moi.

Par contre, pourquoi pensons-nous – en tout cas, un certain nombre de Bisontins et moi – que vous ne considérez pas la sécurité comme importante ? Pour plusieurs éléments et je vais vous en donner quelques-uns. Le premier, je me souviens, je suis allé vérifier dans le Budget 2022, le mot « sécurité » n'était pas cité une seule fois ; quelques fois dans le Budget 2023 parce qu'en 2022, nous l'avons fait remarquer.

Ensuite, je n'ai pas retrouvé les chiffres, mais la part du budget Sécurité dans le budget global est extrêmement faible à Besançon. Cela montre que la sécurité n'est pas l'une de vos priorités.

Je me souviens – troisième argument – du refus quasiment immédiat de Madame la Maire lorsque le ministre de l'Intérieur était venu annoncer qu'il proposait de financer un certain nombre de caméras de surveillance supplémentaires.

Quatrième point : nous avons fait des propositions qui ont toutes été quasiment balayées. Moi, je demande le retour des secteurs de la police municipale parce que le nouveau projet de la police que vous avez mis en place, c'est moins de présence de police municipale dans les quartiers. Je suis désolé, c'est un fait, ils sont partout et nul part. Ils n'ont pas comme quartier, leur référence, et il y a un besoin de sectorisation de la Police municipale. Je pense que les missions de notre police municipale ne sont toujours pas définies, et notamment en complémentarité avec les actions de la police nationale.

J'aimerais bien savoir où l'on en est du recrutement des 18 postes manquants de policiers municipaux. Vous ne me ferez pas croire qu'en quatre ans, vous n'avez pas réussi à recruter ces postes. J'entends, dans d'autres communes, que pour une annonce, elles ont 12 demandes. Certes, dans ces communes, la police municipale est armée et l'armement de la police municipale est une demande de notre part. Il y a aussi le sujet de la présence de la police municipale la nuit ; on demande aussi la création d'une brigade de nuit. Tout cela a été évacué sans discussion.

Oui, admettez : la sécurité n'est pas votre priorité. La sécurité n'est pas un sujet pour vous. À un moment donné, il faut aussi prendre conscience que, dans beaucoup de villes, notamment écologistes, et cela a encore été mis en avant très fortement dans les médias il y a quelques jours, la sécurité n'est pas prise au sérieux. C'est malheureusement, c'est triste parce que les personnes qui souffrent en premier lieu de l'insécurité, ce sont les plus fragiles.

Mme LA MAIRE : Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Merci. Bon, si l'on pouvait éviter de se chamailler comme un vieux couple, cela pourrait être quand même assez intéressant.

Mme LA MAIRE : Je refuse l'image du couple.

M. FAGAUT : Madame le Maire, je ne suis pas certain que « honnêteté intellectuelle » soit une insulte, donc je reprends mes propos. Si vous étiez de bonne foi, c'est un synonyme de « honnêteté intellectuelle », rappelez-vous, en 2021, quand on avait eu un débat avec l'ancien Préfet, et je crois que le Procureur était venu, on vous avait remis un document avec toutes nos propositions en matière d'éducation, de prévention et de sécurité. Vous aviez balayé cela d'un revers de main. Vous nous dites, derrière, la main sur le cœur, que vous voulez travailler avec l'opposition. Quand on vous fait des propositions, eh bien vous ne les acceptez pas, vous ne les lisez même pas. Je pense donc qu'aujourd'hui, il faut que vous soyez aussi de bonne foi par rapport à tout cela.

Évidemment, Monsieur BODIN, j'aurais aimé que vous soyez sénateur. Vous voyez, si vous aviez été soutenu par vos amis politiques en temps et en heure, peut-être que vous seriez sénateur aujourd'hui et que peut-être que vous auriez pu porter des projets au niveau de la Chambre. Évidemment qu'en éducation, il faut le travailler. Évidemment qu'en prévention, il faut le travailler. Évidemment qu'en sécurité, il faut le travailler. Est-ce que, aujourd'hui, vous nous accompagnez dans la création d'une école supplémentaire à Planoise, que l'on réclame déjà depuis des années ? Je ne vous ai pas entendu vous exprimer par rapport à cela, parce que l'éducation passe par cela. Quand vous avez 5 écoles à Planoise, 1 500 élèves, cela fait quasiment 300 à 350 élèves par école et derrière, cela fait quasiment la taille d'un petit collège. Est-ce que vous êtes d'accord pour nous accompagner dans cette démarche-là ? Je ne vous ai pas entendu vous exprimer à nos côtés.

Derrière, Madame le Maire, je rejoins les propos de Laurent CROIZIER : nous ne sommes pas d'accord sur le mode opératoire, c'est-à-dire qu'aujourd'hui nous ne sommes pas d'accord sur les moyens opérationnels à mettre en œuvre. Quand j'entends Monsieur CYPRIANI qui s'exprime dans la presse en disant : « Non, *niet*, pas de caméras supplémentaires, cela ne vaut pas le coup ». Par contre, dans votre majorité, Monsieur BODIN dit : « *J'espère que l'on va les développer* ». Il faudrait déjà vous accorder dans tout cela. Évidemment qu'aujourd'hui, il faut les développer, mais ce n'est pas seulement cet outil-là qui va résoudre la problématique aujourd'hui de la sécurité sur le territoire bisontin. Quand on vous parle de développer des médiateurs assermentés, pas simplement des médiateurs, mais qui sont assermentés aujourd'hui à pouvoir intervenir et agir plus précisément, est-ce que vous êtes d'accord pour nous accompagner dans la démarche ? Non, on ne vous a pas entendue par rapport à cela.

Vous dites : « *On fait des réunions* ». Cela fait quatre ans que vous faites des réunions. Cela fait quatre ans aujourd'hui que les habitants se plaignent, et vous découvrez qu'il y a des problèmes à Montrapon, malheureusement avec cette tuerie dernièrement. Si, parce que vous nous dites, tout à l'heure : « Battant, cela s'est déplacé. Maintenant, ce n'est plus Battant, c'est reparti, c'est sur un autre quartier », mais Besançon est gangrenée. Madame le Maire, Besançon est gangrenée. Tous les quartiers aujourd'hui sont gangrenés par le trafic de stupéfiants, donc aujourd'hui, concrètement – je suis très pragmatique – en quatre ans, quatre ans et demi, qu'avez-vous fait ? Le résultat est implacable : pas grand-chose. Sur ce volet-là, pas grand-chose et ce n'est pas insultant de le dire.

Oui, c'est un constat. Aujourd'hui, on a fait des propositions, on vous a donné nos éléments ; vous n'avez pas voulu les prendre et c'est bien dommage, en tout cas, de ne pas l'avoir entendu.

Vous parlez des bornes, vous parlez des drives, mais les drives ne vous ont pas attendus. Ils ne sont plus en voiture, ils sont à mobylette, à scooter. Il n'y a pas besoin des bornes. Les bornes, aujourd'hui,

c'est un autre problème. Allez voir avec les établissements Bonnet, ils ne vont pas passer l'année. Pourquoi ferment-ils ? Parce que vous avez accéléré. Vous avez accéléré aussi avec les bornes et c'est bien pour cela qu'aujourd'hui les établissements Bonnet ferment parce que les bornes ont accéléré leur perte. Point à la ligne, ce n'est pas plus compliqué. Moi, je suis très pragmatique par rapport à ces éléments-là, Madame le Maire.

Les grosses cylindrées : évidemment que l'on est d'accord avec cela. Évidemment que, pour les grosses cylindrées qui roulent à vive allure sur les voies du tramway ou les rodéos urbains, il faut agir et on sera à vos côtés. Ce qui a été fait à Battant dernièrement, j'applaudis des deux mains, Madame le Maire. J'applaudis des deux mains, je suis d'accord avec cela et il faut le faire. Mais le lendemain, que se passe-t-il ? On a 39 policiers municipaux aujourd'hui en tenue pour notre ville. Dans les autres villes de même strate, on est à plus de 100 policiers municipaux, donc il y a un problème aujourd'hui sur notre territoire.

Pour conclure, parce que je vois que mon temps de parole tourne, Monsieur CYPRIANI, je reviens quand même sur le volet « Euro de football, JO, etc. ». Je suis d'accord avec vous sur le fait qu'il y ait un cadrage, mais c'est vous qui appelez à travailler en responsabilité. Pourquoi ne travaillons-nous pas en responsabilité avec les cafetiers pour leur dire : « Oui, il faut animer la ville. Merci, vous allez animer la ville. Vous allez faire tout ce qu'il faut, par contre, on vous met un cadre de fonctionnement » ? Oui à la sécurité, mais est-ce que l'on ne peut pas travailler en responsabilité avec eux pour faire vivre la ville ? Aujourd'hui, la ville ne vit plus et nous, ce que l'on souhaite, c'est remettre de la vie dans la ville. C'est cela que l'on souhaite faire.

Mme LA MAIRE : C'est très bien. Sur le dernier point que vous avez donné, je tiens quand même à rappeler que la plupart de ceux qui demanderaient, parce que, finalement, ils ont eu l'autorisation de mettre leurs écrans, vous avez sans doute circulé dans toute la ville, vous n'en avez pas vu. Ceux qui le demandaient, qui avaient besoin de « cadrage » comme vous le dites, ils ont tellement besoin de cadrage que l'on est obligé, avec Monsieur le Préfet, de faire des fermetures administratives pour désordre. Pour *désordre*, d'accord ? J'espère bien que vous serez à mon côté la prochaine fois qu'il faudra aller leur dire que nous sommes allés jusqu'à la fermeture administrative... Fermeture administrative, c'est cela, la relation ? Certainement pas. Premièrement.

Deuxièmement. Les policiers sont au nombre de 51 en uniforme dans notre ville.

Monsieur BONNET : accélération. Moi, je ne sais pas ce que veut dire « accélération ». J'ai rencontré plusieurs fois Monsieur BONNET. Monsieur BONNET, et vous le savez tous, il a une difficulté. Je vais vous décrire ce qu'est la difficulté et vous regarderez. Quand il y a eu le Covid, l'ensemble des traiteurs a eu d'énormes difficultés malgré l'accompagnement qu'il a pu y avoir. La première chose qui arrive aujourd'hui, c'est qu'il a du mal à avoir le personnel, parce que c'est lui qui me l'a dit. Il n'arrive pas à avoir le personnel. Sa clientèle ne se renouvelle pas comme il souhaiterait l'avoir. Et je vais vous dire une chose : jamais une clientèle comme sa clientèle fidèle, avant, elle se garait juste un peu plus haut. Elle peut toujours se garer un peu plus haut, donc cela ne change rien à la pratique du commerce et à la pratique des usagers dans ces magasins. C'est cela qui est « dingue » ! On nous invente que, par exemple, il y aurait eu, devant chez Bonnet ou devant d'autres commerces, 20 places de parking. Cela n'existe pas, parce que l'on est rue de la Madeleine. Cela n'a jamais existé. En fait, les gens qui pratiquaient, qui pratiquent Battant, savent qu'ils sont amenés à poser les voitures au-dessus. Moi, je vous invite à regarder la plupart des voitures qui sont garées rue de la Madeleine parce que quand vous discutez tous les jours comme je le fais avec les commerçants, tous les jours, ils vont vous dire qu'ils dénoncent presque leurs voisins parce que ce sont des commerçants eux-mêmes qui mettent les voitures dans la rue de la Madeleine et ils occupent l'espace que devraient occuper leurs clients, entre autres si l'on était dans cette logique-là.

À un moment, vous avez raison, Monsieur FAGAUT. Vous avez raison, vous êtes un opposant.

(Coupure audio)

M. CYPRIANI : [...] C'est-à-dire que l'on discute régulièrement avec la police nationale et il y a quelques caméras qu'elle souhaite obtenir. Il n'y en a aucune à Planoise. Zéro. Il y a « zéro » besoin à Planoise et les coursives, visiblement, cela n'intéresse pas la police nationale. Ce n'est pas parce qu'il y a des gens dans les coursives qu'on ne les repère pas par ailleurs quand ils sont sur l'espace public. Toujours sur ces caméras, M. DARMANIN, votre ministre chéri, avait dit qu'il finançait 70 % des caméras. Cette année, il n'y a aucun euro sur le financement des caméras. On nous avait dit aussi : « Les violences urbaines qu'il y a eu en juillet 2023, faites la liste et on vous rembourse tout cela ». Zéro euro de fonds de compensation. Donc les promesses, c'est bien beau ; la démagogie, c'est bien beau, mais après, cela ne suit pas.

Nicolas BODIN a fait mention de la prison tout à l'heure. Il y a eu un comité local sur la sécurité et la prévention de la délinquance auquel vous étiez invités, Monsieur FAGAUT et Monsieur CROIZIER, vous n'y étiez pas. À cette occasion, la Direction de la Maison d'arrêt a fait un exposé très, très pessimiste sur l'état de cette Maison d'arrêt, en particulier le bâti, bien sûr, que l'on connaît tous, mais la surpopulation, la difficulté de recrutement et le manque de moyens en général. Il y a une situation de la Maison d'arrêt, Monsieur le Député, dont je m'étonne que vous ne l'ayez pas prise à bras-le-corps.

Sur la sectorisation de la police municipale, vous allez revenir régulièrement dessus. C'est une vieille lune maintenant, cela fonctionne très, très bien. Tout le monde est content, les policiers municipaux ont des secteurs plus élargis, mais ils y sont plus fréquemment parce qu'ils ne restent pas cantonnés, quoi qu'il arrive, à leur propre secteur – réduit, à l'époque.

Sur les compétences, vous posez des questions, vous dites que les compétences ne sont pas définies : il y a trois ans que l'on a adopté la convention de police municipale/police nationale qui établit très clairement les compétences. Je ne sais pas ce que vous cherchez de mieux.

Je terminerai sur le classement des villes de France en fonction du taux de délinquance. C'est sur toutes les villes supérieures à 22 500 habitants, cela fait 368 villes. Besançon est classée en 131^e place, tous crimes et délits confondus, en termes de sécurité. C'est donc la 131^e ville la plus sûre ; elle est largement devant Belfort, Montbéliard, Dijon, Nice (qui a beaucoup de caméras), Metz, Strasbourg (et une police armée), Reims, Nîmes, Mulhouse, Nancy, Cannes (qui est la ville en France avec le plus fort taux de caméras et une police armée aussi), Poitiers, etc.

Je pense donc que, globalement, la ville n'est pas à feu et à sang comme vous le dites, Monsieur FAGAUT. La ville est, globalement, l'une des villes les plus sûres de France.

(Intervention inaudible d'un Conseiller municipal)

Il y en a partout, des décès.

Mme LA MAIRE : Chut, on n'est pas en... Juste parce qu'il faut toujours être très précis dans les chiffres, je ne vais prendre que deux villes – excusez-moi – pour comparer, donc je vais prendre le budget Sécurité qui est proposé par Angers : 31 € par an et par habitant. Besançon : 40 € par an et par habitant. Bien, je crois que l'on en a assez dit. Je propose de soumettre au vote ce dossier qui n'avait rien à voir en réalité avec ce que l'on vient d'échanger.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

3 - Solidarités - Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Désignation des représentants du Conseil Municipal

Mme LA MAIRE : Pardon, qu'est-ce qu'il se passe ?

M. FAGAUT : Vous permettez, c'est assez dérangeant d'avoir, derrière nous, votre collaboratrice de cabinet qui est juste derrière nous sur un espace réservé par la presse. C'est un petit peu dérangeant. Je crois que les collaborateurs sont plutôt sur les côtés. C'est gênant. Voilà, je voulais vous en faire la remarque, donc j'en ai fait la remarque aussi à Madame derrière nous.

Mme LA MAIRE : Elle est attachée de presse, je vous rappelle. Très bien, je vous remercie.

Simplement, je voudrais revenir sur ce qui nous anime. J'ai juste quelque chose qui me chagrine un tout petit peu, est-ce que vous avez le même sentiment que moi ? Je trouve que l'on ne s'entend pas de la même façon. Est-ce que vous entendez bien ? Je trouve qu'il y a quelque chose qui ne va pas. Est-ce que, au niveau du son, il peut y avoir une amélioration ? C'est décalé avec l'image. On va regarder si l'on peut améliorer cet élément technique puisque nous sommes sur de nouveaux matériaux.

(Brouhaha)

Pardon, s'il vous plaît, vous arrêtez. Pardon, excusez-moi, mais Monsieur FAGAUT, je ne vois pas ce qui peut vous déranger d'avoir...

(Propos inaudibles de M. FAGAUT et brouhaha)

Très bien. Alors, je vais revenir à ce qui nous intéresse parce que c'est fondamental, on est bien d'accord, c'est la solidarité et le Centre Communal d'Action Sociale, avec une désignation des représentants du Conseil Municipal. Est-ce que vous souhaitez qu'il y ait une élection à bulletins

secrets ? Sinon, on vous affiche... Est-ce que l'on pourrait allumer la salle, s'il vous plaît ? C'est à bulletins secrets. C'est bien sûr suite au décès de Philippe CREMER, il convient de procéder à la réélection de la liste des membres élus du Conseil Municipal au sein du CCAS. Je vais désigner deux scrutateurs parmi les membres de l'assemblée. Comme d'habitude, je prends toujours les plus jeunes et ce sont toujours les mêmes. C'est donc Nathan SOURISSEAU et Hasni ALEM qui sont les plus jeunes pour être scrutateurs. Vous avez beau vieillir, vous êtes les plus jeunes. Je vous propose de revenir sur ce dossier, je vous propose de continuer.

4 - Modifications des représentations de la Ville dans différentes instances/structures

Mme LA MAIRE : Par contre, je vous le dis, j'entends beaucoup de bruit. Je ne sais pas pourquoi, je trouve qu'il y a beaucoup plus de bruit que d'habitude. Je ne sais pas si c'est en rapport avec les micros, je n'en sais rien.

Simplement, le rapport n° 4, est-ce que vous pouvez projeter les différentes... Enfin, vous avez tous lu le rapport, donc je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Mme Nadia GARNIER dans les instances/structures suivantes :

- Commission n° 4 : Solidarités, santé, sécurité, citoyenneté, démocratie participative,
- Commission Communale des impôts directs,
- Collège Louis Lumière,
- Collège Georges Proudhon,
- Collège Clairs-Soleils,
- Lycée Louis Pergaud,
- Foyer Joseph Bastian,
- Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants,
- Comité de pilotage du site migrations,
- Office Foncier Solidaire.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillère intéressée : 0

5 - Retrait du nom donné à l'Abri de Nuit des Glacis

Mme LA MAIRE : Le rapport n° 5 concerne une délibération qui est celle du retrait du nom donné à l'Abri de nuit des Glacis. Est-ce qu'il y a des demandes de parole ? Pas particulièrement ?

Simplement, je vous le signale dès ce soir, c'est que nous avons souhaité proposer, pour le prochain Conseil Municipal, que cet Abri de nuit puisse prendre le nom de Marguerite VIEILLE-MARCHISET, qui a d'ailleurs été à l'origine de l'installation de cet Abri de nuit et qui a fait consensus, pour l'instant, au vu de la consultation de la commission que nous avons faite par mail, mais cela donnera lieu à une délibération lors du prochain Conseil Municipal. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur cette proposition de retrait du nom « Maison Abbé Pierre » à l'Abri de Nuit des Glacis.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

6 - Solidarités & Insertion - Association Jean Eudes Blanchisserie du Refuge - Projet de relocalisation de la blanchisserie - Proposition de subvention

Mme LA MAIRE : Le rapport n° 6 concernant l'Association Jean Eudes sur l'activité de la Blanchisserie du Refuge, avec un projet de relocalisation de la Blanchisserie.

Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de question, je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 150 000 € à l'association Jean Eudes Blanchisserie du Refuge,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention jointe au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

7 - Solidarités & Insertion - Centre Omnisports Pierre Croppet - Projet de réhabilitation du bâtiment d'accueil - Proposition de subvention

Mme LA MAIRE : Le rapport concernant le Centre Omnisports Pierre Croppet. Abdel GHEZALI, je vous donne la parole.

M. GHEZALI : Très rapidement, beaucoup d'entre vous connaissent le Centre Omnisports Pierre Croppet, qui est une association qui s'adresse à des personnes en situation de handicap, mais pas uniquement. L'objet du rapport, c'est d'accompagner un projet du Centre Omnisports Pierre Croppet. La Fondation Croppet souhaite déconstruire un bâtiment pour en reconstruire un nouveau concernant différentes activités, et plus précisément le bâtiment de l'Accueil de Loisirs. C'est un projet à 850 000 € et la proposition qui vous est faite ce soir, c'est d'accompagner le Centre Croppet à hauteur de 100 000 € pour la construction de ce nouveau bâtiment qui sera une salle polyvalente d'environ 200 m², qui permettra, à cette structure, de mieux travailler pour son centre de loisirs, mais pas uniquement, pour différentes activités comme les chantiers d'insertion et d'autres activités du centre. La proposition est donc d'accompagner le Centre Croppet à hauteur de 100 000 €.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a besoin d'autres informations ? Sinon, je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention au Centre Omnisports Pierre Croppet de 100 K€, sous réserve du vote des crédits en Décision Modificative n° 2 et sur l'échéancier de versement proposé, en cas d'accord la dépense sera imputée au chapitre 204 40 2022 13313- 20300,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention de subventionnement à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

8 - Epargne citoyenne - Lancement de la démarche - Projet Maison des Femmes

Mme LA MAIRE : Le rapport n° 8 concernant la Maison des Femmes et le lancement d'une démarche tout à fait particulière, qui est l'épargne citoyenne. Je propose donc de donner la parole à Valérie HALLER.

Mme HALLER : Merci. La Maison des Femmes, comme vous le savez, accueillera, dans ses 1 135 m², le CIDFF, Solidarité Femmes, FETE, le CICS. Il y aura des permanences pour l'emploi et bien sûr la santé. Nous sommes en train de travailler avec le CHU sur des permanences qui vont être mises en place dans cette Maison des Femmes. Nous investissons 3 M€ dans cette Maison et, outre les partenaires habituels, nous inaugurons une nouvelle façon de financer l'investissement aujourd'hui. Il existe plusieurs moyens d'associer les citoyens et les citoyennes aux projets de la Ville :

les instances participatives, le budget participatif et donc, ce dernier outil que nous proposons aujourd'hui.

On peut résumer ce dispositif comme un prêt que nous faisons auprès des habitantes et des habitants. Cela permet de donner du sens, je crois, à son épargne, en participant à un projet fort, à un projet social à enjeu d'égalité et de justice, et je pense que cela peut résonner chez beaucoup d'habitantes et d'habitants de Besançon, et au-delà, puisque c'est aussi ouvert au-delà de Besançon. Voilà pour l'aspect « enjeu général ». Merci.

Mme LA MAIRE : Très bien. Est-ce qu'il y a des questions ?
Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Merci de me donner la parole sur le rapport.

Évidemment, nous ne remettons pas en cause l'intérêt du projet, même si je pense qu'aujourd'hui, il faut que l'on y voie un peu plus clair en matière d'articulation avec les autres dispositifs déjà existants qui accueillent des femmes victimes aujourd'hui, donc voir comment tout cela s'articule.

Guillaume BAILLY interviendra tout à l'heure sur le volet financier plus précisément. Je rappelle quand même que c'est bien un projet à 1,7 M€ où, dedans, on rajoute les 1,2 M€ d'acquisition de la Maison d'Autonomie Huot, qui avait été vendue par la Ville au CCAS pour l'euro symbolique en 2007.

Même si le projet est quand même intéressant, cela nous questionne. Cela nous questionne sur le fait d'aller chercher du financement participatif alors que l'on va voir, au rapport 40, que vous allez mettre, sur un compte à part, 6,6 M€ de côté pour les ressortir à l'horizon 2025, donc pourquoi ne pas aller chercher aussi dans cette enveloppe-là ? Maintenant, j'aimerais que l'on ait, sur cette Maison des Femmes, le fond de son articulation et de son fonctionnement. On a le sentiment que vous avez une difficulté à boucler le budget en matière d'investissement, d'où la nécessité d'aller chercher du financement participatif.

Maintenant, en termes de fonctionnement, comment allez-vous faire ? Les associations que vous avez citées ont déjà aujourd'hui des sièges sociaux. Est-ce qu'elles vont délaissé leurs sièges sociaux pour venir à demeure dans cette Maison des Femmes ? Comment vont être financés les postes de permanents ou de chargés de mission à l'intérieur de cette Maison des Femmes ? Surtout que l'on a déjà aujourd'hui des structures existantes qui accueillent, encore une fois, les femmes victimes.

Vous voyez, il y a des questions très pratiques. Vous évoquiez tout à l'heure une relation avec le CHU : très bien. Est-ce que l'on va avoir des permanences CHU au sein de la Maison des Femmes pour que les femmes puissent faire constater éventuellement, si elles ont été victimes de violences, leurs ecchymoses ou autres ? Est-ce que cela va pouvoir se faire à l'intérieur de cette Maison des Femmes ?

Autre exemple : est-ce qu'il y aura des permanences de police nationale pour prendre des dépôts de plainte, plutôt que de renvoyer à nouveau les femmes victimes de violences au poste de la Gare-d'Eau pour, derrière, encore une fois, répéter leur histoire qui n'est pas toujours très simple à aborder ?

Je pense qu'il y aurait une plus-value dans tout cela, c'est d'aller un peu plus loin sur l'hébergement d'urgence. Aujourd'hui, ce sont souvent malheureusement les femmes victimes qui quittent le domicile, alors que ce seraient plutôt les auteurs qui devraient quitter le domicile pour laisser les femmes au domicile de la maison. Bon, malheureusement, c'est comme cela, mais c'est peut-être là qu'il faudrait travailler. Je sais que la commune de Rouen a travaillé sur la Maison des auteurs. C'est une Maison des auteurs, donc c'est un autre concept, mais qui permet de laisser les femmes victimes de violences à l'intérieur de leur domicile, pour que ce ne soient pas elles qui soient contraintes de quitter le domicile.

Sur les femmes, y aura-t-il un hébergement d'urgence pour les accueillir dans cette Maison des Femmes ? Oui ou non ? En tout cas, on ne le voit pas dans le projet.

Vous voyez, on a besoin d'avoir une meilleure visibilité sur le fonctionnement de cette Maison des Femmes et surtout, comment le fonctionnement va être pris en compte.

Et puis, ce qui nous pose problème dans ce rapport, c'est que vous nous présentez, sur la même ligne, je répète l'intitulé : il faut voter « l'approbation du lancement du projet », que l'on peut soutenir... Si, c'est marqué dans les délibérations. À la fin, c'est marqué dans la même ligne : « *Approuver le projet de lancement de la Maison* » et, en même temps « *Approuver la démarche de financement participatif* ». Là, nous, on est sur deux plans différents, donc on vous demanderait de dissocier ce vote. Autant sur le projet, oui, mais on a besoin d'avoir une lisibilité sur toute la partie « fonctionnement » et tout ce qui va être fait en tant que tel. Sur la partie « financement participatif », on a un petit peu des résistances, parce que l'on craint que ce financement participatif ne vienne

hypothéquer, par la suite, le projet. Encore une fois, je le rappelle, peut-être que M. POULIN pourra nous en dire davantage. Le rapport 40, sur un compte à terme, on va mettre 6,6 M€ qui sont issus de différentes ventes, pour pouvoir les ressortir en 2025. Pourquoi en 2025 ? Je ne sais pas. Projets 2026 ? Mais derrière, pourquoi ne pas faire un recours aux banques ? Pour cela, je laisse Guillaume BAILLY intervenir sur le volet financier.

Mme LA MAIRE : Je vais vous répondre sur un certain nombre de sujets et je laisserai mes collègues qui suivent ce dossier depuis maintenant plusieurs années, dès le début du mandat. J'en profite pour rappeler que ce dossier-là est un dossier que nous avons souhaité porter dans notre programme politique – je tiens quand même à le dire – et je remercie le Département d'avoir toujours été dans toutes les réunions que nous avons faites pour construire ce projet. Du coup, je regrette les questions qui sont posées, et j'en suis même surprise parce que vos collègues élus ont toujours été très présents, y compris à la Préfecture, pour dire combien ils souhaitaient s'engager. Je le dis parce que l'ensemble du projet a été présenté avec un certain nombre de réponses aux questions que vous êtes en train de poser aujourd'hui. Et puis je tiens quand même à le dire : sur la question du projet de la Maison des Femmes, nous avons fait un tour des financeurs il y a quelques jours et j'espère bien, Monsieur FAGAUT, que le Conseil départemental, au vu d'un travail qui a été fait au long des années avec vous, pas Monsieur FAGAUT, mais avec le Conseil départemental, que vous serez un soutien fort en matière de fonctionnement dans ce dispositif.

Quant à la question qui consiste à dire que nous allons dissocier les deux projets qui sont le projet de la Maison des Femmes et l'épargne, cela ne me pose aucun problème de les dissocier. Simplement, je tiens quand même à rappeler que, comme dans beaucoup de dossiers, parfois entre le moment où l'on commence et le moment où l'on arrive, il se trouve que nous nous trouvons face à des cahiers des charges qui arrivent en plein mois de juillet, rebattant finalement la finalité et l'organisation des Maisons des Femmes, comme l'État semble avoir dit qu'il souhaiterait qu'elles se développent. Là encore, et Monsieur le Député, je serais très heureuse de savoir combien de financements l'État mettra sur un dossier si fondamental, si important. Pour l'instant, nous n'avons aucun élément de réponse concret, mais vous allez me dire que nous n'avons pas de gouvernement. C'est vrai que je ne sais plus qui est en train de piloter notre pays et donc, sur l'hébergement d'urgence, soyons très clairs : l'hébergement d'urgence ne concernera jamais – *jamais* – cette Maison des Femmes. Et cela, vos collègues élus le savent très, très bien, parce que cela a été un élément de départ. Il n'est pas question que les femmes qui viennent à la Maison des Femmes soient aussi en contact avec des personnes qui pourraient les mettre en situation de danger, donc c'est aussi un accueil de jour. Et il n'est pas question de faire connaître là où les femmes sont aujourd'hui accueillies en urgence, parce que ce n'est pas seulement qu'elles sont en réalité dans une situation de toujours devoir quitter leur domicile, mais c'est surtout qu'elles ne veulent plus y mettre les pieds, parce que c'est un vrai traumatisme.

Quant au fait d'éloigner les acteurs de violences, j'espère que vous m'écoutez, Monsieur FAGAUT, une chose est certaine : avec la justice, et cela s'est même fait au début du mandat, nous sommes bien sur une priorisation – Monsieur le Procureur en a fait état de façon très régulière – qui consiste à faire sortir celui qui est le violent évidemment, donc, oui, c'est quelque chose qui est aujourd'hui mis en place, mais cela ne correspond pas toujours à la situation dans laquelle ces femmes peuvent se trouver.

Voilà, cela est un élément important.

Quant à dire « hypothéquer le projet », pas d'hypothèque. L'épargne qui va se faire, c'est une épargne qui concerne évidemment un soutien au projet, donc il ne dépend pas de cette épargne. La tenue de ce projet, c'est un soutien.

Je donne la parole à Élise AEBISCHER.

Mme AEBISCHER : Merci, Madame la Maire.

Merci à tous les collègues qui présentent leur intérêt pour ce projet parce que la question des violences faites aux femmes, la question de l'égalité entre les femmes et les hommes, ce n'est pas juste une politique en soi, c'est effectivement une manière de travailler aussi ensemble dans chacune des thématiques de vos délégations respectives. On le sait, il y a des questions de violence, il y a des questions d'inégalité, et c'est voir comment est-ce que l'on crée un projet pour la Ville de Besançon qui permet de mettre un terme à ces différentes inégalités. Le projet de Maison des Femmes, la dernière fois que l'on en a parlé, où l'on voulait justement venir sur le fond, vous nous aviez reproché effectivement de l'avoir trop détaillé, mais effectivement, on va vous redonner différents éléments.

Sur la question « Pourquoi est-ce que l'on fait un projet de Maison des Femmes ? », aujourd'hui, on le sait, je vais déjà prendre l'angle « femmes victimes de violences », mais je vais vous expliquer aussi

que le projet de Maison des Femmes est bien au-delà. On n'est pas que sur de l'accueil de femmes victimes de violences, on est aussi sur un lieu qui va permettre de développer la prévention et la sensibilisation, tout le travail associatif qui est fait dans cette direction, et que ce soit aussi un lieu de ressource pour les femmes, mais aussi pour les différents professionnels, parce que, aujourd'hui, que ce soit la police, la gendarmerie, les acteurs sociaux, ils sont effectivement très demandeurs pour savoir comment mieux prendre en charge les femmes dans leurs difficultés différentes.

Donc le projet de Maison des Femmes, c'est un projet qui a été porté par deux associations – c'est une des questions que vous vous posez – qui, aujourd'hui, ont leur siège social : l'un hébergé, pour le CIDFF, à la Ville de Besançon au Centre Simone de Beauvoir, et l'autre, rue des Roses, pour ce qui concerne Solidarité Femmes. Elles ont effectivement vocation à déménager dans un même lieu, parce qu'elles ont constaté – et c'est dans l'intérêt des femmes que nous le faisons – que lorsqu'une femme se présentait à elles, elle avait besoin d'un accompagnement global.

Les rendez-vous étaient pris avec cette association, puis avec l'autre.

Pour simplifier ce travail-là, pour le rendre plus lisible, c'était important de pouvoir le regrouper dans un même lieu géographique. Donc cette première idée, elle était là : rassembler ces deux associations.

Il y a d'autres associations partenaires qui, dès le début, ont dit : « Je veux être aussi dans la Maison des Femmes, je veux déménager à la Maison des Femmes ». Là, je peux vous citer le Mouvement du Nid, je peux vous citer FETE - Femmes Égalité Emploi qui travaille d'abord plutôt sur la question de la mixité des métiers, sur la question de l'égalité professionnelle qui accompagne des employeurs, des organisations syndicales sur ces questions-là. Elles ne sont pas là pour les femmes victimes de violences, mais néanmoins, elles y voient un intérêt d'être aux côtés des autres associations qui font la promotion de l'égalité femmes/hommes et qui luttent contre les stéréotypes de genre. C'est également le Mouvement du Nid qui accompagne les femmes dans leur sortie de la prostitution, qui souhaitent effectivement être hébergées par la Maison des Femmes.

Et puis, on a des associations et des structures partenaires qui ont déjà développé tout leur intérêt à venir y tenir des permanences. Je pense au CICS qui, depuis quatre ans, effectivement, est à côté de la Médiathèque Pierre Bayle. Il souhaite garder leurs locaux, mais néanmoins, il sait que la question de la santé, de la contraception, de la sexualité a toute sa place à la Maison des Femmes et, depuis le début, il souhaite y faire des permanences. Il faut donc imaginer qu'il y ait des associations qui y résideraient, et des associations et des structures qui y feraient des permanences régulières.

On est en train de travailler, effectivement, comme l'explique Madame la Maire, puisque l'on a eu un cahier des charges du ministère de la Santé sur la question des Maison des Femmes, qui demande que chacun des Départements travaille à la mise en place d'une Maison des Femmes par département. Effectivement, cela fait depuis des mois et des années que le CHU, que l'Ordre des Médecins, que l'Ordre des Sages-femmes ont présenté leur intérêt pour la Maison des Femmes. Là, on est donc en train de travailler à cette articulation. Il faut penser qu'il y aura, dans ce lieu-là qui seront 1 135 m² consacrés à la Maison des Femmes, des espaces médicaux avec un cabinet que pourront occuper le CICS que je citais un peu plus tôt, ou alors d'autres acteurs du secteur sanitaire et médical, comme les professionnels du libéral ou du CHU. C'est dans les semaines à venir que nous sommes en train de travailler, effectivement, sur cette articulation-là, parce que cela serait effectivement pertinent que les consultations puissent avoir lieu à la Maison des Femmes, mais peut-être que le lien qui est à créer est de voir comment est-ce que le CHU travaille cette coordination des différents partenaires, et qu'une femme qui est accueillie au CHU, puisqu'il y a une part importante de ce public de femmes victimes de violences qui arrive *via* le système d'urgence, puisse être guidée vers les structures qui sont hébergées par la Maison des Femmes. Peut-être qu'il y a des choses qui se feront à la Maison des Femmes et aussi des choses qui se feront au CHU ; c'est ce que l'on est en train de construire dans les semaines à venir, puisque l'on a effectivement des directives de l'État qui ciblent un mode d'organisation. On est en train de voir comment il peut entrer dedans. Donc, dans cette Maison des Femmes, ce sont plus de 25 professionnels qui vont travailler quotidiennement pour recevoir des femmes victimes de violences, donc on aura des juristes, on aura des conseillères en insertion professionnelle, on aura des travailleurs sociaux, on aura aussi tout ce qui est déjà mis en œuvre par les associations : je pense notamment à Solidarité Femmes sur l'accueil des familles, puisque les enfants sont aussi des victimes à part entière des violences intrafamiliales et des violences conjugales. Lorsque des femmes veulent effectivement entrer dans cette Maison des Femmes pour rencontrer une professionnelle, lorsqu'elles sont parfois avec leurs enfants, les enfants n'ont pas à entendre ce que les femmes ont à dire et donc, tout ce qui est déjà existant dans la structure Solidarité Femmes va retrouver aussi sa place dans la Maison des Femmes, comme la distribution alimentaire pour les femmes qui sont suivies dans le cadre du CHR, comme tout le travail, effectivement, de ressourcerie, de mise à disposition de vêtements pour les femmes qui se

retrouvent en précarité ; puisqu'elles déménagent, elles déménagent aussi avec ces différentes missions.

Vous avez parlé de la question de l'hébergement d'urgence et puis, Madame la Maire vous a répondu en disant que ce n'était pas compatible avec le projet de Maison des Femmes, puisque l'objectif de la Maison des Femmes est d'être un lieu qui reste quand même connu du grand public et que les femmes victimes de violences ont besoin d'avoir un lieu sécurisé et confidentiel pour pouvoir effectivement fuir leur bourreau. Il n'empêche que, vendredi, nous étions en réunion à la Préfecture et je crois que nous sommes toutes et tous inquiets, toutes collectivités, toutes associations, même le Parquet, sur le devenir du BOP 177, en tout cas, de la politique de l'État en matière budgétaire, et notamment sur le volet de l'hébergement où, aujourd'hui, les signes ne sont pas positifs et c'est effectivement important pour que – vous l'avez cité – les femmes puissent trouver une solution, mais que ce soient aussi parfois les auteurs que l'on puisse déplacer, pour que les femmes puissent rester à domicile. Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons, sur le territoire bisontin, le système Altérité, qui, très majoritairement en présentiel, accueille des hommes qui vont passer prochainement au tribunal et qui, effectivement, avec un nombre de contraintes et un accompagnement, et tout un travail qui est fait pour empêcher la récidive, va effectivement trouver toutes les solutions à Altérité.

Et donc, aujourd'hui, à la Ville de Besançon, tous les acteurs sont effectivement inquiets du devenir de ce financement-là et j'espère que l'on portera encore cette parole, toutes et tous, ensemble.

Vous avez posé la question du dépôt de plainte : pour l'instant, c'est plutôt dans les orientations qui sont en train d'être travaillées. Il y a des partenariats qui sont déjà établis et il y a des partenariats qui sont à travailler, mais effectivement, c'est tout à fait pertinent et, depuis le début, on travaille dans ce sens. Tout le travail qui a été fait par exemple au CHU, lorsque le CHU signe, en 2020, avec les associations Solidarité Femmes, avec le CIDFF et avec la police nationale pour qu'il y ait justement ce travail d'accompagnement au CHU avec un dépôt de plainte qui se fait là-bas. Il ne faut absolument pas le déconstruire ; au contraire, il faut effectivement continuer à faire cela au CHU et le penser aussi pour la Maison des Femmes. Pour l'instant, je ne peux pas vous dire que la police a répondu positivement, mais cela fait effectivement partie des pistes de travail et des partenariats que nous souhaitons mettre en œuvre pour la Maison des Femmes.

Ce sont donc 1 135 m² qui vont être financés, comme vous l'avez effectivement cité. Ce sont quand même des espaces assez conséquents à aménager. On a une structure du bâtiment qui est en bon état ; les studios peuvent très bien, effectivement, faire office de bureaux collectifs, mais néanmoins, il y a un certain nombre de travaux à réaliser. Je pense notamment au fait d'enlever le côté autonome de chacun de ces logements-là avec leur système d'électricité et de chauffage, et le rendre plus global. C'est aussi un travail dans les ambiances, parce que l'on ne construit pas juste des bureaux pour des professionnels, on construit aussi des bureaux d'entretien pour que les femmes victimes de violences, pour que des enfants qui se retrouvent en grande vulnérabilité puissent effectivement être accueillis dans ce lieu-là. Cela demande aussi, architecturalement, en termes de mobilier, en termes d'ambiance, que cela puisse être travaillé.

Je pense que la deuxième partie du débat viendra ensuite sur la question de l'épargne citoyenne, donc, Madame la Maire, je vous rends la distribution de la parole.

Mme LA MAIRE : Très bien. Si vous en êtes d'accord, Monsieur BAILLY, comme on va dissocier les deux dossiers, ce que je vous propose...

(Intervention hors micro de M. FAGAUT)

J'étais en train d'expliquer la méthode que je proposais, c'est qu'il y ait bien effectivement deux votes, donc je vous propose que le débat qui nous concerne là, soit celui de la Maison des Femmes et que, dans un deuxième temps, ce sera la question de l'épargne. À ce moment-là, je vous donnerai la parole. En êtes-vous d'accord ? Très bien.

Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : J'entends ce qu'évoque Mme AEBISCHER, mais en fait, ma question – et merci de m'avoir apporté un petit peu tous ces éléments... J'ai le sentiment, avec la Maison des Femmes, qu'en fin de compte, on va regrouper tout ce qui existe déjà, si j'ai bien compris. C'est-à-dire qu'en gros, les structures qui exercent déjà et qui interviennent déjà avec leurs spécificités des unes et des autres, on va les retrouver dans la Maison des Femmes, sur la rue Jean Wyrsch, parce que cela existe déjà.

Moi, ma question était : en quoi cette Maison des Femmes, en plus de l'existant, apporte-t-elle une plus-value sur notre territoire qui n'existerait pas aujourd'hui et qui apporterait encore une démarche supplémentaire avancée ? C'était cela vraiment aussi le fond de ma question. Vous m'avez répondu

sur les structures associatives qui allaient être dedans : en fin de compte, tout existe déjà. Tout existe déjà, mais en fait, vous les regroupez.

Après, Madame le Maire, je ne suis pas le Département, ici. Je ne suis pas le Département, je suis ici en tant que Conseiller municipal, donc je pose des questions. Cela ne nous a pas été forcément présenté comme cela vient de nous être présenté là sur le fond du dossier concernant la Maison des Femmes. Sur la question départementale, sur le côté « investissement », je pense que vous aurez une oreille attentive. Sur le côté « fonctionnement », cela sera certainement autre chose. Vous savez très bien que les collectivités, sur le côté « fonctionnement », elles sont un petit peu en train de regarder comment cela se passe, donc cela sera un autre sujet.

C'est pour cela que je vous posais la question de l'hébergement parce que... Désolé, je fais une petite parenthèse « Département ». On accompagne, nous, par exemple, l'ADDSEA. L'ADDSEA est accompagnée parce qu'elle a 13 ou 14 hébergements d'accueil, je crois, pour les femmes. On l'accompagne, cela existe. Il y a certainement un manque ; c'est pour cela que je vous posais la question et en regardant un petit peu le fond du dossier que je trouve intéressant – que l'on ne se méprenne pas par rapport à cela –, ce qui nous paraissait un petit peu inquiétant pour nous, c'est que c'étaient souvent les femmes qui étaient sorties de leur zone familiale, de leur zone, d'où la Maison des auteurs que la commune de Rouen a développée et que l'on trouvait assez intéressante pour laisser la femme, victime, parce que 95 % ou 99 % – je n'ai pas les chiffres, mais ce sont les femmes – dans son univers, avec les enfants, parce que les enfants sont souvent concernés aussi par l'ensemble de ces violences-là, et que ce soient les auteurs qui en soient sortis, d'où ma réflexion tout à l'heure.

On en parlait en aparté avec Claude VARET sur Altérité, je crois savoir que sa fin est proche. J'ai cru comprendre que le dispositif Altérité, à mon sens, avait un petit peu de plomb dans l'aile ; à voir s'il allait passer la fin de l'année. Cela est à questionner côté Préfecture. Donc voilà, c'était cela, le fond. Aujourd'hui, quelle est la plus-value ? Je ne le vois pas. On regroupe, on met ce qui existe au même endroit, je ne vois pas la plus-value et c'est peut-être cela qu'il manque. C'est peut-être cela qu'il manque aujourd'hui dans cette Maison des Femmes pour apporter un « plus » à l'existant, mais encore une fois, on est dans votre démarche, on est dans cette logique-là, mais il manque un petit peu cet état d'esprit là.

Mme LA MAIRE : Valérie HALLER.

Mme HALLER : Ce qu'il faut savoir, c'est qu'une femme en situation de vulnérabilité, victime de violences, si elle doit parcourir les quatre coins de la ville pour trouver, d'une part, des réponses juridiques au CIDFF et après qu'on lui dise : « Pour la prise en charge psychosociale, il faut aller rue des Roses à Palente », on sait, en fait, que pendant ces déplacements-là, on a de la perte. On a vraiment des gens qui ne reviennent pas. C'est vraiment très difficile, dans ces situations de vulnérabilité, de faire toutes ces démarches, ce sont vraiment des situations complexes. Déjà, de prendre la décision de faire toutes ces démarches, c'est déjà difficile, mais après, de faciliter... C'est vraiment le mot le plus important de la Maison des Femmes, c'est de *faciliter* le parcours des femmes. On sait que, grâce à cela, on aura moins de femmes qui abandonneront ces démarches et cela, je crois que c'est essentiel dans cette démarche.

Sur les accueils d'urgence, il y a 30 places à l'ADDSEA et 30 logements diffus dans la ville de Besançon ; c'est évident qu'ils doivent être cachés, ces logements. On ne peut pas faire clignoter en disant : « Les femmes victimes de violences sont ici, venez », parce que l'on sait que les phénomènes d'emprise font que les hommes vont évidemment revenir, etc. Donc il faut évidemment mettre à l'abri toutes ces femmes. Il y a un dispositif (Altérité) qui permet à certains hommes d'être directement sortis de la famille. Il y a 30 places à Altérité et, pour l'instant, cela fonctionne très, très bien. On a salué toute cette démarche, toutes et tous autour de la table de la Préfecture et, bien sûr, tout le monde veut qu'Altérité continue son travail essentiel d'enlever les auteurs du logement, évidemment.

Je voudrais revenir sur le financement SHRS de Solidarité Femmes puisque l'on est alerté par le fait que les prises en charge des familles avec enfants se limitent, pour les enfants, jusqu'à trois ans et on a une alerte parce qu'une femme victime de violences n'a évidemment pas forcément d'enfants en bas âge. Effectivement, le fait que ce soit limité jusqu'à l'âge de trois ans, pour le financement de SHRS pose problème. Je suis contente de pouvoir relayer cette parole-là que l'on a déjà eue avec Solidarité Femmes. Voilà ce que je pouvais dire sur l'intérêt de cette Maison-là, c'est vraiment une synergie, c'est vraiment mettre ensemble les différents acteurs et actrices autour de ces questions-là. On sait que ces questions sont difficiles et, faciliter ce moment-là, je crois que c'est vraiment essentiel.

Mme AEBISCHER : Juste pour aller dans le même sens que ce que disait Valérie HALLER, on considère qu'il faut 7 allers-retours à une femme victime de violences pour réussir à sortir de sa situation de couple où elle est violentée par son mari, parce que, effectivement, il y a déjà le phénomène d'emprise et il y a toutes ces difficultés d'ordre administratif, donc c'est important, effectivement, de créer cette Maison des Femmes. Ne serait-ce que cela, c'est une plus-value énorme, le fait de pouvoir simplifier. C'est le fait de rendre aussi visible parce que, malheureusement, lorsque l'on a eu différents féminicides sur le territoire bisontin ou grand bisontin, on se rappelle le cas de Razia qui était suivie par Solidarité Femmes, mais on avait aussi des femmes qui, jusque-là, n'étaient pas encore allées taper à la porte d'une association ou porter plainte auprès de la police, et c'est aussi à ces femmes-là que l'on veut s'adresser en disant : « Vous avez une structure qui existe ». On veut la rendre aussi visible et qu'elles connaissent par quel chemin il faut y aller. Sur les plus-values aussi de cet établissement, c'est aussi la coordination des actions – je pense notamment – liées à l'égalité fille/garçon, qui sont portées par les différentes associations, qui sont portées par les différents collectifs. Ne serait-ce que mettre différents acteurs autour d'un même lieu, où ils se parlent régulièrement, cela permet de prendre en compte, comme on le disait tout à l'heure, le parcours global d'une femme victime de violences, mais cela permet aussi de mieux préparer les différentes actions qui pourront être menées. Elles arrivent effectivement avec des fonctionnements existants, avec des services existants, avec un nombre de femmes qu'elles voient régulièrement chaque année, mais nous, avec cette Maison des Femmes, on fait le pari que les femmes seront encore plus nombreuses à venir taper à la porte de ces associations. L'idée n'est pas de rester effectivement aux mêmes effectifs de personnes accueillies, c'est que, au contraire, grâce à cette visibilité, grâce à ce lieu-là, toutes celles qui, jusque-là, ne connaissaient pas ce qu'il fallait faire en cas de violences conjugales, se disent : « Je vais frapper à la porte de la Maison des Femmes et, du coup, je vais être reçue ». Moi, je trouve que c'est déjà une plus-value énorme et cette Maison des Femmes, elle va permettre, j'en suis sûre, avec le travail de tous les partenaires, de sauver encore des femmes, des enfants. Du coup, je vous remercie en tout cas pour tout l'intérêt que vous portez à ce sujet.

Mme LA MAIRE : Très bien. Je tiens à signaler... Je ne sais pas si vous êtes à discuter au titre du Conseil départemental ou non, parce que là, vous venez aussi de nous parler des informations du Conseil départemental, mais ce n'est pas grave.

Simplement, j'entends que le Conseil départemental amènerait des financements en matière d'investissement. Peut-être, bien sûr, mais on est tous d'accord : les murs ne servent à rien s'il n'y a pas d'animation et là, très clairement, le projet nécessite d'avoir du fonctionnement. Je suis bien d'accord avec vous aussi pour dire que nous avons besoin que l'État nous explique quel investissement dans les RH, dans le fonctionnement il souhaite mettre pour lutter contre ce fléau sociétal. Je le dis, parce que cela a été dit à un moment comme quoi c'était une grande priorité, sauf que si nous n'avions pas eu, avec nous, la Préfecture qui nous a aidés et qui nous aide encore, et qui, malgré tout, n'a aucune visibilité aujourd'hui des moyens qui pourraient être mis sur ce dossier-là, c'est évident que ce sera extrêmement difficile de mener un travail absolument urgent et nécessaire. Et donc, je pense qu'il sera nécessaire que nous soyons tous unis pour y mettre du fonctionnement, parce que c'est la vie d'une Maison. On pourrait inventer aussi la Maison des auteurs... On pourrait. Là encore, je veux bien que l'on fasse plein de Maisons, mais si, derrière, il n'y a aucun moyen en fonctionnement, il y a quelque chose qui se pose à nous.

Je vous propose de soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre le fait du lancement de cette Maison des Femmes ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Je vous remercie.

Maintenant, nous sommes sur la question de l'épargne citoyenne et vous proposez, Monsieur BAILLY, de prendre la parole.

M. BAILLY : Merci, Madame le Maire.

Effectivement, je souhaitais revenir sur des éléments un peu plus techniques, notamment sur le financement participatif ou l'épargne citoyenne – on ne sait pas trop comment l'appeler. En tout cas, pour moi, ce n'est pas tout à fait la même chose. Vous avez dit : « donner du sens à son épargne ». Jusque-là, on est d'accord, mais à quel prix ? On s'aperçoit, quand on va un peu en profondeur dans le dossier, que vous n'êtes pas tout à fait objectifs, car vous comparez cette épargne citoyenne à un livret bancaire classique, type Livret A. Donc vous agitez ce taux attractif, qui peut paraître attractif, de 4 % – bruts, sans doute – pour attirer les épargnants, mais quand on regarde de plus près, on est sur des échéances semestrielles constantes. Donc c'est-à-dire que, tous les semestres, l'épargnant récupère 1/8^e de son épargne en capital, qu'il est contraint de replacer dans un établissement bancaire classique – ou non d'ailleurs, il n'est pas obligé de le replacer. Quand on lisse en fait cet effet

d'échéance constante, le rendement, le taux que vous servez à l'épargnant, est très loin, en fait, des 4 % annoncés dans le rapport. On est plus sur un taux de l'ordre de 2,9 % bruts, soit un taux de 2,1 % nets. Quand vous le comparez, dans le rapport, par rapport à un Livret A qui serait à 3 % nets, on est quasiment 1 point en dessous. Cela, il faut aussi que les épargnants, qui veulent se lancer dans ce processus, en aient conscience. La réalité des choses n'est pas celle qui est expliquée dans le rapport.

Et puis, il y a aussi une double peine, c'est le coût que cela va représenter à la collectivité en termes d'emprunt par rapport à un prêt classique que l'on pourrait trouver dans un établissement bancaire. Vous servez, comme je l'ai dit, 2,9 % aux épargnants et ce dispositif est géré par la plateforme Villyz, qui ne travaille pas gratuitement – forcément, on a pu le voir dans le rapport – et qui prend 2,8 % de commissions sur les fonds versés dans ce dispositif. Si l'on calcule, cela nous fait un prêt, pour la collectivité, de 5,7 % sur quatre ans pendant que l'État français, lui, emprunte de 2 à 2,9 % sur 10 ans selon la base d'indice OAT.

Voilà, en résumé : un manque à gagner pour l'épargnant. Alors, certes, il peut donner du sens à son épargne, mais on a tout un tas de banques locales qui travaillent aussi avec l'épargne de leurs clients et qui sont prêtes à s'investir dans des actions locales, et qui donnent aussi du sens par rapport à cela. C'est un surcoût pour la collectivité, parce que le taux, au final, est assez exorbitant par rapport à ce qui peut se pratiquer. Le seul gagnant, au final, c'est notre crainte à tous et c'est aussi la réalité de ce rapport, c'est que c'est la plateforme Villyz qui met dans sa poche 2,8 % nets.

Mme LA MAIRE : Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Dans le même esprit, je voulais poser une question à M. POULIN.

Je voulais savoir, par rapport à cet emprunt à hauteur de 400 000 € auprès des citoyens, quel sera le taux final pour la Ville, si elle avait emprunté dans le système bancaire avec les mêmes coûts. Et, quel serait un taux si la Ville empruntait directement auprès du service bancaire ?

Je ne sais pas si je suis clair. Quel est le taux final pour la Ville et quel serait le taux si l'on empruntait auprès du système bancaire ?

Mme LA MAIRE : Anthony.

M. POULIN : Bonsoir à toutes et tous.

Tout d'abord, permettez-moi de revenir sur le principe. Le principe de l'épargne citoyenne, et d'ailleurs, c'est assez clair, Monsieur BAILLY, ce n'est pas du financement participatif, c'est bien de l'épargne citoyenne. Contrairement à du financement participatif qui est sous forme de don, ici, les habitants qui souhaitent épargner pour ce projet auront leur épargne qui sera rémunérée – vous l'avez d'ailleurs très bien indiqué.

L'objectif, c'est d'épargner là où l'on vit pour un projet utile là où l'on vit, de manière totalement transparente. Moi, c'est une discussion que j'ai régulièrement avec les partenaires bancaires, puisque ce n'est pas un mode concurrentiel, c'est un mode complémentaire. D'ailleurs, vous aurez remarqué que l'objectif est d'atteindre 400 000 € sur cet appel à l'épargne citoyenne, et non la totalité du coût du projet ; d'une part, parce que nous avons des partenaires financiers institutionnels, et, d'autre part, puisque nous autofinançons également cet investissement. L'objectif de cette mesure est bel et bien de permettre aux habitants qui se posent de plus en plus de questions sur l'utilité de leurs fonds, de leur argent, de le mettre au service d'un projet concret. Lorsque je parle avec les partenaires bancaires, j'ai peu de réponses dans le système classique pour permettre à tout épargnant, par exemple un épargnant bisontin qui irait à n'importe quelle banque aujourd'hui localement, qui lui garantirait la liste exacte des projets qu'il finance avec l'épargne qu'il dépose sur le livret. Et ça, j'en ai le regret et je souhaiterais, à travers cette initiative, et c'est pour cela que nous le portons, que, demain, le nombre de produits beaucoup plus clairs et transparents se développent, afin de permettre aux épargnants d'avoir une grande clarté sur la destination des fonds qu'ils déposent pendant parfois toute une vie sur des livrets. On voit que c'est un enjeu fondamental pour les finances publiques, puisque si vous comptez l'épargne des Français chaque année, c'est le double de la dette de la France, donc l'enjeu de la dette et de l'emprunt, ce n'est pas simplement « comment on emprunte au plus faible taux », mais « qui possède cet emprunt ? ». Aujourd'hui, nous, en tout cas, sur ce prêt, nous saurons qu'il est entre les mains des Bisontines et des Bisontins, et cela est une nouvelle.

Sur la question, c'est une opportunité, pour nous, d'une part, de permettre d'associer le plus grand nombre de Bisontines et de Bisontins au projet. C'est aussi pour cela que l'entrée dans le dispositif est à partir de 1 €. Même si vous avez très peu d'épargne, vous pouvez avoir accès à ce produit. D'ailleurs, c'est aussi pour cela – et vous avez raison, Monsieur BAILLY – que nous avons fait appel à

des versements semestriels pour que la personne qui, par exemple, dépose 2 000 €, pour qui cela représente une somme importante, ne voit pas totalement son argent bloqué pendant quatre ans, mais puisse toucher les intérêts et le capital au fur et à mesure de la réalisation du prêt, pour permettre aux petits épargnants d'avoir un produit intéressant également pour eux. En fait, le calcul ne se fait pas autour de ce produit uniquement sur le taux de rémunération finale que vous aurez. En effet, nous, nous paierons 4 % et les dispositifs fiscaux qui entourent le prêt amèneront à, pour ceux qui ont de plus gros revenus et qui déduiront cela de leurs impôts, un taux final autour de 3 %, voire 3,2 % *in fine* sur ce que touchera chaque épargnant, sachant que le Livret A est aujourd'hui à 3 %. En effet, pour l'épargnant, cela reste un produit intéressant, mais l'objectif de ce produit n'est pas d'être dans la spéculation ou dans le fait de concurrencer d'autres produits bancaires ; il est bien d'avoir un sens social. D'ailleurs, c'est une première en France que ces dispositifs d'épargne citoyenne financent un projet à vocation sociale, solidaire et c'était quelque chose pour nous de très important. Il y a quelque temps, à Brest, ils ont levé 1 M€ pour financer une partie de leur tramway – d'ailleurs, ils sont allés au-delà de leurs espérances à travers ce dispositif. Dans d'autres communes, ils ont financé des jardins participatifs ou des produits d'énergie renouvelable et cela est porteur de sens de manière extrêmement importante. Cela s'ajoute aux autres dispositifs que nous avons pu développer.

Sur le financement de la plateforme, en effet, il a un coût et le recours à d'autres offres bancaires aurait pu coûter moins cher à la Ville – je ne vais pas vous dire le contraire. Pour autant, il nous semble extrêmement intéressant d'offrir aux habitants une solution d'épargne sécurisée, transparente et utile pour le territoire, et il nous apparaît extrêmement important aussi de dynamiser la participation à travers ce type d'outil et qu'un maximum d'habitants puissent soutenir ce projet. Je dois dire qu'à partir du moment où nous en avons discuté, parlé, j'ai beaucoup de personnes qui viennent me dire : « Nous sommes intéressés par ce type de financement et nous sommes prêts à y aller ». J'appelle vraiment toutes celles et tous ceux qui le souhaitent à le faire. Aujourd'hui, en matière de financement, nous empruntons plus que l'État et les taux d'intérêt sont plus hauts. À chaque fois, vous avez d'ailleurs, dans l'ensemble des rapports, l'ensemble des détails. Là aussi, sur la rémunération, vous aviez l'ensemble des détails dans le rapport.

Je voudrais simplement aussi, pour qu'il n'y ait pas de confusion, parce qu'il y avait quand même des questions que vous aviez posées, Monsieur FAGAUT, concernant le placement d'une partie de nos produits de cession sur un compte épargne à terme, que nous voterons dans quelques instants. Là aussi, ce sont deux choses qui sont totalement différentes et qui sont deux opportunités différentes que nous saisissons dans une logique de bonne gestion. Quand est-ce que la collectivité n'a pas la possibilité de placer son épargne sur un livret, à part dans des cas très précis, dans le cadre du Code général des collectivités territoriales et, en l'espèce, au moment où nous avons des cessions ? Lorsque nous vendons un certain nombre de biens, nous pouvons placer cet argent sur un compte à terme, dans des conditions très précises et d'ailleurs, la durée de 12 mois est la durée précisée dans les textes. Du coup, nous avons saisi cette opportunité afin que l'épargne que nous dégageons soit rémunérée sur la partie dont elle peut rémunérer pour nous dégager des marges de manœuvre lors du projet de budget de l'année prochaine et financer, au final, plus de choses à la fin, puisque ces intérêts-là seront rémunérés à hauteur de 3,2 % sur ce produit.

Au final, là, c'est un mécanisme qui est extrêmement intéressant pour la bonne gestion de notre budget, puisqu'il dégagera, l'année prochaine, des marges de manœuvre que nous pourrions inscrire au Budget 2025 – d'ailleurs, vous le verrez apparaître dans le Budget Primitif.

Il y a dans cette envie de redonner véritablement du sens, de remettre du lien et de reposer la question de l'utilité de chaque épargne sur le territoire. Je serai tout à fait – et les partenaires bancaires le savent – ouvert à des discussions plus précises sur des produits qui pourraient s'inscrire dans cette logique-là et qui permettent cette grande filiation entre le moment où je dépose sur un livret et le moment où le projet se réalise. C'est aussi pour cela que nous avons limité – vous le savez. Lorsque l'on emprunte sur moins de temps, cela peut coûter parfois plus cher. C'est donc pour cela que l'on a limité sur quatre ans, pour que ce ne soit pas trop éloigné de la réalité de la gestion quotidienne d'un ménage, donc c'est une vraie opportunité et j'appelle vraiment toutes les Bisontines et tous les Bisontins qui le souhaitent, si ce projet est voté, à activer ce levier et à se mettre au service du prêt citoyen de la Ville de Besançon que nous lançons.

C'est une innovation. Vous appelez souvent à ce que nous innovions. Eh bien, nous y sommes et j'espère que vous serez à nos côtés parce que cela participe aussi à une logique de diversification de nos financements et, tout bon gestionnaire le sait, il ne faut pas mettre tous ses œufs dans le même panier et du coup, là, nous diversifions notre financement, justement pour ne pas hypothéquer, mais garantir pour l'avenir l'ensemble de nos investissements.

Mme LA MAIRE : Oui, Monsieur BAILLY.

M. BAILLY : J'entends ce que vous dites, effectivement. « Donner du sens », là-dessus, il n'y a pas de souci, mais j'insistais sur le décalage qu'il pouvait y avoir en termes de communication, en affichant 4 % bruts et par rapport à la réalité des intérêts réellement versés. D'ailleurs, j'entends votre appel et je serais curieux aussi, dans un second temps, de voir combien la majorité a adhéré à ce projet et a elle-même fait des versements dans ce dispositif. Cela pourra être aussi intéressant à regarder.

(Brouhaha)

Mme LA MAIRE : Pardon, excusez-moi, ce n'est juste pas possible.

M. BAILLY : Pourquoi ?

Mme LA MAIRE : Vous imaginez que l'on mette en place un dispositif pour que l'on gagne de l'argent ? Enfin, vous imaginez ce que vous êtes en train de dire ?

M. BAILLY : Oui, parfaitement. Je n'avais pas terminé, d'ailleurs.

Mme LA MAIRE : Vraiment, très honnêtement, vous imaginez ? Enfin bon...

M. BAILLY : Je n'avais pas terminé, d'ailleurs.

Deuxième interrogation par rapport à cela : est-ce que vous avez du recul ? Est-ce que vous avez estimé aussi le temps de collecte par rapport à cette épargne citoyenne ? J'imagine que tous les versements ne vont pas se faire en un jour. Dans le montage, est-ce que cela a été intégré ?

Monsieur POULIN, vous êtes revenu sur ce compte à terme, sur cette épargne des 6,6 M€ qui va ressortir en 2025. Je m'interroge : pourquoi ne pas le laisser placé ? Pourquoi le ressortir en 2025 ? Est-ce qu'il y a un projet prévu sur 2026, un projet sur lequel on ne serait pas encore informé ? Merci.

Mme LA MAIRE : Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Merci, Madame la Maire.

Je vais reposer une deuxième fois ma question parce que je n'ai pas eu ma réponse, parce que ce qui m'intéresse, moi, c'est combien cela coûte. Donner du sens à l'épargne des Bisontins, très bien, cela me va très bien comme dispositif. Je trouve que c'est original, c'est innovant. On avait eu, d'ailleurs, dans notre programme municipal, une idée similaire, mais c'était plus pour financer la transition écologique. Très bien, mais combien ça coûte, c'est-à-dire combien cela aurait coûté ? Vous devriez être capables de me le dire aujourd'hui. Quel serait le taux pour 400 000 € empruntés aujourd'hui dans un système bancaire ? Quel sera le taux de ces 400 000 €, quand on ajoute les 4 % aux citoyens + le coût de la plateforme ? Je pense que vous avez sérieusement étudié la question, donc vous devez pouvoir me dire cela.

Une autre remarque : tout à l'heure, j'ai entendu que cela serait ouvert au-delà des Bisontins. Si cela coûte de l'argent à la Ville de Besançon, donner du sens à l'épargne des Bisontins, moi, cela me va très bien. Mais donner du sens à l'épargne de la France entière sur le compte des Bisontins, là, cela me gêne un petit peu plus parce que cela va coûter de l'argent à la Ville de faire ce dispositif. C'est un choix politique que j'entends et je ne suis pas contre l'idée, mais quelqu'un qui vient de Nantes, de Lille, de Marseille, que cela coûte aux Bisontins *in fine*, là, je ne suis pas spécialement d'accord.

Mme LA MAIRE : Anthony POULIN.

M. POULIN : Je vais le faire à rebours et commencer par les questions de Monsieur CROIZIER.

Très concrètement, aujourd'hui, si nous empruntons cette somme, nous serions environ à 3,7 % de taux. Aujourd'hui, vous voyez que la rémunération des épargnants est autour de 4 %. La rémunération de Villyz est autour de 11 000 €. Je dois dire quand même que la plupart...

(Intervention hors micro d'un Conseiller municipal)

Je ne l'ai pas en taux, mais je l'ai en euros, je suis en train de vous le détailler. 11 000 € de rémunération et 36 000 € d'intérêts. Dans un cas d'emprunt plus classique, nous n'aurions pas emprunté sur quatre ans et du coup, nous aurions eu aussi des frais bancaires sur la durée, donc on peut estimer que ce différentiel se situe, en fonction des offres bancaires, entre 5 000 € et 12 000 € par rapport à un emprunt classique, sur la question de gestion et de rémunération des uns et des autres. On n'aurait pas du tout emprunté... C'est très compliqué de comparer des offres qui sont très

différentes et on serait dans cet ordre de grandeur. En tout cas, ce que je peux vous dire, c'est : 11 000 € de rémunération à Villyz, 36 000 € au titre des intérêts et on va bien payer 4 % aux épargnants après c'est les dispositifs fiscaux qui existeront.

Après, moi, j'aimerais aller plus loin. Il est vrai, Monsieur le Député, vous avez raison, j'aimerais aller plus loin, mais la loi ne me le permet pas, notamment concernant la domiciliation fiscale des épargnants, je ne peux pas faire de discrimination au titre de la résidence lorsque nous lançons ce type de produit. Peut-être que, demain, ces dispositifs seront amenés à évoluer, mais aujourd'hui, il n'y a pas cette possibilité. C'est pour cela que, dans notre communication, nous appelons les Bisontines et les Bisontins, mais que nous ne pouvons pas aller au-delà de ce que nous permet la loi. Là aussi, c'est la loi et la notion de conflit d'intérêts qui font que, notamment vous, en tant qu'élus, nous ne pouvons pas, tous les membres de ce Conseil Municipal, épargner sur ce produit-là. Comme nous le votons, nous ne pouvons pas en même temps y contribuer, mais toutes les autres Bisontines et tous les autres Bisontins pourront le faire. Vos deux questions, Monsieur BAILLY, elles étaient très précises. Est-ce que vous pouvez juste me les redire ?

M. BAILLY : La durée de collecte.

M. POULIN : La durée de collecte, tout d'abord, et la durée du compte à terme, excusez-moi.

Nous sommes sur une durée de collecte généralement autour des trois mois, d'après les retours d'expérience qui avaient lieu. C'est pour cela qu'on l'ouvre pour trois mois, mais l'essentiel du mouvement se fait dès les deux premiers mois, voire le premier mois. C'est en tout cas ce qu'il s'était passé dans les collectivités qui ont lancé ce type d'emprunt. Il est d'ailleurs stratégique de le positionner à cette période de l'année, puisque c'est le moment où, en fait, nous avons les mouvements d'épargne les plus importants, notamment sur notre territoire – c'est ce que l'on a pu observer.

Concernant le produit d'épargne, voilà, c'est trois mois, donc cela nous amène, en gros, jusqu'aux vacances de Noël. On sait qu'après, au niveau de l'épargne, c'est un peu plus compliqué et, très souvent, les choses vont se faire dès les premières semaines, en réalité.

Et puis, on pourra, en effet, vous tenir au courant de l'avancée. En Commission 1, on pourra revenir dans le détail, mais là aussi, vous comprendrez que, comme pour tout produit d'épargne, on ne saura pas qui a choisi ce produit d'épargne, d'où il provient, etc. Ce sont les limites, là aussi, de la loi et du respect des épargnants.

Enfin, sur la durée du compte à terme, si j'entends bien, c'est que, selon vous, ce n'est pas tant le fait de le placer à terme, mais de le placer à terme plus durablement, plus longtemps qu'il serait utile. Là aussi, c'est la loi qui me contraint. Sur ce type de produit, le maximum autorisé par la loi, c'est 12 mois et donc nous devons, au bout de 12 mois, retirer cette somme du placement, en avoir les intérêts et ensuite, se reposer éventuellement la question. On a des besoins financiers. En fait, je ne vous cache rien. Vous savez que l'on a des besoins financiers, des plans d'investissement et, de toute façon, cet argent sera utile. Je suis tout à fait ouvert à ce que nous ayons le débat, notamment en Commission 1, pour la construction du Budget de l'année prochaine.

Mme LA MAIRE : Très bien, merci.

Évidemment, nous sommes très respectueux de la loi et il n'est pas question, évidemment, d'être à l'encontre, Monsieur le Député. Juste pour répondre aussi sur la question de la Maison des Femmes, on est bien d'accord que cela ne peut pas concerner que la Ville de Besançon dans tous les cas, parce que la demande qui est faite par l'État, c'est qu'elle ait au moins un périmètre qui soit celui du département, parce que, aujourd'hui, c'est dans ce périmètre-là que les choses sont posées. Encore une fois, nous sommes très heureux de pouvoir avancer sur ce dossier-là.

Juste peut-être un élément. On est bien d'accord : c'est donc bien sur 4 % d'intérêts. Comme n'importe quel emprunt, il y a des frais de banque qui sont sur les 400 000 €, c'est-à-dire 2,8 %, c'est-à-dire 11 000 €, donc vous avez tous les éléments pour évaluer la dépense dans laquelle nous allons nous trouver. Je vous propose de soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? 10.

Ensuite, je vais vous donner le retour du rapport n° 3.

A l'unanimité, le Conseil Municipal

- décide de procéder à un vote séparé, conformément à l'article 19 du règlement intérieur,

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

- approuve le lancement du projet de Maison des Femmes,

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

A l'unanimité des suffrages exprimés, 10 abstentions, le Conseil Municipal :

- approuve la démarche de financement participatif sous forme de prêt citoyen rémunéré pour ce projet selon les conditions présentées dans le détail au sein de la délibération,
- approuve la convention de mandat avec la plateforme Villyz, sur la levée pour le compte de la collectivité et l'encaissement des fonds par cette dernière, jointe au rapport,
- approuve le contrat de prêt avec la plateforme Villyz, agissant au nom et pour le compte de chaque prêteur selon les conditions de la plateforme, joint au rapport,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention de mandat,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer, après réception des fonds, le contrat de prêt correspondant.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 44 Contre : 0 Abstentions : 10 Conseiller intéressé : 0

3 - Solidarités - Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Désignation des représentants du Conseil Municipal

Mme LA MAIRE : Le rapport n° 3 concerne le vote et la liste qui vous a été soumise. Il y a eu 53 votants, 53 bulletins trouvés dans l'urne. Cette liste a été adoptée avec 53 voix, je vous remercie

A l'unanimité, le Conseil Municipal procède à l'élection au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste et à bulletin secret, sans panachage, ni vote préférentiel des huit membres élus chargés de représenter la Ville de Besançon au sein du Conseil d'Administration du CCAS, conformément à l'article R123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Nombre de listes en présence : 1

Au premier tour de scrutin, les résultats de vote sont les suivants :

- Nombres de votants : 53
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 53
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 53
- majorité absolue : 27

La liste déposée a obtenu 53 voix.

Le Conseil Municipal a donc désigné comme représentants de la Ville au Conseil d'Administration du CCAS :

- **M. ALEM Hasni**
- **M. DEVESA Cyril**
- **Mme GARNIER Nadia**
- **M. ROUX Jean-Hugues**
- **Mme WANLIN Sylvie**
- **M. FAGAUT Ludovic**
- **Mme LEMERCIER Myriam**
- **Mme MARTIN Agnès**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

9 - Décision modificative N°2 - Exercice 2024

Mme LA MAIRE : Le rapport n° 9, Anthony POULIN.

M. POULIN : Sur ce rapport, nous sommes sur la Décision Modificative n° 2. Comme vous le savez, nous votons un Budget Primitif que nous ajustons au fur et à mesure de sa réalisation ; tout d'abord à travers une Décision Modificative que nous avons votée lors du dernier Conseil Municipal et une Décision Modificative n° 2, que j'appelle « de rentrée », que nous allons nous apprêter à examiner.

Cette Décision Modificative, elle est marquée notamment par le renforcement des dépenses en matière de solidarité et de proximité, notamment avec 97 000 € en fonctionnement supplémentaires sur l'OPAH RU, 90 000 € au titre de la politique sportive, notamment dans l'accompagnement du cyclo-cross et de l'événement qui s'y déroulera, 98 000 € à destination des projets portés dans le cadre de la dotation politique de la Ville. En investissement, nous avons passé les rapports : 150 000 € pour la Blanchisserie du Refuge (la relocalisation) et 100 000 € pour le Centre Omnisports Pierre Croppet.

Nous inscrivons également des dépenses qui ne pouvaient pas être prévues au Budget Primitif puisque, par définition, elles sont imprévues. Elles sont liées notamment à l'organisation des élections législatives et au crédit complémentaire au titre des espaces verts et forestiers, notamment suite aux épisodes de tempête que nous avons connus cet été, et nous allons procéder à l'enfouissement des lignes électriques dans Chailluz, afin de limiter, lorsque les épisodes venteux se déroulent, le fait d'impacter trop fortement les populations.

Pour cela, nous inscrivons des recettes : des recettes de la CAF tout d'abord, des Certificats d'énergie ensuite. Nous sommes éligibles au FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) et donc nous inscrivons le reliquat que nous n'avons pas inscrit au BP, puisque nous attendions de savoir l'éligibilité pour intégrer l'ensemble de la somme, même si le dispositif nous amène désormais à inscrire quasiment toute la somme dès le Budget Primitif. Enfin, également, quelques produits de cession.

Voilà pour l'essentiel de la Décision Modificative et nous serons particulièrement attentifs, avec l'ensemble de l'équipe municipale, à la question de l'avenir des finances des collectivités dans les prochains arbitrages, notamment de la Loi de Finances, puisque l'on pourrait dire que le Gouvernement démissionnaire a mis un viseur sur les collectivités, alors même que nous avons toutes et tous besoin de financements, que la bonne gestion des collectivités devrait d'ailleurs amener à revoir cette copie. Nous espérons que le prochain Gouvernement entendra la voix des collectivités, puisque les besoins sont très nombreux. Nous l'avons vu d'ailleurs en ce début de Conseil Municipal et nous venons de le revoir sur les violences intrafamiliales et faites aux femmes ; autant de sujets sur lesquels nous investissons et qui nécessitent des besoins. Nous espérons donc véritablement que le Gouvernement et que le débat autour de la Loi de Finances reconsidère les choses en matière de finances publiques locales.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ?
Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Merci, Madame le Maire.

Vous vous doutez bien, sur cette DM, dans la logique du Budget prévisionnel, que l'on ne votera pas cette DM, parce que vous savez très bien que l'on aurait une répartition financière qui serait

complètement différente de la vôtre et c'est pour cela, aussi, que je vais m'en expliquer sur certains points.

Moi, je voudrais revenir sur deux éléments parce que, quand on regarde un petit peu le fonctionnement, vous annoncez dans la DM : 95 000 € de « nouvelle accélération et extension de diagnostics ». On ne sait pas trop à quoi cela correspond. Je me suis un peu penché sur les différents comptes administratifs des années précédentes. En fin de compte, on voit, dans les comptes administratifs, des frais d'études, des frais d'études, des frais d'études : 800 000 € pour une année, 1,4 M€ pour une autre année, 700 000 € pour une autre année. Sur le mandat précédent, les frais d'études, tout était notifié, c'est-à-dire que l'on savait exactement comment l'enveloppe (les frais d'études de 450 000 €) avait été utilisée, et aujourd'hui, on ne le voit plus avec vous, donc je me questionne. Pourquoi ce côté – je vais employer un mot – opaque ? En tout cas, pourquoi est-ce qu'on ne le voit plus ? Pourquoi, sous le mandat précédent, sur tous les frais d'études, tout était positionné ? On savait que c'était pour l'îlot Pasteur, là on savait que c'était pour Saint-Jacques, etc. Là, aujourd'hui, on ne voit plus rien et à des montants de frais d'études qui sont quand même assez conséquents de frais d'études. On n'en voit pas les éléments. Je pourrais même poser la question à Mme ZEHAF parce qu'elle m'a fait sourire, cette étude.

Étude du pont de la République, Madame ZEHAF, où, d'ailleurs, on fait une étude pour savoir si les bus peuvent repasser sur le pont de la République, que vous avez enlevés il y a 6 mois. Cela nous a fait un petit peu sourire. Pour désengorger la rue Proudhon, elle a fait sourire bon nombre de Bisontins. On serait curieux de savoir combien a coûté cette étude en tant que telle.

Il y a donc des études, des études et des études. J'aimerais savoir ce qu'il en est par rapport à tout cela et comment l'argent est utilisé, parce que l'on n'en voit pas les effets.

Le deuxième point que je voudrais aborder, c'est un petit peu sur ces travaux qui sont faits. Vous avez évoqué tout à l'heure, Monsieur GHEZALI, des travaux au niveau du Centre Croppet. Très bien, il y a des travaux qui sont posés sur le Centre Croppet. 100 000 € sont positionnés dans le cadre de la DM, mais on sait qu'avec vous, on a l'habitude un petit peu de faire, défaire. On sait que le travail, c'est faire et défaire. Cela a été le chemin des Relançons, cela a été rue Weiss-Clos-Munier, cela a été le secteur Jules Ferry où l'on a cassé le rétrécissement, cela a été place de la Bascule, on a refait, on a redéfait, on n'a jamais les montants ! Avec vous, c'est donc un peu ce tango argentin : trois pas dans un sens, deux pas dans l'autre et, en fin de compte, on n'a jamais les éléments.

Je sais que cela ne vous intéresse pas, Madame ZEHAF, parce que je vous vois un petit peu souffler, mais j'aimerais savoir et les Bisontins doivent savoir. C'est de l'argent public, ce sont des deniers publics. Aujourd'hui, on fait, on casse, on refait et on aimerait savoir ce qu'il en est. Et j'ai une question à poser là-dessus : qu'en est-il du stade de rugby de l'OB des Orchamps ? J'ai cru comprendre qu'il y avait une petite difficulté suite aux montants financiers qui avaient été alloués ; ce sont les dernières Décisions Modificatives qui ont été positionnées : un coup, 350 000 € sur le stade de rugby des Orchamps. Et mon petit doigt me dit... Je voudrais vous entendre, à un moment, il n'y a pas de fumée sans feu, Monsieur GHEZALI. J'aimerais vous entendre sur : « Quid de l'avenir du terrain des Orchamps sur lequel doit exercer l'Olympique Bisontin ? » parce que j'y suis allé, dessus. C'est vrai que faire du rugby avec des parpaings et des cailloux de cette taille-là, aujourd'hui... J'y suis allé, donc vous ne pouvez pas me dire le contraire. J'y suis allé, j'ai vu, j'ai regardé, j'ai observé donc j'aimerais savoir un petit peu ce qu'il en est parce que l'on me fait entendre qu'il va falloir redéfaire ce qui a été fait, donc je voudrais entendre ce qu'il en est, mais en résonance, un petit peu, au fonctionnement de votre mandat, c'est-à-dire que l'on fait, on défait, on refait. En fin de compte, on contraint les Bisontins et surtout, on n'améliore pas la qualité de vie des Bisontins, notamment sur les exemples que j'ai pu citer.

Mme LA MAIRE : Réellement, peut-être faire une étude sur l'analyse du discours, que je vais voir si l'on pourrait envisager cela parce que, une chose est certaine, je le redis : l'opposition, c'est un exercice que je ne connais pas, mais que je trouve extrêmement intéressant parce que vous prenez quatre items et puis vous tenez cinq ans, six ans. C'est extrêmement intéressant.

(Intervention hors micro de M. FAGAUT)

Je trouve cela intéressant, vraiment. Passionnant, même. Enfin, non, peut-être un peu triste.

Je propose de donner la parole à Abdel GHEZALI.

M. GHEZALI : Alors, deux points.

Le premier point, vous avez parlé des 100 000 € sans les remettre en cause, puisque vous les avez votés, mais on répond... Vous en avez parlé, donc je peux quand même en parler. On n'arrive pas en DM à proposer des sommes comme cela. C'est le Centre Croppet qui vient après et qui nous sollicite, donc on répond.

Sur le deuxième point, le stade des Orchamps, il y a des difficultés avec les entreprises, mais en aucun cas, on ne défait et on refait. Il peut y avoir des difficultés de chantier sur... Vous le savez bien et c'est une demande forte du club que ce terrain, que vous connaissez et que je connais un petit peu aussi, j'y vais aussi, donc on connaît. On aurait pu laisser le terrain comme cela en disant : « Bon eh bien on essaye encore de ramener nos services pour essayer d'améliorer ». On a considéré qu'il était important d'investir fortement, mais on ne va pas faire pour redéfaire. Qu'il y ait des problèmes avec les entreprises qui ont déjà retiré les cailloux, mais l'image que vous donnez avec des parpaings, évidemment que non. Vous avez parlé de parpaings qui étaient au milieu. Vous pouvez donner cette image ; simplement, ce que l'on fait, c'est que l'on répond à une demande et que l'on investit entre 250 000 € et 300 000 €. Il peut y avoir des difficultés au niveau du terrain, au niveau des entreprises, mais en tout cas, on ne va pas refaire et défaire tout ce travail-là.

Mme LA MAIRE : Merci.
Marie.

Mme ZEHAF : Sur le pont de la République, on a juste demandé l'accord du STRMTG (Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés). C'est provisoire, c'est le temps des travaux de la rue Proudhon pour ne pas pénaliser les transports en commun qui étaient effectivement un peu pénalisés par le détour qu'ils devaient faire par le pont de Bregille, donc c'est le STRMTG qui a donné l'accord pour que les bus circulent sur la plateforme du tramway.

Mme LA MAIRE : D'ailleurs, on ne pourrait pas le faire sans cet accord.

(Intervention hors micro de Mme ZEHAF)

Très bien, voilà. En fait, on est en train de redire, chaque fois, aujourd'hui, que nous sommes respectueux des règles et de la loi. Très bien.

Anthony POULIN.

M. POULIN : Là aussi, tout est inscrit dans les Décisions Modificatives sans changement de façon dont les choses étaient inscrites auparavant. D'ailleurs, vous avez tout dans les tableaux à chaque fois. C'est facile de le dire comme cela, vous revenez régulièrement sur les mêmes thèmes. On vous apporte les réponses. En tout cas, sur les études, je me souviens d'un temps au Conseil Municipal où nous avons détaillé l'ensemble des choses, on vous avait fourni des éléments. Je suis là encore, Monsieur FAGAUT, tout à fait ouvert à ce que nous travaillions cela précisément en commission. Je peux vous montrer l'ensemble des aspects. Ces études, elles accompagnent nos investissements, elles accompagnent l'ensemble de nos politiques également en fonctionnement. Ici, c'est sur le diagnostic bâtimentaire. Vous savez que l'on a fait un gros travail sur la question de l'amiante, que nous avons notamment travaillé ensemble. Ce sont des crédits complémentaires par rapport à ce que l'on inscrit au Budget, mais tout est très clair dans nos délibérations et, si vous avez la moindre question, n'hésitez pas à les poser en amont du Conseil Municipal. Comme cela, vous aurez l'ensemble des informations au moment du Conseil Municipal et cela nous évitera une confusion.

Mme LA MAIRE : Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Monsieur POULIN, merci en tout cas des propositions que vous faites.

Alors sauf à ce que je lise mal les comptes administratifs, mais j'aimerais que vous me montriez, sur la ligne « frais d'études », comment cette ligne est détaillée entre ce début de mandat et le mandat précédent. Je les ai tous regardés. « Frais d'études » : tout est détaillé avant 2020. Depuis 2020, rien n'est détaillé dans les lignes de frais d'études et il y a des montants conséquents puisque je crois que, sur 2021, c'est 1,4 M€ de frais d'études. Quid ? Quoi ? Je ne sais pas. Les Bisontins et nous devons le savoir, donc j'aimerais que vous me montriez... Je viens vous voir quand vous voulez, vous me montrez sur les comptes administratifs où sont détaillés les différents postes de dépenses des frais d'études, ce qui était le cas sous le mandat précédent, donc je me questionne. Quand vous avez 900 000 € de frais d'études, 1,4 M€ de frais d'études en 2021, où va cet argent ? On aimerait le savoir et aujourd'hui, on ne le sait pas.

Mme LA MAIRE : Alors là, franchement, cela ne nous pose aucun problème de vous dire la liste des frais d'études et de les déterminer les uns derrière les autres. C'est sans problème et vous verrez que c'est très clair, translucide. « Translucide », j'aime bien, cela fait référence à la lumière.

Bien, allez, on y va, parce que finalement, si c'est cela la question, très bien, cela vous donne très clairement l'idée de la question des projets.

Allez, on y va. Est-ce qu'il y a des votes contre ? 10. Des abstentions ? 3 abstentions. Merci.

A la majorité des suffrages exprimés, 10 contre, 3 abstentions, le Conseil Municipal approuve la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2024 par chapitre et de manière globale conformément aux balances et document budgétaire joint au rapport.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 41

Contre : 10

Abstentions : 3

Conseiller intéressé : 0

10 - Vie associative - Règles d'harmonisation des conditions de mise à disposition durable des locaux associatifs municipaux

Mme LA MAIRE : C'est Anne BENEDETTO qui va présenter ce dossier.

Mme BENEDETTO : Merci, Madame la Maire. Bonsoir à tous.

Je vous propose, en quelques mots, ce projet, en commençant par des éléments de contexte et présentant les enjeux de ce projet d'harmonisation. Dans le contexte, environ 3 000 associations existent sur le territoire bisontin et, sur ces 3 000 associations, qui montrent un tissu associatif vraiment vigoureux, 300 associations sont hébergées dans des locaux municipaux. En 2020, on a justement initié un état des lieux des conditions d'hébergement de ces associations, en concertation avec toutes les Directions de la collectivité impliquées, à savoir le sport, la culture, l'éducation, la vie des quartiers, le bâtiment, la gestion du patrimoine et j'en oublie certainement. Les Services ont rapidement mis à jour une très grande hétérogénéité de traitement entre les associations quant au loyer que certaines payent et d'autres non, les charges que certaines payent et d'autres non, les durées de convention, les types de convention qui les lient à la Ville de Besançon. Finalement, cette disparité, elle n'avait jamais été interrogée jusqu'à maintenant.

Le diagnostic qui a été fait recense près de 60 000 m² de locaux associatifs, presque toujours utilisés de façon privative.

Face à ce constat, la collectivité a choisi de prendre des mesures de régularisation et de fixer les objectifs suivants :

- Maintenir un soutien très fort aux associations,
- Être dans une volonté d'équité de traitement entre les associations, quant à leurs conditions d'hébergement, d'utilisation des locaux,
- Les responsabiliser face au coût énergétique, en termes de sobriété dans l'usage des locaux,
- Les encourager à la mutualisation et au partage des locaux.

Je fais une petite parenthèse : chaque trimestre, on a entre 10 et 15 nouvelles demandes d'associations qui souhaitent avoir des locaux municipaux.

À l'issue des concertations, le comité de pilotage a proposé les mesures suivantes, que je vous livre ici :

- Harmoniser les conventions avec une convention type d'une durée de 6 ans au maximum, dont un an renouvelable 6 fois.
- Suppression de la notion de loyer et paiement de frais de gestion administrative par chaque association, à hauteur de 100 € par an et par convention.
- Paiement des consommations d'énergie, c'est-à-dire électricité et chauffage, par les associations, soit en direct par abonnement et, à défaut de possibilité de payer directement, en l'absence de compteur individuel, une refacturation selon des règles dont vous avez pu prendre connaissance dans le rapport. C'est une proratisation aux mètres carrés utilisés. En cas d'impossibilité de facturer à partir des frais réels, application d'un barème à hauteur de 2 € au mètre carré par an pour du stockage et 16 € au mètre carré par an pour des associations qui sont hébergées dans des équipements sportifs.

Ce projet concerne toutes les associations, à l'exception de celles qui ont une activité économique sur un marché concurrentiel, pour lesquelles des règles particulières s'appliquent, et les structures partenaires (type animation de quartier) liées à la Ville par une convention-cadre.

L'application de ce nouveau dispositif concernera, dans un premier temps, à partir du 1^{er} janvier 2025, 7 sites qui comprennent un tiers des locaux attribués aux associations, c'est-à-dire une centaine de locaux.

Il est proposé, aussi, d'appliquer les principes pour toute nouvelle attribution en commission d'attribution des locaux aux associations, que l'on appelle la CAL'Ass, et qui se réunit tous les

trimestres, donc une effectivité immédiate pour tout nouvel accord de locaux. Puis, une mise en œuvre progressive, avec application des principes proposés d'harmonisation aux associations, au moment du renouvellement ou d'une mise à jour de leur convention.

Nous avons prévu d'accompagner cette proposition d'une communication à l'ensemble des associations qui vont être concernées dans un premier temps, à compter de ce mois-ci, par le biais de courriers individuels et d'une newsletter qui leur sera transmise.

Ce démarrage, à partir de janvier 2025, concerne 7 sites :

- La Friche artistique, avec 23 structures,
- Les locaux de stockage de l'ex-Superfos,
- Le Centre Pierre Mendès France,
- Le Centre Simone de Beauvoir,
- La Maison des Sports,
- Le 6, avenue de Chardonnet,
- Le 115, rue Battant.

Soit 94 locaux.

L'impact général pour la Ville est quasi nul puisque l'on va finalement avoir une baisse de recettes, mais aussi une baisse de dépenses, donc cela s'équilibre. On a néanmoins budgété la possibilité de compenser, pour certaines associations qui verraient des difficultés à payer les charges alors qu'elles n'en payaient pas jusqu'à maintenant et qu'elles ne payaient de loyer, par le biais des subventions et donc on a budgété 25 000 € sur le Budget de l'an prochain.

Mme LA MAIRE : Très bien, je te remercie.

Oui, Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Concernant ce rapport, nous comprenons la nécessité, aujourd'hui, de trouver un juste équilibre ; je crois que l'on en avait déjà parlé, ici, au sein du Conseil Municipal, notamment par rapport aux structures qui sont hébergées gratuitement. Cependant, dans le rapport, vous évoquez, à plusieurs reprises, qu'il y a eu une étude d'impact qui a été faite. Est-ce qu'il est possible d'avoir connaissance de cette étude d'impact parce que, aujourd'hui, on ne voit pas exactement les montants qui sont concernés, structure par structure ? On aimerait donc avoir ces éléments-là.

Il y a quelque chose qui est un petit peu paradoxal dans ce que vous évoquez aujourd'hui, entre le rapport n° 2 qui est celui des délégations octroyées à Madame le Maire, où vous résignez un bail avec des structures, à l'horizon – pour certaines – 2035, pour lesquelles vous demandez un loyer annuel. C'est dans la délibération n° 2, avec des périodes très, très longues, à 10 ans. Et là, aujourd'hui, vous dites en gros : « Il n'y aura plus de loyer, ce ne seront que les charges », donc cela m'a questionné et j'aimerais avoir des réponses par rapport à cela.

La deuxième question, si je comprends bien : vous allez donner des subventions à des structures qui n'arriveraient pas à payer des factures que vous allez leur faire payer, mais elles vont payer les factures avec les subventions de la Ville ? On leur donne donc une subvention, elles vont payer les factures qu'elles n'arriveraient pas à payer parce qu'elles n'avaient pas à les payer jusqu'à maintenant, pour que cela revienne à la Ville ? Bon, c'est une économie circulaire, vous me direz, mais, bon, je ne vois pas l'intérêt. Je ne vois pas l'intérêt d'allouer, on ne peut pas payer, et on repaye avec l'argent de la Ville à la Ville. Il y a quelque chose qui m'échappe, donc est-ce que vous pouvez m'apporter des réponses par rapport à tout cela ?

Mme LA MAIRE : Volontiers.

Anne.

Mme BENEDETTO : Oui, bien sûr. Je commencerai par répondre à votre dernière question. En fait, ce que l'on a pensé et ce que l'on veut mettre en valeur, c'est que, par rapport aux subventions, l' élu va regarder l'état de santé de l'association, il va regarder aussi son ancrage, son activité, son envergure et va pouvoir donner une subvention au regard de ce diagnostic-là. Cette subvention, elle est recalculée chaque année, alors que la notion de loyer, elle est figée par une convention d'attribution du local, donc on n'a pas cette variation possible et on ne peut pas l'ajuster en fonction de ce que fait réellement l'association. Et cela ne sera pas systématique, ce sera proposé lorsque l'état de santé économique de l'association est mis en péril par le paiement de ses charges. Bien sûr, effectivement que l'étude d'impact, elle est à la maille de chacune des associations concernées. On n'a pas d'augmentation vraiment drastique, parce que l'on n'a pas non plus des mètres carrés absolument dithyrambiques qui sont mis à disposition des associations.

On recense, sur les 94 associations, 25 qui voient le montant global augmenter de manière supérieure à 500 €. Voilà, c'est de celles-là que l'on parle en ce qui concerne les subventions.

C'est-à-dire que ce sont ces associations-là qui vont être étudiées et pour lesquelles les subventions pourront être augmentées pour combler les charges si vraiment ces nouvelles dispositions les mettent, je le dis encore, en péril ; et puis si elles ont aussi une activité qui justifie le fait qu'elles puissent bénéficier de cet hébergement gratuit parce que la vie d'une association, elle fluctue beaucoup.

On a des associations, elles sont là depuis 40 ans et rien n'a bougé dans ce qu'on leur demande.

Mme LA MAIRE : Bien. Pour répondre à une autre de vos questions, c'est qu'effectivement la question c'est l'hébergement, donc l'hébergement que nous essayons d'ailleurs d'optimiser parce que nous avons énormément de demandes et que ça veut dire beaucoup de mètres carrés à mettre à disposition. Donc, l'accès aux locaux c'est important, mais ce qui était essentiel aussi c'est qu'aujourd'hui nous soyons tous en capacité de mesurer que nous devons tous faire un effort en matière de consommation énergétique et qu'à partir du moment où finalement la contribution passe sur ce dossier-là... sur cet aspect-là, ça permet aussi que tout le monde prenne conscience qu'en fait il ne suffit pas de payer un loyer et puis ensuite consommer de l'eau, de l'électricité, etc., mais bien de faire en sorte qu'on participe tous à la bonne gestion du fonctionnement. Voilà.

Nous sommes là sur une orientation qui est la bonne gestion et du patrimoine et du fonctionnement.

Je vous propose de soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Dix abstentions ! Fort bien.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 10 abstentions, le Conseil Municipal fixe les conditions de mise à disposition durable des locaux associatifs municipaux.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 44

Contre : 0

Abstentions : 10

Conseiller intéressé : 0

11 - Dénomination du rez-de-chaussée du Bâtiment dit "cathédrale" du Parc de la Rhodiacéta : Espace outdoor "Grandes Heures Nature" - Base nautique Michel CHAPUIS

Mme LA MAIRE : Ensuite, le rapport n° 11 concernant la dénomination du rez-de-chaussée du Bâtiment dit « cathédrale » et donc la proposition de l'appeler Base nautique Michel CHAPUIS puisque l'espace outdoor est Grandes Heures Nature, mais la base nautique s'appellera, s'appellerait donc Base Nautique Michel CHAPUIS. Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Ah ! Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Oui. Merci Madame la Maire.

Moi, j'aurais une question à Monsieur GHEZALI par rapport à cet espace outdoor. On partage tous l'idée que le sport nature c'est un axe fort du Grand Besançon Métropole. Moi, j'aurais une question c'est on a la chance d'avoir sur le territoire de Besançon des sportifs reconnus mondialement sur ce sujet-là, je voudrais savoir à quelle hauteur sont soutenus nos trailers Manon BOHARD, Thibaut BARONIAN et Sangé SHERPA.

M. GHEZALI : Alors, vous savez que c'est une politique qu'on mène en lien avec, et c'est inscrit dans le rapport ce soir avec Grand Besançon Métropole, et que la Ville de Besançon accompagne les associations, elle n'accompagne pas individuellement les sportifs.

Néanmoins, évidemment la politique sportive est menée en lien avec Grand Besançon Métropole et avec son Vice-président et je sais qu'il y a un accompagnement. Alors, il faudrait que je vous redonne les montants précis, mais il y a un accompagnement de ces... pas que de ces athlètes, vous en avez cité deux ou trois, mais je crois qu'ils sont... je crois qu'ils sont au nombre de quatre ou de cinq et donc ils sont accompagnés, mais plus du côté de l'agglomération.

Et nous, on accompagne, par exemple, les associations qui travaillent dans tout ce qui est sport nature et donc on a fait le choix d'accompagner, comme on le fait depuis toujours, les clubs, les associations et Grand Besançon Métropole, dans sa politique que vous connaissez de politique Grandes Heures Nature, accompagne individuellement les athlètes qui font essentiellement du trail.

Mme LA MAIRE : Oui. Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Oui. Si je pose la question, c'est qu'il y a une raison particulière évidemment. Moi, j'ai appris cette semaine que Thibaut BARONIAN partait dans la Vallée de la Maurienne et que le soutien envers nos trailers - qui sont reconnus mondialement -, j'ai toujours déploré qu'il était extrêmement faible.

Et si on veut mettre le paquet sur le sport nature, l'espace, la base nautique, l'espace outdoor Grandes Heures Nature, très bien et il fallait le faire, c'était un projet très, très important, un projet majeur.

Mais si on ne met pas le paquet sur les sportifs reconnus internationalement, ce sont des stars à l'échelle mondiale, on est à côté de la plaque. Et, moi, on m'avait vendu un projet Grandes Heures Nature avec un festival qui aura un rayonnement européen, je vous rappelle que le Festival Grandes Heures Nature c'est 530 000 €, qui aura un rayonnement européen.

On nous avait dit à l'époque qu'on chercherait à avoir les meilleurs sportifs mondiaux, attirer les meilleurs sportifs à Besançon, qu'on chercherait à avoir les entreprises, les équipementiers pour faire de la recherche, du développement sur Besançon. Et en fait on met énormément d'argent et on a ni le rayonnement européen sur le Festival Grandes Heures Nature et puis on a des stars qui nous quittent parce que le soutien financier est extrêmement faible, voire inexistant.

Moi, je déplore que Thibaut BARONIAN, Sangé SHERPA, Manon BOHARD, pour ne citer que les trois, mais il y en a d'autres, n'aient pas en énorme sur leurs maillots Grand Besançon ou Besançon et, ça, on ne le doit qu'à nous, à notre manque d'ambition en matière de subvention à ces grandes stars sportives.

Mme LA MAIRE : Très bien. Je vous remercie pour ce moment important qui consiste à dire qu'il faudrait que nous ayons beaucoup plus de fonctionnement, et j'espère bien que vous répérez ça au niveau de l'État, au niveau national, pour expliquer que nous aurions besoin d'avoir une vraie politique de soutien effectivement de nos sportifs mondiaux et en particulier avec des financements qui soient à la hauteur de vos ambitions.

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions. Très bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la dénomination du rez-de-chaussée du bâtiment "cathédrale" de la Rhodiacéta :

- Espace outdoor "Grandes Heures Nature",
- Base nautique Michel CHAPUIS.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

12 - Modification des statuts de l'Établissement public de coopération culturelle Institut Supérieur des Beaux-Arts de Besançon : Adhésion de Grand Besançon Métropole à la gouvernance

Mme LA MAIRE : Maintenant, le dossier n° 12. Il concerne l'adhésion de Grand Besançon Métropole à la gouvernance de l'Institut Supérieur des Beaux-Arts.

Aline CHASSAGNE.

Mme CHASSAGNE : Merci Madame la Maire. Bonsoir à toutes et tous. Donc, c'est un rapport qui concerne la modification des statuts de l'EPCC, mais avant de vous les présenter plus en détail, quelques éléments sur l'histoire de ce lieu qui est intéressant. L'ISBA va fêter ses 50 ans d'existence en 2025. Ça a longtemps été une école dite municipale et puis, au fil de l'histoire, elle est devenue une école territoriale. On en a en France 34 sur l'ensemble du pays et depuis 2010, donc beaucoup plus récemment, l'ISBA a changé de statut puisque c'est devenu un établissement public de coopération culturelle. Donc, il y a un soutien de la Ville de Besançon historique et le soutien le plus important en termes de fonctionnement de la structure.

L'État a aussi soutenu, soutient encore l'établissement et GBM est aussi rentré dans cette histoire depuis déjà plusieurs années. Pour vous donner quelques sommes, donc la Ville de Besançon soutient à quasiment hauteur de 1,5 M€, la DRAC à hauteur de 350 000 € avec une augmentation faite l'année dernière de 60 000 €, et Grand Besançon Métropole qui a augmenté aussi soutien de

100 000 € puisqu'on est passé de 110 000 à 210 000 €. Donc, c'est un travail de plusieurs années de discussion avec les élus de GBM.

Et je suis très contente qu'on puisse aujourd'hui aboutir à ce projet puisque, aujourd'hui, l'école des Beaux-Arts devient de manière plus forte, devient presque pleinement une école territoriale avec l'entrée en son Conseil d'administration de plusieurs élus de Grand Besançon Métropole.

Cela renforce de fait son caractère universitaire, vous le savez, GBM a des compétences en matière d'enseignement supérieur, et nous avons rejoint depuis peu l'expérimentation donc l'établissement, pardon, public d'expérimentation Pasteur. Donc, l'université de notre territoire.

Nous participons aussi à un projet de recherche transversale avec plusieurs laboratoires, de nombreuses universités en sciences humaines, mais aussi du côté de la Bouloie et nous portons aussi un projet avec le CLA.

Nous accueillons en ce moment 200 étudiants, c'est plus de 11 % par rapport à l'année passée.

Renforcer les liens avec Grand Besançon Métropole est une bonne opportunité, ça permet de s'insérer de manière encore plus incisive et continue dans le tissu économique.

Et nous espérons que ça permettra aussi d'ouvrir d'autres portes en termes de débouchés professionnels, en termes d'orientation professionnelle pour les étudiantes et les étudiants qui se destinent à des carrières artistiques. Cette école, elle est assez incroyable, je pense qu'il y en a pas mal ici qui l'ont déjà visitée, certains élus siègent au Conseil d'administration, connaissent bien cette école. Il y a des espaces de travail. Il y a des salles d'exposition pour que les étudiants puissent aussi s'exercer, montrer leur travail et en discuter. On a des équipes qui sont engagées dans cette mission de formation, dans cette mission de service public.

Vous le savez aussi, on en a parlé plusieurs fois dans cette assemblée, l'école a traversé une crise morale très forte en 2020 et nous avons œuvré pour que nous puissions retrouver un cap.

On a pu recréer un climat de confiance. On a pu aussi mettre en place un certain nombre de dispositifs pour être à l'écoute des équipes, à l'écoute des étudiants. On a pu apporter des formations dans le domaine des violences sexistes et sexuelles et identifier des référents sur ce sujet précisément.

L'école se relève. Nous nous relevons pour continuer notre mission de service public, de formation pour toutes ces étudiantes et tous ces étudiants qui choisissent des carrières professionnelles autour de l'art.

On a pu mettre en place spécifiquement cette année des séminaires de professionnalisation, mais aussi des séminaires de recherche. Et il faut savoir que les étudiants dans cette école font ce qu'on appelle une mobilité en 4^{ème} année, c'est-à-dire que toutes et tous vont découvrir un laboratoire, un département d'enseignement en art dans un autre pays d'Europe. Donc, toute cette structuration en termes de professionnalisation permet d'acquérir aussi un certain nombre de connaissances, bien sûr ces connaissances, elles sont artistiques, mais elles sont aussi scientifiques et techniques.

Et nous avons vraiment inséré la question de l'orientation professionnelle beaucoup plus fortement et jusque dans l'évaluation des unités d'enseignement à partir de cette année.

Je finis avec des remerciements. Merci aux élus de GBM pour les différentes discussions qui aboutissent. Merci à toute l'équipe, à tous les salariés, 36 salariés. Merci au Directeur. Merci aux partenaires qui sont restés à nos côtés au cours des dernières années. Merci aux membres du Conseil d'administration dont certains sont présents ici.

Et pour finir un merci particulier à la personne qui est en charge de la médiation culturelle puisque je vous invite ce week-end à venir découvrir l'ISBA autrement. Il y aura des visites pour les Journées du Patrimoine/Matrimoine et ça commence à 11h00 le samedi et le dimanche pour redécouvrir autrement l'histoire du bâtiment, bien sûr son geste architectural incroyable, mais pas uniquement.

Et on aura l'occasion aussi de vous redire, il y aura un certain nombre d'événements pour fêter les 50 ans. Donc, voilà. C'est une page qui se tourne pour l'ISBA sur notre territoire et ça devient une école pleinement une école territoriale et c'est positif.

Mme LA MAIRE : Très bien. S'il n'y a pas de questions, je vous propose de soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve les statuts de l'EPCC ISBA joints au rapport,**
- **autorise Mme La Maire, ou son représentant, à signer ces statuts.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

13 - Etablissements publics culturels – Rapports annuels 2023

Mme LA MAIRE : Le rapport n° 13. C'est prendre acte donc concernant les rapports annuels des établissements publics et culturels. Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, je vous propose de considérer que nous avons tous bien pris acte.

Le Conseil Municipal prend acte du présent rapport portant sur l'activité, les données économiques et les liens avec la Collectivité des Etablissements Publics Culturels en 2023.

14 - Musée des beaux-arts et d'archéologie - Projet "Une seconde au musée" - Convention de partenariat entre le lycée Victor Hugo, le collège Denis Diderot et la Ville de Besançon

Mmes Elise AEBISCHER (1), Carine MICHEL (1) et M. Yannick POUJET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Le rapport n° 14. Le 14 concernant le Musée des beaux-arts avec le projet de « Une seconde au musée ». Et donc, est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur ce projet de convention de partenariat,**
- **autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention et tous documents relatifs à ce projet.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

15 - Aides aux associations culturelles - Quatrième attribution 2024

MM. Hasni ALEM (2) et Damien HUGUET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Concernant l'aide aux associations culturelles avec la quatrième saison, si je peux me permettre de le dire comme ça, en 2024.

Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur la proposition d'attribution et le versement des subventions pour un montant total de 45 750 €, à savoir :**
 - 17 381,00 € à l'association Maison des jeunes et de la culture centre social de Palente Les Orchamps,
 - 6 869,00 € à l'association ASEP – association sportive et d'éducation populaire,
 - 7 000,00 € à l'association Européenne du festival de caves,
 - 2 500,00 € à l'association d'ici et d'ailleurs, atelier d'éveil aux savoir-faire et aux arts humains,
 - 10 000,00 € à l'association Ave,
 - 3 000,00 € à l'association la coursive Boutaric.
- **autorise Mme la Maire, ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les associations Maison des Jeunes et de la Culture Centre Social de Palente Les Orchamps et ASEP - Association Sportive et d'Education Populaire.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

16 - Arc Horloger – Adhésion à la future association franco-suisse visant à sauvegarder et transmettre les savoir-faire horlogers et en mécanique d'art inscrits à l'UNESCO

M. Nathan SOURISSEAU (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Concernant le rapport n° 16, l'Arc Horloger avec une adhésion à la future association franco-suisse.

Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des... ah ! Je n'ai pas vu. Excusez-moi, Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Merci Madame la Maire. Je crois que Besançon et Grand Besançon ont tout à gagner à multiplier les coopérations avec la Suisse que ce soit dans les domaines économiques, universitaires, culturels ou encore touristiques.

Et moi, j'ai une question, je voudrais savoir quelle politique économique vous allez défendre au sein de cette association.

Est-ce que vous allez défendre la ligne économique décroissante des écologistes avec un risque important de perte d'influence et de déclassement pour Besançon ou alors allez-vous soutenir une politique favorable à l'installation d'entreprises, favorable au développement économique porteur d'emplois et de croissance ?

Moi, je voudrais apporter mon appui à Nicolas BODIN et, devant les enjeux, je crois qu'il a eu tout à fait raison de poser les choses, voire même de hausser le ton dans certains articles. On doit le dire moins d'activité économique, c'est moins d'emploi, c'est moins de pouvoir d'achat pour les Grand Bisontins, c'est moins d'attractivité pour Besançon, c'est moins de recettes pour financer les services publics, les transports, l'accompagnement social ou encore la transition écologique.

Si on regarde le bilan depuis 4 ans, Grand Besançon n'a toujours pas de feuille de route économique, pas de schéma de développement économique et d'innovation voté durant les 4 dernières années. Le service économie en est à son troisième Directeur, les deux premiers sont partis pour divergence avec la Présidente et je crois savoir que... ah si, si, je vous confirme. Je les ai vus. Et je crois que savoir que l'actuel est actuellement en arrêt maladie. Grand Besançon Métropole n'a pas créé un mètre carré de zone d'activité économique depuis au moins 4 ans.

La Cité des Savoirs et de l'Innovation sur le site Saint-Jacques qui devait s'afficher en lien avec l'innovation, l'industrie, l'horlogerie, les métiers d'art, l'objet même de l'association rayé de la carte.

Et je ne vous parle pas de l'audit surprise du fonctionnement du service économie lancé vraisemblablement à l'insu des Vice-présidents.

Alors, moi, je ne vous cache pas ma très vive inquiétude et partager celle de Monsieur BODIN. On nage mais alors actuellement en plein brouillard.

La politique économique est actuellement illisible en comparaison à d'autres territoires qui n'hésitent pas à démarcher chez nous.

Ce qui est clair c'est que Grand Besançon Métropole ne peut pas continuer à freiner son développement économique sauf à mettre très dangereusement le territoire en difficulté.

Mme LA MAIRE : Alors, déjà on va se le dire, je vous donne rendez-vous au Conseil Communautaire comme ça vous pourrez reposer la même question. Très bien.

Et puis, l'avantage c'est que comme vous avez posé un certain nombre de questions, je vous démontrerai que les moins que vous affirmez n'existent pas. Donc, bienvenue à la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

Je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Parce qu'on parlait d'un Arc Horloger, je vous le dis quand même. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci. En plus, vous en êtes tout à fait d'accord.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'adhésion à l'association ARC HORLOGER,
- prend connaissance et se prononce favorablement sur le projet de statuts en vue de l'assemblée constitutive de l'association,
- autorise le versement d'une cotisation prévisionnelle annuelle à hauteur de 500 € à l'association ARC HORLOGER,
- désigne Mme Laurence REIBEL, conservatrice du musée du Temps, comme membre titulaire pour représenter le musée du Temps au sein de l'association et Mme Séverine PETIT, adjointe de la conservatrice, comme suppléante.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

17 - Citadelle Patrimoine Mondial - Signature de conventions de mécénat

Mme LA MAIRE : Le rapport n° 17 concernant la Citadelle et la signature de conventions de mécénat.

M. BOUSSO : Merci Madame la Maire. Je vais parler un peu de croissance du coup parce que sur ce rapport de la Citadelle, on parle de conventions de mécénats et d'entreprises qui souhaitent nous accompagner sur le développement de la Citadelle.

Je voudrais juste rappeler, faire un petit focus sur la très belle année en termes de fréquentation que passe le site puisqu'à fin août, on était à plus 8 % de fréquentation globale et plus 10 % de fréquentation sur la partie payante, que c'est le meilleur été en termes de fréquentation sur les 7 dernières années et que parmi les éléments qui expliquent cette hausse de la fréquentation, il y a une locomotive qui s'appelle le Musée de la Résistance et de la Déportation qui a accueilli plus de 46 000 visiteurs depuis le début de l'année et plus de 66 000 visiteurs depuis sa réouverture il y a un an.

Ça vient couronner le travail de tout un écosystème autour de cette Citadelle, la centaine de personnels qui y travaillent à l'année, les entreprises, et on le voit dans ce rapport, qui veulent travailler à nos côtés qu'elles soient mécènes ou qu'elles travaillent, par exemple, dans le BTP à la rénovation du site.

Je pense aussi à toutes les associations culturelles qui investissent les lieux notamment l'été.

Et j'oublie forcément un certain nombre de partenaires.

Et ça vient aussi couronner tout l'investissement de la Ville de Besançon dans la préservation du patrimoine Vauban puisque c'est près d'un million d'euros qui sont investis chaque année pour préserver ce patrimoine.

Et l'investissement dans différentes animations, je pense à l'exposition Petit Prince qui a un grand succès, les apéros insolites, le cinéma en plein air, le bar éphémère, les soirées photo, l'escape game qui ont tous connu un très grand succès cet été.

C'est la traduction de notre politique forte en matière d'attractivité et ça couronne de succès le projet pluriannuel 2021/2026 qui continue de se déployer et qu'on avait présenté au Conseil Municipal de mai 2022 et dont je rappelle les trois grands principes qui sont de mieux accueillir, mieux animer et mieux incarner. Merci.

Mme LA MAIRE : Bien. Merci beaucoup pour cet éclairage concernant la dynamique de la Citadelle, pardon.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer trois conventions de mécénat avec ENGIE/CELSIUS (30 000 €), la Fondation ENGIE (50 000 €) et la Sarl PIGUET pour 58 920 €.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

18 - Citadelle Patrimoine Mondial - Donations au Musée Comtois

Mme LA MAIRE : Maintenant, je vous propose le rapport n°18 concernant, là encore, la donation au Musée Comtois.

Il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'entrée dans les collections du Musée comtois de la donation de Monsieur Bernard Guillaume composée de 254 objets-souvenirs liés au pèlerinage à Einsiedeln,
- fait inscrire les objets à l'inventaire du musée.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

19 - Aide aux associations sportives - Sixième attribution 2024

Mmes Anne BENEDETTO (1) et Françoise PRESSE (1) et M. Hasni ALEM (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Concernant le rapport n° 19, aide aux associations sportives, sixième saison.

Est-ce qu'il y a des questions ?

M. GHEZALI : Oui.

Très rapidement, c'est des subventions qu'on repropose souvent, mais il y a un bel événement, une manche de la Coupe du Monde de cyclocross qui va se tenir, Besançon a été encore choisie pour accueillir une manche de la Coupe du Monde de cyclocross et donc saluer le travail de l'amicale cycliste avec tous ses bénévoles et puis montrer qu'on est toujours derrière les clubs.

Et je pense que ça sera une belle fête.

Alors, c'est une date un peu particulière parce que c'est... enfin, particulière, en tout cas c'est fin décembre, ce sera le 29 décembre sur le complexe sportif Michel Vautrot à la Malcombe et donc j'espère qu'il y aura du monde pour un très bel événement mondial ici sur Besançon.

Mme LA MAIRE : Il va falloir changer la destination de ses vacances du coup, mais en tout cas ça sera avec plaisir.

Merci. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution des subventions détaillées dans le cadre des programmes "manifestations, haut-niveau, animations et sport amateur", pour un montant total de 261 387 €, réparti comme suit :
 - 64 500 € au titre du programme « Manifestations »,
 - 6 000 € au titre du programme « Subventions exceptionnelles »,
 - 25 900 € au titre du programme « Animations »,
 - 38 500 € au titre du programme « Haut Niveau »,
 - 126 487 € au titre du programme « Sport Amateur ».
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer les contrats et avenants concernant le programme « haut-niveau » :
 - avenant n° 1 au contrat de développement sportif avec l'Association Besançon Volley-Ball,
 - avenant n° 1 au contrat de développement sportif avec l'Association Besançon Avenir Comtois,
 - contrat de développement sportif avec l'Association Sportive « Grand Besançon Trail Académie »,
 - contrat de développement sportif avec l'Association Sportive « Société de Tir de Besançon ».
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention avec l'ACB dans le cadre de l'organisation de la coupe du monde de cyclo-cross.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

20 - Vie étudiante - Bouge ta Rentrée 2024 - Concert - Aide au Bureau des Associations Franc-Comtoises (BAF)

Mmes Frédérique BAEHR (1), Pascale BILLEREY (1), Aline CHASSAGNE (1), Juliette SORLIN (1) et MM. François BOUSSO (1), Olivier GRIMAITRE (1), Damien HUGUET (1), Jean-Emmanuel LAFARGE (1) et Yannick POUJET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Rapport n° 20, la vie étudiante – Bouge ta Rentrée. Est-ce qu'il y a des questions ?
Nathan SOURISSEAU.

M. SOURISSEAU : Bonsoir à tout le monde. Je voulais mettre en lumière avec ce rapport qui concerne le concert organisé comme chaque année par l'association étudiante la BAF, donc par des étudiantes bénévoles, je voulais mettre donc en valeur ce concert puisque sa formule est un véritable succès.

Donc, c'était jeudi dernier pour la dernière édition, plus de 3 000 personnes y ont assisté malgré une météo capricieuse.

Ce concert, qui existe depuis déjà 9 ans, est un événement sans alcool où tous les risques sont limités, ce qui rentre dans le cadre de la stratégie en matière de santé et de prévention que porte notre Ville.

De plus, vous le savez, ce concert est avant tout destiné aux étudiants, cependant il m'apparaît important de rappeler qu'en début de mandat nous avons souhaité l'ouvrir à toutes et tous, ce qui fait que dorénavant tous les jeunes et moins jeunes peuvent en bénéficier.

Cet événement est devenu au fil des ans un mini festival gratuit, un concert de rentrée comme on l'appelle désormais avec des artistes de qualité, mais aussi plusieurs stands, dont celui d'Info Jeunes Besançon qui a notamment pu distribuer la Carte Avantages Jeunes à tarif réduit, vous l'avez également reçue sur votre table ce soir.

Cette année, il y a un autre point important qu'il convient d'évoquer. En effet, j'ai parlé d'un concert donc dédié aux étudiants, mais cette année c'était surtout des étudiantes qui sont venues puisqu'elles représentaient 70 % de la fréquentation, donc c'est à souligner.

Et par ailleurs, je me dois de profiter de ce rapport pour vous faire part de notre satisfaction, donc celle de notre équipe, face à la sortie du nouveau classement des meilleures villes étudiantes donc en France paru cet été puisque nous étions encore à la 21^{ème} place en 2021, nous sommes passés l'année dernière à la 11^{ème} et cette année nous sommes à la 6^{ème} place. Donc, ça démontre à la fois notre dynamisme, notre attractivité qui, contrairement à tout ce que peuvent dire toutes les mauvaises langues est de plus en plus forte.

D'après l'enquête que mène donc le journal *L'Etudiant* pour élaborer son classement près de 96 % des étudiants bisontins nous recommandent désormais. Néanmoins, il y a toujours certains points sur lesquels nous pouvons nous améliorer.

Nous avons, par exemple, identifié le besoin d'une plus forte intégration des étudiants en Master qui arrivent dans notre ville, c'est pourquoi nous allons leur proposer prochainement une soirée d'intégration spécifique qui leur sera dédiée donc au Kursaal.

Nous avons besoin également d'un site unique sur lequel les étudiants pourraient trouver facilement les actions qui leur sont dédiées. C'est pourquoi nous avons regroupé, cette année, l'ensemble des événements qui font la vie étudiante bisontine dans un agenda spécial étudiant qu'on retrouve donc sur le site sortir à Besançon et sur le compte Insta Jeunes à Besac qui était lui-même une réponse à une demande qu'avaient faite les jeunes dans la consultation qu'on avait menée en 2022.

Et je finirai ce propos en évoquant un autre classement.

En effet, si nous figurons en très bonne place dans le classement des meilleures villes étudiantes, nous figurons dans les dernières positions à celui du coût de la vie étudiante, donc 42^{ème} sur 47 et pour le coup donc c'est plutôt une bonne chose.

Et d'ailleurs comparativement aux autres territoires, nous sommes de moins en moins chers, nous étions 38^{ème}, donc ville la plus chère, sur 47 en 2022, nous étions 40^{ème} l'année dernière et donc cette année 42.

Néanmoins, dans mon propos le terme « comparativement » est important puisque dans toutes les villes françaises le coût de la vie étudiante malgré tout augmente de façon supérieure à l'inflation. Voilà.

Et pour finir ce propos, je dirais que j'espère que sur ce point de la précarité étudiante, le futur gouvernement se saisira de ce sujet, même si vous vous doutez qu'au regard des petits noms qu'on commence à apparaître ce soir, là, en ligne, j'ai de gros doutes, mais j'espère que celui-ci saura me contredire. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Très bien. Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution de 5 200 € au Bureau des Associations Franc-Comtoises (BAF) au titre de la soirée-concerts.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 9

21 - Parentalité - Aide aux associations de parents d'élèves

Mme Pascale BILLEREY (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Rapport n° 21 concernant l'aide aux associations de parents d'élèves. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions sollicitées.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillère intéressée : 1

22 - Inclusion des enfants en situation de handicap - Signature d'une convention de partenariat avec l'Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté

Mmes Fabienne BRAUCHLI (1), Carine MICHEL (1) et Valérie HALLER (1), conseillères intéressées, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Le rapport n° 22 concernant l'inclusion des enfants en situation de handicap. Est-ce qu'il y a des questions ? Écoutez, je vous remercie et je suis très sérieuse que nous soyons dans cette dynamique sur ce dossier. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Grand merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur la convention-type de partenariat entre l'AHS FC, l'Education Nationale et la Ville de Besançon pour les écoles :**
 - **Elémentaire Fourier**
 - **Maternelles Fourier, Fribourg et St Exupéry**
- **autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les 4 conventions.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillères intéressées : 3

23 - Quartier 2030 - Appel à projets 2024 - Programmation complémentaire

M. Damien HUGUET (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Rapport n° 23 – Quartier 2030 – Appel à projets.

Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Fort bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur les subventions pour un montant total de 11 000 €,**
- **autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 1 à la convention annuelle avec l'association « Juste Ici », annexé au rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

24 - Quartiers 2030 - Dispositif de Tranquillité Résidentielle - Convention Pluriannuelle entre les Bailleurs Sociaux représenté par Loge.GBM, la Ville de Besançon, l'Etat et Grand Besançon Métropole

Mmes Aline CHASSAGNE (1), Carine MICHEL (1), Marie ETEVENARD (1) et Myriam LEMERCIER (1) et MM. Damien HUGUET (1), Saïd MECHAI (1), Yannick POUJET (1), André TERZO (1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Rapport n° 24 – Dispositif de Tranquillité Résidentielle sur la convention pluriannuelle entre les Bailleurs Sociaux, Loge.GBM, la Ville de Besançon entre autres et l'État et Grand Besançon Métropole. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Oui. Merci Madame VIGNOT. Oui. Concernant ce rapport, bon, c'est un sujet primordial pour l'ensemble des bailleurs sociaux, mais aussi surtout pour l'ensemble des locataires aujourd'hui qui vivent à certains égards des incivilités ou autres nuisances sonores ou problématiques de déchets et je pense que ce dispositif-là est bien sûr à accompagner, mais je pense surtout à renforcer.

On vous l'avait déjà présenté ici en modèle avec ce groupement inter bailleurs qui existe dans certains territoires et quand j'ai regardé un petit peu la comparaison entre ce que l'on fait ici et ce qui se fait sur d'autres territoires, je pense qu'il y a un décalage. Il y a un décalage très net entre les moyens humains que nous pouvons avoir ici sur le territoire parce que quand je regarde on a deux personnes qui sont positionnées le lundi, on a quatre personnes les autres jours pour l'ensemble donc des bailleurs qui sont signataires de l'engagement avec une couverture horaire de 17h00 à minuit.

Alors, si on prend le ratio de ce qui existe sur les autres territoires et chez nous ; chez nous, on est à peu près sur un ratio donc par agent donc de 2 750 logements par agent, alors que sur les autres territoires, on est plutôt sur un ratio de 700 logements accompagnés ou sur lesquels ils sont présents pour un agent.

La Ville de Besançon ne peut pas tout faire et je pense là-dessus il faut qu'on engage en tout cas une démarche auprès de l'État pour qu'il puisse nous accompagner sur cette démarche-là. C'est un dispositif qui me semble incontournable.

Je pense qu'il faut revoir aussi les horaires, les sites qui sont concernés, mais nous ne devons pas abandonner et c'est pour bien sûr qu'on votera ce rapport-là, mais il faut qu'on aille encore plus loin dans la démarche au regard de ce qui existe avec une couverture horaire qui pourrait aller jusqu'à 4h00 ou 5h00 du matin, comme ça se fait sur d'autres territoires, et bien sûr renforcer la démarche.

Quand on regarde, alors peut-être que ça ne plaira pas à Monsieur CYPRIANI, mais sur les autres territoires, les agents qui sont mobilisés dans ce dispositif Tranquillité Résidentielle, qui ne s'appelle pas comme ça ailleurs, mais qui a la même approche, ils sont équipés aujourd'hui aussi pour pouvoir intervenir et ils interviennent aussi en relation avec police municipale, police nationale, ce qui ramène aussi aux horaires donc de fonctionnement de la police municipale, mais on ne va pas refaire le débat de la police municipale ici.

Et surtout sur ces autres groupements inter bailleurs, ils ont accès à tout ce qui touche à la vidéoprotection avec un centre de supervision.

Donc, moi, je serais assez favorable que collectivement on puisse continuer à renforcer ce dispositif-là et aller encore plus loin dans la démarche parce que c'est les locataires aujourd'hui qui en souffrent et les bailleurs sociaux bien sûr qui prennent à leur charge, partie de compétence de régaliennne sur ce

qu'évoquait tout à l'heure Nicolas BODIN, mais les bailleurs sociaux prennent leur part bien au-delà de ce qu'ils doivent faire.

Mme LA MAIRE : Vous avez tout dit ? C'est très bien. Bravo. Merci. Parce que nous avons des bailleurs sociaux qui sont en très grande difficulté, qui sont face à des incivilités, des problèmes de voisinage de plus en plus importants. Je suis très heureuse parce que j'imagine qu'Habitat 25 sera tout à fait ravie de continuer dans ce sens-là. Pas de problème.

Je le dis, si vous trouvez le moyen de faire venir des financements, nous serons très heureux.

Je le dis simplement les bailleurs sociaux sont en difficulté et, moi, ce qui m'intéresse aussi c'est que nous avons des réunions très, très régulières avec le Préfet sur la question de mettre des gardiens, de mettre des personnes sur le terrain, d'être en accompagnement, c'est de vrais débats que nous avons tous ensemble.

Et effectivement la présence pour lutter contre les problématiques de voisinage parce que cette action-là, elle est essentiellement sur ces problématiques-là, oui, nous souhaitons avoir plus de moyens, plus de fonctionnement.

On verra si les ministères, qui sembleraient vouloir se dessiner, seront en capacité de répondre à nos demandes.

Il y a Monsieur BAILLY qui veut la parole.

M. BAILLY : Merci Madame le Maire.

Moi, je voulais illustrer les propos de Monsieur FAGAUT avec un témoignage d'une Bisontine qui est inquiète pour sa maman qui habite rue Léonard de Vinci et qui est victime de nuisances, voilà, par rapport à un point de deal, ça a d'ailleurs fait l'objet d'un article dans les colonnes de *L'Est Républicain*. Je vais la citer.

« Ils génèrent [ils elle parle bien sûr des dealers] un sentiment d'insécurité et occasionnent des nuisances sonores. Ils sont présents du milieu de matinée jusqu'à minuit environ et mettent la musique tard le soir. Ma maman retraitée ainsi que ses voisins se sentent seuls, car Loge.GBM ne fait rien, la mairie ne répond pas et lorsqu'ils appellent le 17, ces derniers disent qu'ils ne peuvent rien pour eux. »

Monsieur CYPRIANI d'où ma question : à quoi sert selon vous le DTR dans sa forme actuelle ?

On a évoqué le fait qu'il pouvait y avoir un renforcement. On s'apprête à voter une subvention de 35 000 €. Qu'avez-vous à répondre à cette dame qui est inquiète pour sa maman âgée ? Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Alors, je vais donner la parole à Benoît CYPRIANI.

Mais je vais juste quand même poser les éléments parce que, encore une fois, nous sommes en train de parler de criminalité. De criminalité.

Qui travaille... non. C'est bon ! Si ce n'était que de la nuisance, excusez-moi, c'est beaucoup plus grave. C'est beaucoup plus grave ! D'accord !

Donc, nous sommes bien heureux, et nous l'avons dit à plusieurs, de voir que le travail qui consiste à déloger les dealers est un travail de fond qui est mené par la police nationale parce qu'il est bien évident que c'est un travail professionnel singulier, particulier et qu'on ne va pas envoyer les uns les autres sur ces questions-là.

C'est de la responsabilité, en plus on est là dans des espaces qui sont du domaine du privé puisque vous décrivez le fait qu'ils sont dans des locaux et donc, oui, Loge.GBM signale les points de deals qui font que nous le voyons bien, et on en est bien d'accord, ce n'est pas simplement un sentiment d'insécurité, mais c'est carrément une crainte que les locataires légitimement ont pu développer.

Mais je veux dire tout simplement mais, je vous en prie Monsieur BAILLY, prenez rendez-vous avec la police nationale, reparler de ces questions-là concrètement !

Et dans toutes les villes, refaisons ce travail. Vraiment !

Sur les points de deals, reprenons le travail sur les points de deal.

Donc, Monsieur CYPRIANI.

M. CYPRIANI : Oui. D'une part, je voulais dire que, à Monsieur CROIZIER et à Monsieur FAGAUT, que l'amélioration de tous ces dispositifs d'accompagnement et de médiation, c'est de la médiation, nous avons demandé, enfin nous avons en tête quand la force d'action républicaine a été...

Quand le concept de la force d'action républicaine a été posée, nous imaginions qu'il y aurait rapidement des financements pour améliorer la tranquillité résidentielle dans les quartiers prioritaires de la Ville et surtout à Planoise.

Et on voit que, d'abord, ça a mis beaucoup plus de temps que ce que Monsieur MACRON voulait faire croire et ça a mis tellement de temps que la dissolution a fait son effet et je pense, je crains qu'on ne parle plus jamais de force d'action républicaine, enfin en tout cas peut-être que Monsieur BARNIER s'y remettra et je l'encourage.

Concernant les points de deal, vous savez très bien que ça ne se traite pas simplement avec un dispositif de tranquillité résidentielle, que ça ne se traite pas non plus avec la police municipale toute seule et qu'il y a des groupes locaux de traitement de la délinquance qui sont sous l'autorité du Procureur et qui travaillent sur ces points-là et qui visent à les réduire, mais ça ne se fait pas simplement par des actions de harcèlement que la police nationale mène, mais qui ne sont pas suffisantes, il faut aussi un travail d'enquête pour remonter aux têtes de réseau.

Voilà. C'est beaucoup plus compliqué et c'est sûr que ça entraîne en attendant de fortes nuisances locales, mais sur lesquelles on ne peut pas si simplement que ça agir.

Mme LA MAIRE : Très bien. Carine MICHEL.

Mme Carine MICHEL : Monsieur BAILLY, je ne peux pas laisser vos propos sans réponse au sein de cette instance.

Ça remet en cause le travail quotidien des salariés de Loge.GBM, les employés d'immeuble, les gardiens d'immeuble qui font leur travail, qui ont signalé ces faits, mais en aucun cas ça relève de leur fiche de poste, de leur compétence. On est sur un, on l'a dit, un point de deal, la police nationale est habilitée et ce n'est pas le cas de Loge.GBM qui, je le rappelle, est un bailleur social.

Mme LA MAIRE : Très bien. Je vous propose de....

Ah ! Monsieur BAILLY. Pardon.

M. BAILLY : Non. Juste pour répondre. Ce n'est pas mes propos. C'est un témoignage, c'est la réalité du terrain ni plus ni moins.

Et je pense qu'il serait aussi bien adroit d'apporter peut-être une réponse directement à cette dame qui intervient pour sa maman et qui souhaiterait avoir à défaut d'une solution au moins une réponse.

Mme LA MAIRE : Elle a été reçue ?

Mme Carine MICHEL : Bien sûr ! Monsieur BAILLY, cette personne a été reçue. J'en ai même moi reçu plusieurs de cette même adresse.

C'est pareil, ne laissez pas penser qu'il n'y a pas une intention des salariés de Loge sur ces situations particulières, mais je le répète, en tant que bailleur, nous sommes impuissants face à cette criminalité. Mais des choses sont faites, il y a une écoute attentive sur ces difficultés.

Mme LA MAIRE : Moi, je suis très intéressée du dispositif qui serait extrêmement efficace face à une situation... j'espère que vous m'écoutez, face à une situation de deal que vous décrivez.

Amenez-moi un dispositif tel que vous le décrivez qui réponde à cette situation-là, je vous le demande, et nous regarderons.

À cette situation, d'accord ? Très bien. Merci beaucoup.

Je le soumets au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve la reconduction du partenariat avec les bailleurs sociaux autour du dispositif de tranquillité résidentielle,**
- **autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante annexée au rapport,**
- **accorde une subvention de 35 100 € à Loge.GBM en tant que coordonnateur du groupement de commande.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 8

25 - Quartier 2030 - Cité Educative de Besançon

M. Abdel GHEZALI (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Rapport n° 25 la Cité Educative de Besançon.
Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions... une question ? Une intervention.

Mme LA MAIRE : Une intervention.

M. ALEM : Ce n'est pas une question, c'est une intervention. Oui. Merci beaucoup.
Non. Ce n'est pas une question, c'est une intervention, c'est un peu une remarque globale sur la Cité éducative.

Donc, moi, je suis très content que l'idée de mettre la Cité éducative, en tout cas ce dispositif sur l'ensemble des quartiers politique de la Ville, c'est quelque chose qui me semblait nécessaire et qui était vecteur d'inégalité et de grosses tensions entre les quartiers populaires.

Par contre, il y a un élément qu'il faut quand même mettre en avant et qui est un peu... enfin, qui est aussi extrêmement problématique, c'est le fait que c'est quasiment à moyens constants, donc on est quand même sur le fait de plutôt que d'essayer d'agrandir le gâteau on va répartir les miettes.

Et, moi, je trouve que, en particulier pour les quartiers populaires, en particulier pour la question de l'éducation des plus jeunes, c'est quand même extrêmement problématique et c'est peut-être symptomatique du peu d'investissement, du peu d'intérêt qu'on peut avoir dans les quartiers populaires et dans l'éducation des quartiers populaires.

Au début du Conseil Municipal, on parlait des difficultés qu'il y a d'un point de vue sécuritaire. On disait tous peu importe nos visions différentes que l'éducation c'était l'élément le plus important pour éviter sur le long terme ce type d'explosion.

Et, là, on se retrouve dans une situation concrètement, qu'est-ce qu'il se passe ? On va juste répartir la pénurie de manière encore plus forte en termes de moyens.

Donc je trouve ça extrêmement problématique et j'espère que... enfin, je n'espère plus trop avec le nouveau gouvernement parce que ça fait des mois qu'on l'attend donc je ne sais plus trop ce que ça va donner, mais en tout cas j'espère qu'un jour ou l'autre on pourra réussir enfin à mettre les moyens nécessaires sur cette problématique-là.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup.

Le rapport numéro... Je n'ai pas fini le vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions de mise à disposition avec l'association Prêt pour l'Emploi, GE PSL FC :

- **pour le poste de préfiguration pour une durée de 4 mois,**
- **pour le renouvellement du poste de chef de projet jusqu'en décembre 2026.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

26 - Quartier 2030 - Contrat de Ville du Grand Besançon - Convention "Culture et territoires"

Mme LA MAIRE : Rapport n° 26 concernant toujours le Contrat de Ville et la convention « Culture et territoires ».

Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention spécifique « Culture et Territoires »,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant à signer la convention spécifique « Culture et Territoires ».**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

27 - Action enfance et jeunesse - Contrat de concession de service public - Gestion d'accueils de loisirs sans hébergement et de projets d'animation enfance / jeunesse - Les Francas du Doubs - Rapport annuel 2023

Mme LA MAIRE : Rapport n° 27, là, il est question de prendre acte d'un contrat de concession de service public concernant la gestion de l'accueil de loisirs sans hébergement et de projets d'animation enfance – Les Francas du Doubs. C'est un rapport annuel.

Est-ce que vous avez des questions ? S'il n'y a pas de questions, je propose de passer au rapport n° 28.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2023 relatif à la gestion d'ALSH et de projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse, présenté par les Francas du Doubs dans le cadre du contrat de Concession de Service Public 2021-2025.

28 - Action enfance et jeunesse - Aide au fonctionnement aux Accueils de loisirs associatifs - Régularisation et versement des parts variables 2023

Mme Marie ETEVENARD (1) et MM. Hasni ALEM (2) et Damien HUGUET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Le rapport n° 28 concerne le fonctionnement aux Accueils de loisirs avec une régularisation et un versement des parts variables de 2023.

Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :**
 - **4 790 € à l'Antenne Petite Enfance (APE) au titre de l'action LAEP 2023 et 2024,**
 - **19 799 € aux 10 opérateurs associatifs au titre des actions ALSH et AJ 2023,**
- **approuve les avenants à conclure avec chaque association bénéficiaire,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer lesdits avenants.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

29 - Budget participatif Saison 2 - Projets lauréats

Mme LA MAIRE : Le budget participatif, donc je donne la parole à Kévin BERTAGNOLI.

M. BERTAGNOLI : Oui. Merci. Merci Madame la Maire.

Mes chers collègues, c'est avec un très grand plaisir que je vous soumetts aujourd'hui à notre assemblée la confirmation des quatre projets lauréats de la saison 2 du budget participatif bisontin.

Remercions tout d'abord les 4 400 Bisontines et Bisontins qui se sont exprimés cette année pour désigner leur projet préféré. La participation des habitants au budget participatif de la Ville de Besançon est désormais supérieure à la moyenne des collectivités françaises.

En ces temps où la démocratie est fragilisée, où les Françaises et les Français ont besoin de se sentir entendus et respectés, le budget participatif c'est bien plus qu'un simple outil financier, c'est un acte politique fort, l'affirmation que la ville doit être le reflet de celles et ceux qui l'habitent.

Le budget participatif c'est la promesse d'une démocratie vivante où chaque habitant a la possibilité de prendre part aux décisions qui façonnent son quotidien.

C'est un acte de confiance envers les citoyens, une reconnaissance de leur légitimité à décider de leur avenir, de l'avenir de leur quartier et de leur ville et les citoyens nous remercient : 92 % des votants et 84 % des porteurs de projets se déclarent satisfaits de cette deuxième édition.

Vos sourires, votre satisfaction à voir vos propositions se concrétiser sont notre plus belle récompense. Merci à vous.

Les lauréats 2024 qui sont-ils ?

En 4^{ème}, des barbecues dans les lieux de détente à Besançon porté par un collectif de citoyens.

En 3^{ème}, faire du parc urbain de Planoise un lieu de vie pour tous porté par un collectif de citoyens et des associations du quartier.

En 2^{ème}, des fontaines à eau sur les collines de Besançon porté une Bisontine seule.

Et en 1^{er}, un terrain de sport pour Battant porté par un collectif de citoyens.

Ces lauréats, qui ont été présentés aux Bisontines et aux Bisontins le 22 juin dernier, lors d'un événement festif à La Rodia, seront réalisés, si vous le confirmez ce soir, par les services de la Ville dans un délai de 2 ans ; et dès cet hiver, vous pourrez découvrir une partie des projets lauréats de la saison 1 du budget participatif.

Cependant, nous n'allons pas nous arrêter ici.

Nous le savons, il reste encore des voix à écouter, celles que l'on entend trop peu.

Nous nous devons d'aller chercher les oubliés de la démocratie, les jeunes, les personnes en situation de handicap, les personnes défavorisées. Celles et ceux qui, pour diverses raisons, se sont trop souvent exclus du débat public.

Cette saison 2, les 16-24 ans représentent 24 % des votants, ce qui est en fait leur part dans la population bisontine et nous devons nous en réjouir.

Notre responsabilité est d'élargir encore cet espace de dialogue pour que chacun, sans exception, puisse contribuer à la transformation de la ville.

Pour cette troisième saison, le budget participatif ira au contact des publics dès la phase d'appel à idée avec plus d'une trentaine de rencontres programmées dans les différentes structures emblématiques de la ville pour continuer à toucher les publics éloignés.

Ce mouvement citoyen grandit et nous sommes déterminés à continuer sur cette voie.

Continuons à donner vie à vos idées pour une ville plus participative et plus solidaire, une ville qui répond à des besoins réels, mais surtout à des rêves et l'ambition que les citoyennes et les citoyens veulent donner à Besançon.

Je m'adresse enfin une dernière fois aux Bisontines et aux Bisontins qui nous écoutent : vous êtes Bisontins, commerçants, lycéens, étudiants sur Besançon, vous avez 16 ans ou plus et vous avez un projet, une idée pour la ville ou pour votre quartier, rendez-vous cet automne pour la saison 3 du budget participatif.

M. GHEZALI : Merci. Est-ce que... oui. Madame MARTIN.

Mme MARTIN : Oui. Merci.

Alors, beaucoup d'enthousiasme comme toujours et c'est vrai que c'est un sujet vraiment qui nous intéresse tous et qui concerne tous les Bisontins.

Alors, je vais être un petit peu... je mets des bémols quand même parce que... voilà. Moi, je trouve que voter pour des projets incomplets nous interpelle et face à certaines incohérences liées au projet d'une ville écologiste, je suis un petit peu surprise par rapport à l'installation de barbecues sur les collines. Voilà.

On connaît les risques de feux de forêt liés au réchauffement climatique, alors est-ce une bonne idée ?

Voilà. C'est juste des questions.

L'installation de fontaines à eau sur des sites de...

M. GHEZALI : S'il vous plaît. S'il vous plaît, laissez Madame MARTIN terminer.

Mme MARTIN : Voilà.

M. GHEZALI : Merci.

Mme MARTIN : L'installation de fontaines à eau sur des sites de promenade questionne également sur la régulation de la consommation d'eau pour éviter des abus, des gaspillages, sans parler des risques sanitaires.

Troisièmement, la réalisation d'un terrain de sport à Battant en soi peut être une très bonne idée, mais seulement le lieu les Arènes n'est pas encore défini. Y a-t-il un autre lieu envisageable ?

Pour le moment nous n'en savons rien.

Pour autant les projets ne sont pas aboutis, mais déjà chiffrés.

À l'heure actuelle, on nous demande de nous prononcer sur des idées ou sur de réels projets.

Le budget de la démocratie participative est conséquent, il doit permettre aux Bisontins d'améliorer leur qualité de vie en les accompagnant, en faisant preuve de pédagogie et de réflexion et non pas en cédant à des propositions qui ne sont ni réalistes... ni réalisables de façon démagogique.

Alors, c'est vrai que là je souligne des points un petit peu... qui me questionnent. Moi, je suis vraiment tout à fait intéressée par cette façon de procéder par rapport à la démocratie participative, mais je m'interroge sur... voilà, l'aboutissement de ces projets, comment ils sont réfléchis avec les habitants, quel sens ça prend pour toute la population. Voilà.

J'ai quand même des questions et un peu de réserve. Merci de votre attention.

Mme LA MAIRE : Madame LEMERCIER.

Mme LEMERCIER : Merci Madame la Maire.

Donc, effectivement ce rapport nous a été présenté en commission et celle-ci avait débutée par une présentation de Monsieur CYPRIANI qui nous a fait un bilan sur la tranquillité publique cet été et c'était plutôt de l'intranquillité dans lequel il a parlé entre autres de problèmes avec l'utilisation de barbecues.

Alors, le 5 juin, Madame la Maire, vous preniez un arrêté contre les barbecues sauvages certes, mais avec des considérations qui peuvent correspondre à n'importe quelle utilisation de barbecue sur l'espace public : troubles de nature à porter atteinte à la sécurité, à la tranquillité et à l'ordre public, désordres matériels sur le domaine public dont des restes alimentaires, des déchets, forte chaleur voire des flammes avec des risques d'incendie et de propagation importante. Ça, c'est votre arrêté Madame la Maire.

Or, un des projets ici, comme on vient de le voir, est justement l'installation de barbecues qui seront utilisés en autonomie puisqu'il a bien été décidé que les projets retenus ne devaient en aucun cas entraîner de surcoût de fonctionnement.

Alors, dans ces conditions, j'ai un peu les mêmes questions que Madame MARTIN, comment allez-vous vous assurer de la bonne utilisation du matériel et du sens des responsabilités et des devoirs de citoyens des utilisateurs ?

À mon sens, c'est impossible sans au moins le passage régulier des agents donc des frais de fonctionnement pour la collectivité.

Par ailleurs, nous sommes assez consternés par le coût de ce projet : 25 000 € pour 5 barbecues.

À l'heure où l'argent public se fait rare, comme l'a dit Monsieur POULIN tout à l'heure, ça nous paraît complètement déraisonnable.

Un autre projet a également attiré notre attention nous aussi : le terrain de sport.

Alors, nous sommes convaincus qu'il manque un terrain de sport sur le quartier de Battant d'autant que ça faisait partie aussi de notre projet.

Mais il va falloir être vigilant à ne pas supprimer trop de places de stationnement sur le parking Arènes, si c'est vraiment là que vous voulez l'installer, car je vous rappelle que dans la discussion avec les commerçants à propos des bornes qui ne permettent plus aux clients d'approcher avec leur voiture, vous avez insisté sur les parkings de proximité.

Enfin, comme je l'ai dit en commission, il y a des gens qui vivent sous des tentes dans ce parking. Donc, il va peut-être falloir aller les rencontrer. Moi, je suis surprise qu'on fasse des projets sans aller voir sur place ce qu'il se passe réellement. Voilà.

On va quand même saluer le dynamisme des services, des associations, des habitants qui mettent beaucoup d'énergie à faire connaître ce budget et puis à déposer des projets.

Mme LA MAIRE : Je vais donner bien sûr la réponse à Kévin BERTAGNOLI.

Simplement, il est bien évident sur l'arrêté barbecue, et comme vous l'avez signalé d'ailleurs, que la règle c'est que quand il y a une autorisation, elle est ensuite dans un contexte qui consiste à bien sûr avoir les bons gestes, et les choix qui sont proposés, sont dans des espaces où de toute façon nos agents passent. Ils ramassent les poubelles. Ils font un travail dans différents espaces, etc. Donc, il n'y a pas d'espace qui ne fasse pas l'objet évidemment de contrôles visuels, etc.

Et s'ils ne tiennent pas les règles, comme n'importe quel équipement, c'est des équipements qui seront remis en cause, mais comme n'importe quel équipement.

Donc, l'arrêté barbecue, il a comme intérêt c'est de dire on ne peut faire des barbecues n'importe où. Voilà. C'est ça le principal.
Allez. Tu veux amener des éléments ? D'accord. Allez. Hasni ALEM.

M. ALEM : Non. Mais c'est juste... ça parlait de barbecue, en tant que communiste, je suis obligé d'intervenir à ce moment-là.

Rapidement, c'est par rapport à cette question qui peut sembler un peu triviale, mais qui, à mon sens, est importante sur un élément.

C'est qu'il y a en particulier dans les... enfin pas que mais en tout cas dans les habitats collectifs, cette volonté de pouvoir avoir ce barbecue, etc., en tout cas ces moments conviviaux, et effectivement il peut y avoir des arrêtés qui existent et on sait que malheureusement ils ne sont pas toujours respectés à ce niveau-là.

Et l'intérêt de ce type justement de structure, de ce type de barbecue collectif sécurisé, c'est justement de permettre à ce qu'il y ait un palliatif, en tout cas un dérivatif à cette envie-là qui soit dans un cadre sécurisé.

Comme l'a dit Madame le Maire, si jamais ce n'est pas sécurisé ou qu'il y a des problématiques, ça peut être enlevé, mais le fait de pouvoir mettre en place ça, le fait de pouvoir donner à la disposition des habitants, et je pense en particulier aux habitants des quartiers populaires, ce type de chose, ce type de structure, ce type d'élément, ça permet justement au contraire de pacifier l'espace public parce que justement ça évite l'occupation anarchique de l'espace public par des personnes à certains endroits qui ne sont pas prévus.

Donc, au contraire, si on veut pacifier l'espace public et permettre à ce que cet espace public soit partagé avec l'ensemble des personnes selon les usages qui peuvent être différents et en toute sécurité, c'est typiquement vers ce type de structure, vers ce type d'équipement qu'il faut aller parce que justement c'est ce que demandent les habitants et c'est ce que demandent les habitants en toute sécurité.

M. BERTAGNOLI : Oui. Merci Madame la Maire. Comme je le disais lors de cette commission, on a beaucoup échangé sur le budget participatif et finalement je me suis réinterrogé sur le fond du budget participatif et s'il avait bien été compris et perçu par l'ensemble de mes collègues.

Les projets du budget participatif n'ont pas un fonctionnement différent des projets de la municipalité globalement.

Ils seront travaillés avec les différents services techniques, la seule différence c'est l'origine du projet, et là vos interventions m'interrogent finalement sur la confiance que vous portez aux citoyens.

Avez-vous suffisamment confiance pour que les citoyens puissent déposer... pensez-vous que les citoyens sont capables de déposer un projet pour la Ville comme finalement n'importe lequel d'entre nous ici présent ce soir ?

Pensez-vous que les citoyens sont suffisamment respectueux pour gérer les projets qu'ils auront menés et qu'ils auront intégrés dans l'espace public ?

Moi, je pense que non seulement les citoyens... comment ? Sont en capacité de porter ces projets et de respecter les projets qu'ils auront mis en place, mais je pense qu'en plus ce type de projet peut être un outil pédagogique pour améliorer le fonctionnement des projets existants et tout simplement la manière de vivre ensemble... comment ? Dans l'espace public.

Si je devais revenir... bon. Alors, les barbecues, on est bien d'accord, ils ne sont pas sur les collines, c'est dans des espaces de détente. C'est bien les fontaines qui seront dans les collines.

Évidemment, tous ces projets-là seront soumis à l'expertise de nos services et mon service m'a soufflé, tout à l'heure, l'idée que le service, je crois que c'est tranquillité publique qui gère les barbecues, disait que pour eux c'était plus sécurisant d'avoir un lieu précis pour des barbecues qui seraient d'une certaine qualité, qu'on pourrait potentiellement fermer à certaines périodes plutôt que d'avoir ce qu'on a à l'heure actuelle c'est-à-dire des barbecues sauvages qui sont positionnés n'importe comment dans des lieux qui peuvent être plus ou moins à risque.

Par ailleurs, ce mobilier-là pourra aussi servir de support de pédagogie pour des questions de déchets, sur les questions de sécurité.

Donc, finalement l'outil peut venir régler une problématique existante, et c'est aussi une manière de reconquérir de l'espace public avec des personnes qui savent correctement le gérer.

Bon. Moi, je passerais le côté un peu schizophrène ; d'un côté, on nous dit... comment ? Qu'on veut des barbecues très sécurisés, de l'autre côté, on trouve que ça coûte trop cher 25 000 €, une chose est sûre, on n'ira pas chercher les barbecues chez Leroy Merlin. Les choses, elles seront sécurisées. C'est évidemment cadré par nos services et on fait les choses proprement comme n'importe quel projet municipal.

Ou Leroy Merlin ou d'autres marques, voilà, je précise. Je ne sais pas si on doit le... Voilà.
Et donc, pour terminer là-dessus, les projets ne sont pas incomplets, ils vont être continués à être travaillés avec les services techniques de la Ville, avec les habitants, ce qui peut être aussi l'occasion de retravailler d'autres problématiques en lien avec ces barbecues.
Pour terminer sur cette logique, moi, je le dis, ça peut vraiment être un outil de reconquête, notamment de reconquête républicaine.
Vous le voyez, un projet comme celui des échecs, des jeux d'échecs qui a été porté sur la première saison, c'est un projet qui, aujourd'hui, va être installé notamment à Planoise sur une zone qui était une zone de deal et l'association qui porte ce projet souhaite vraiment s'implanter à cet endroit-là pour que demain on ait des tournois intergénérationnels d'échecs et que demain ce soit le lieu de l'échec et l'échec finalement pour le trafic.

Mme LA MAIRE : Très bien. Madame LEMERCIER.

Mme LEMERCIER : Merci. Déjà Leroy Merlin, ça a été créé par une femme, en passant, et c'est une très belle maison. Ensuite, 25 000 € ça nous paraît démesuré.
Madame la Maire, vous dites si ça marche, c'est bien, si finalement ça ne marche pas, si les gens ne respectent pas, on démontera.

Mme LA MAIRE : Bah oui.

Mme LEMERCIER : Je suis désolée, 25 000 € !

Mme LA MAIRE : Oui.

Mme LEMERCIER : Ensuite, on nous avait parlé, à un moment donné, des forts, alors peut-être ça a été abandonné. Maintenant, moi, je ne remets pas du tout en cause ce qui pourrait être installé à Planoise. Pas du tout ! Ce n'est pas le même projet.
Je mets en cause ceci dont on ne sait pas finalement, vous avez raison Madame MARTIN, on ne sait pas où ils seront. On sait seulement qu'ils vont coûter 25 000 €, mais on ne sait même pas la forme qu'ils vont encore avoir et puis si ça ne marche pas, on les démonte. Là, non ! Non ! C'est impossible d'être d'accord avec ça. Je suis désolée.

Mme LA MAIRE : Allez. Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Oui. On est obligé d'enfoncer le clou sur ce rapport-là parce que si vous voulez ce qui est antinomique par rapport à ce projet c'est ce que vous avez évoqué dans l'essence même et dans la genèse même de la démocratie participative.
Vous aviez dit si un projet n'est pas conforme aux politiques publiques que nous portons au sein de la collectivité, on n'y donnera pas suite.
Vous avez un arrêté municipal qui interdit les barbecues.
Non. Mais... vous avez un arrêté municipal !

Mme LA MAIRE : Non. Non. Non. C'est les barbecues... je ne peux pas vous laissez dire qu'il y a un arrêté qui interdit les barbecues.

M. FAGAUT : On vous le donnera, c'est vous qui l'avez signé.

Mme LA MAIRE : Je... non, mais... pardon ! Excusez-moi.

M. FAGAUT : Laissez-moi terminer, vous...

Mme LA MAIRE : Non. Non. Non. Parce que quand on...

M. FAGAUT : Vous m'avez déjà coupé au deuxième rapport

Mme LA MAIRE : Non ! Parce que quand on a...

M. FAGAUT : Laissez-moi terminer !

Mme LA MAIRE : Non ! Parce que quand on dit des choses fausses, je suis là aussi...

M. FAGAUT : D'accord. Bah je vous donnerai l'arrêté et puis on le publiera l'arrêté municipal comme ça vous...

Mme LA MAIRE : *[inaudible]*

M. FAGAUT : Les gens verront.

Mme LA MAIRE : Alors...

M. FAGAUT : Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ?

Mme LA MAIRE : Monsieur FAGAUT, il n'y a pas d'interdiction en matière de barbecue en dehors des périodes qui présentent un danger en matière...

M. FAGAUT : D'accord

Mme LA MAIRE : ...de feu. Il n'y a pas ce que vous affirmez.

M. FAGAUT : D'accord. On...

Mme LA MAIRE : Il y a des zones à feu...

M. FAGAUT : Vous savez quoi ? On publiera l'arrêté et puis les gens se feront leur avis.

Mme LA MAIRE : Vous le publierez.

M. FAGAUT : Voilà. Comme ça on l'a. Sauf que derrière, si vous me permettez de terminer...

Mme LA MAIRE : Il n'y a pas... Je répète. Non, mais soyons clairs ! Il y a des espaces dédiés à cette activité et l'arrêté dit qu'en dehors de ces secteurs, de ces sites et de ces lieux, en dehors c'est interdit.

Je le dis. Je le répète ! Et les arrêtés sont publics, donc il n'y a pas de problème !

M. FAGAUT : Vous portez une adaptation au changement climatique de mars à septembre...

Mme LA MAIRE : Ah ! Là...

M. FAGAUT : Non, mais de mars à septembre, aujourd'hui, on est sur des périodes de sécheresse, etc., donc vous allez couvrir comment la période de...

Mme LA MAIRE : Sauf cette année.

M. FAGAUT : Laissez-moi juste terminer mon argumentaire.

Mme LA MAIRE : Cette année, la sécheresse a été un peu compliquée, vous êtes d'accord ?

M. FAGAUT : Laissez-moi terminer mon argumentaire.

Mme LA MAIRE : Non. Je veux simplement... je voulais juste rétablir la réalité et la vérité.

M. FAGAUT : D'accord. On la rétablira et on publiera.

Mme LA MAIRE : Très bien !

M. FAGAUT : On publiera l'arrêté que vous avez signé de vos mains. Et derrière, et je regarderai, je voudrais regarder Monsieur SPICHER, on travaille, on travaille sur la Ville avec des différences ou pas, sur des problématiques de santé publique et on n'a pas parlé d'hygiène. Comment demain l'hygiène va être traitée avec ces barbecues sans avoir du fonctionnement émanant de la Ville ?

Donc, si vous voulez tous ces éléments-là, et on revient sur les nuisances et les perturbations, je trouve aujourd'hui que le projet, je sais que vous jetez la main comme ça parce que l'air de dire cause toujours, tu m'intéresses, mais ce projet-là à 25 000 €, 5 barbecues 25 000 € ! Mais c'est démentiel votre truc !

C'est démentiel !

Et par rapport aux nuisances, par rapport à l'hygiène, par rapport à la tranquillité publique, par rapport...

Bon... on en rigolait avec Laurent CROIZIER à distance, ça va être quoi ? Du charbon ? Vous êtes contre le charbon aujourd'hui, donc on fait comment ? On va mettre quoi ? On va mettre du gaz ?

Je vous taquine un petit peu là-dessus, mais le projet en tout cas, il est antinomique. Il est antinomique par rapport à la genèse même de la démocratie participative parce qu'il va à l'encontre des principes mêmes des politiques publiques que nous portons ici au sein du Conseil Municipal. Point à la ligne !

Et on a le droit de dire bah non, pas celui-là.

Les autres, il n'y a pas de débat, même si on a questionné sur le terrain de sport, donc à... comment ? A Arènes. Mais celui-là, ce n'est pas possible ! 25 000 € cinq barbecues ! On est où ?

Mme LA MAIRE : Est-ce que j'acte le fait que vous êtes contre les barbecues ? Ah j'ai cru comprendre.

M. SPICHER : Ça marche ? Oui. Monsieur FAGAUT, donc c'est effectivement un point sur lequel nous avons effectivement alerté en commission, la question de l'hygiène et du suivi effectivement des points d'eau en commission. Donc, effectivement cela nécessitera une surveillance de ces points d'eau. Cela nécessitera une surveillance.

L'autre point sur lequel je suis intervenu en commission, c'est effectivement, mais je crois que, là, les réponses ont été données, c'est effectivement le risque effectivement, en tant que membre de la commission départementale sécurité incendie, c'est effectivement le risque, dans les périodes de sécheresse, donc des incendies, mais là il faudra effectivement faire appliquer les arrêtés qui seront pris par Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : Alors, juste je voudrais revenir parce que je crois qu'il y a quelque chose qui a été dit au tout début des interventions et il faut que ce soit très clair.

Tout dossier qui est proposé, là, dans le budget participatif, tous non seulement seront mais sont instruits par l'ensemble bien sûr des services, sont instruits. D'accord !

C'est juste que je voulais remettre les choses dans la bonne conjugaison.

C'est ils le sont tous ! Voilà. Ensuite, Monsieur ALEM.

M. ALEM : Non. Mais c'est un sujet qui me tient à cœur.

Non. Mais pour... franchement... enfin, voilà. On débat, là, depuis un petit moment sur un sujet, enfin il faut laisser un peu les Bisontins avoir un peu de la joie et puis faire un peu la fête.

Je trouve que là il y a quand même un peu une fonction, enfin de la part en tout cas d'une partie de l'opposition, de vouloir un peu empêcher les Bisontins d'être joyeux, empêcher les Bisontins de pouvoir profiter justement de la vie.

Donc, je trouve que ça, c'est assez problématique et finalement c'est... ah bah je suis très sérieux, vous savez. Vous savez profiter de la vie, parfois un barbecue, c'est quelque chose qui est extrêmement important, c'est ce qui permet à des gens de pouvoir sortir. Oui.

Mme LA MAIRE : Pardon. S'il vous plaît. Vous pouvez le laisser parler.

M. ALEM : Je trouve que, encore une fois, la manière dont les choses sont faites, la manière dont vous essayer de négocier sur un sujet de ce terme-là justement par rapport aux habitants, aux habitants en particulier des quartiers populaires, je trouve que... oui. Ça fait un peu du bien de la joie de vivre dans Besançon et je pense que ça va apporter beaucoup de joie aux habitants, en particulier les habitants des immeubles collectifs et je suis très content et je serai avec eux pour prendre des saucisses, des merguez avec eux. On passera des très bons moments avec eux et peut-être que même vous viendrez vous aussi.

Mme LA MAIRE : S'il vous plaît.

(Intervention inaudible)

(rires)

Mme LA MAIRE : S'il vous plaît, là, vous êtes à 20 h 44 en train de ne plus respecter la façon dont on prend la parole dans cette assemblée.

Donc, je donne la parole à Monsieur BAILLY.

M. BAILLY : Ce n'est pas nous qui... Non. Moi, ça va, je... barbecue, ça va. J'adore, mais ce n'est pas nous. Ce n'est pas nous qui... ce n'est pas nous qui sommes contre les barbecues, jusqu'à preuve du contraire, l'arrêté, ce n'est pas nous qui l'avons signé tout simplement.

Mme LA MAIRE : Très bien. Madame CHETTOUH.

Mme CHETTOUH : Attends. Moi, j'attends que... j'attends qu'ils se calment tous.

Oui. Mais j'attends que ça...Merci. Moi, je voulais juste... je voulais juste vous rassurer Monsieur CROIZIER, Monsieur FAGAUT et puis... vous êtes pour ?

Alors, il y a... ça existe déjà ailleurs et ça se passe très bien. Moi, je vais régulièrement du côté de Neuchâtel où c'est installé au bord du lac, mais je vous assure que, moi, je me suis dit que c'était... c'était... Ecoutez, c'est installé. Vous comprendrez pourquoi ça coûte 5 000 € parce qu'en fait c'est fixé au sol forcément en fait il faut couler une dalle, c'est fixé. Et puis, en fait, comme les habitants y sont habitués, effectivement ils sont plutôt très respectueux.

C'est vrai Monsieur FAGAUT qu'il y a du charbon, mais franchement moi quand j'ai vu ça, je me suis dit que c'était une idée géniale. J'ai vu que ça fonctionnait. Et je suis contente que les... enfin, ça ne me semble pas du tout déplacé du coup. Je suis pour, j'avoue.

Mme LA MAIRE : Bon. Alors, je vous signale que je ne vais pas faire une dissociation pour savoir si vous êtes pour ou contre les barbecues. On va être d'accord.

Je donne... Ah ! Monsieur CROIZIER ! Monsieur CROIZIER, allons-y.

M. CROIZIER : Non. Mais on m'a prêté l'idée que j'étais contre les barbecues, alors que je vous ai écrit, Madame la Maire, pour vous demander à ce qu'on en installe au parc urbain parce que je suis sans arrêt saisi par les habitants de Planoise sur les barbecues sauvages qui sont au parc urbain.

Donc, moi, je pense qu'il vaut mieux que la Ville installe des choses qui vont permettre de contrôler la sécurité plutôt que de laisser les gens faire n'importe quoi n'importe où.

Mais, mais on est bien d'accord que l'installation de ces barbecues va nécessiter un travail de prévention parce que je vois bien au parc urbain, il y a beaucoup de choses qui restent sur place après les barbecues, c'est inacceptable d'ailleurs, et que ça nécessite, et je vous l'ai demandé dans un courrier, je crois que je vous ai écrit plusieurs fois, ça fait plusieurs années que je vous écris la même chose sur ce sujet, ça nécessite, de mon point de vue, le passage de la police municipale déjà, pour rappeler les règles de façon préventive et puis aussi le passage éventuellement pour sévir. Sauf que les barbecues, ils se déroulent parfois le soir et tard, donc ça nécessiterait peut-être d'ajuster un certain nombre d'horaires de la police municipale.

Mais en tout cas, s'il s'agit de mettre à disposition des habitants des coins sécurisés, 5 000 € c'est vrai que c'est extrêmement cher, mais je ne sais pas... je sais que le matériel collectif est toujours très cher, voire trop cher, je pense que certains en profitent beaucoup également, mais non. Moi, je suis plutôt favorable à partir du moment où c'est quelque chose qui va permettre et de sécuriser et d'offrir des loisirs aux habitants.

Mme LA MAIRE : Je vous invite à aller dire à la police municipale que vous aimeriez les faire travailler le soir pour aller vérifier les barbecues. Non. Non. Mais...

Monsieur FAGAUT, vous voulez reprendre la parole ? Vous ne l'avez fait une seule fois sur les barbecues ? Très bien. Merci.

M. FAGAUT : Et puis, je vais faire une deuxième fois sur les barbecues. Simplement relire l'article premier de votre arrêté que vous avez signé qui court du 6 juin au 15 octobre : 4 mois, donc sur la période sur laquelle on fait les barbecues. Donc, Monsieur ALEM, je veux bien aller faire des barbecues avec vous, au mois de décembre, il peut faire un peu frisquet, mais on pourra aller ensemble, aucun problème.

« Les feux de camp et de plein air, l'utilisation de barbecues et/ou tout autre dispositif de cuisson quel que soit leur mode d'alimentation sont interdits sur le domaine public » signé de votre main !

Donc, derrière, Monsieur le professeur, je ne vous ai pas demandé de m'interpeller. Vous n'êtes pas obligé de vous lever. Restez assis. Ce n'est pas la peine de...

Mme LA MAIRE : Si ! Il était obligé de venir jusqu'à moi et c'est ça qui est heureux c'est que j'ai des adjoints qui m'apportent le texte.

M. FAGAUT : Et donc derrière du 6... du 6 juin au 15 octobre. La suite est la même !

Mme LA MAIRE : Alors... non !

M. FAGAUT : La suite est la même.

Mme LA MAIRE : Pardon ! Est-ce que vous avez terminé ?

M. FAGAUT : Bon. Peu importe. Faites comme vous voulez. C'est votre projet.

Mme LA MAIRE : Vous... non. Non. Non. Ce n'est pas mon projet. C'est justement la différence, c'est que ce n'est pas mon projet parce que peut-être que j'aurais eu un avis qui ne serait pas exactement celui-ci.

M. FAGAUT (propos inaudible) : Comme le mien alors.

Mme LA MAIRE : Peut-être. Peut-être qu'un jour on se rejoindra sur un certain nombre de dossiers. Peut-être. (Brouhaha)

Mme LA MAIRE : On ne sait pas. On ne sait pas. Allez. Donc, Kévin BERTAGNOLI.

M. BERTAGNOLI : Merci. Comme quoi Monsieur ALEM a raison, le barbecue ça amène un peu de convivialité et de détente. Oui. Pour essayer de clôturer, je ne pensais pas qu'on ferait autant de temps sur le barbecue, je vous avoue.

Pour terminer sur ce sujet, donc effectivement les projets ont bien été soumis à l'aval des services en amont lors de la phase d'analyse des projets et ces projets continueront à être travaillés par les services et par les différents services et notamment lors de la commission, il a été proposé que la direction hygiène santé vienne participer. Santé publique, pardon. Oui. C'est vrai que le nom a changé. Vienne participer, donc elle sera évidemment intégrée dans les discussions parce que ça peut être aussi effectivement un outil de médiation intéressant et qu'il y a un certain nombre de choses en tous les cas à vérifier.

Je reviens quand même sur le règlement, parce que vous parliez de l'ADN de la démocratie participative. L'ADN de la démocratie participative, c'est qu'à un moment la décision puisse être partagée avec les citoyens et que les citoyens puissent participer directement à la transformation de la Ville en proposant des projets d'intérêts généraux.

Je vous remets juste quelques détails du règlement intérieur parce que pour le coup tout est vraiment indiqué noir sur blanc. Les projets doivent être situés sur le territoire de la Ville, concerner l'intérêt général, être compatibles avec les valeurs de solidarité et de cohésion sociale, de respect de l'environnement, ne pas être localisés sur un terrain privé évidemment et doivent correspondre à des dépenses d'investissement. Le projet ne doit pas induire pour la Ville de Besançon de dépenses de fonctionnement supplémentaires hormis celles liées à la maintenance de l'entretien. Vous avez quand même oublié ça depuis la commission. Évidemment, ils doivent avoir un coût inférieur ou égal à 100 000 €. Ils ne doivent pas avoir été refusés par la Ville au titre d'un autre dispositif. Vous pouvez retrouver tout ce règlement intérieur directement en ligne sur la plateforme des ateliers citoyens. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Très bien. Juste parce qu'il faut toujours être très juste dans ce qu'on se dit les uns les autres. Donc, l'arrêté qui a été publié dernièrement, le dernier qui est sorti le 06/06/2024 et vous avez raison, mais je préfère du coup aller dans la lecture jusqu'au bout de l'article 1.

Donc, je répète.

« Les feux de camp et de plein air, l'utilisation de barbecues et/ou tout autre dispositif de cuisson, quel que soit leur mode d'alimentation sont interdits sur le domaine public et sur le domaine privé de la commune ouverte au public. ». Point.

Mais il y a une phrase qui suit.

« Cette interdiction s'étend sur l'ensemble du territoire de la commune de Besançon hors emplacement dédié à cet effet et à l'exception de toute personne ayant reçu une autorisation préalable des services de la Ville. ». Voilà.

C'est juste très clair. Je vous remercie. C'était important. Il faut qu'on se dise les choses très clairement.

(Intervention inaudible d'un élu) Justement c'est bien de ça dont il est question ! Et quand nous avons une très grande sécheresse, figurez-vous que nous interdisons, comme en 2023, parce qu'il me semble bien qu'en 2023 j'ai délivré un arrêté qui interdisait pleinement donc les barbecues et, oui, parce qu'en fait je fais des arrêtés au fur et à mesure des événements. Mais on va s'arrêter là.

Et si j'avais arrêté les barbecues, on aurait peut-être pu dire qu'en fait c'était parce que je finissais par interdire la consommation de la viande, mais en fait vous voyez que non. Très bien. Je continue.

Est-ce qu'il y a des votes... Ah oui ! Simplement aussi sur le parking Arènes, simplement dire que nous n'avons pas un parking qui est plein et donc nous n'avons aucun impact sur la capacité à accueillir et du stationnement et ce stade qui est proposé. Voilà. Je vous propose de soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Merci pour les abstentions. Dix !

A l'unanimité des suffrages exprimés, 10 abstentions, le Conseil Municipal étudie et approuve la liste des projets lauréats de la saison 2 du budget participatif qui seront réalisés par la collectivité.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 44

Contre : 0

Abstentions : 10

Conseiller intéressé : 0

30 - Aide aux associations à caractère médico-social - Attribution 2024

M. Hasni ALEM (2), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Le rapport n° 30, aide aux associations à caractère médico-social. Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 4 000 € à Aides,
- 750 € à Alcool assistance – La Croix d'Or du Doubs - section de Besançon,
- 1 000 € à l'APEDA Bourgogne Franche-Comté,
- 7 000 € à l'association Addictions France (ex ANPAA : Association Nationale de Prévention en Addictologie 25),
- 1 000 € à l'association des donateurs de voix – Bibliothèque sonore de Besançon,
- 750 € à l'association de gestion du centre de santé « centre du sommeil respir »,
- 2 600 € au CICS (Centre d'Information et de Consultation sur la Sexualité),
- 2 000 € à Csapa Solea – ADDSEA,
- 500 € à Ela,
- 500 € à les foulées généreuses,
- 600 € à France Rein Franche Comté,
- 700 € à Jalmalv « Jusqu'à la Mort – Accompagner la Vie » Besançon,
- 750 € à le rire médecin,
- 800 € à Lym'Pact,
- 3 300 € à la MJC Palente-Orchamps,
- 500 € à M'organes de toi,
- 500 € à Oncodoubs,
- 1 200 € à Vie libre - Addictions Alcool – section de Besançon
- 1 800 € à Vivre comme avant - Antenne de Besançon

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

31 - Cimade - Aide exceptionnelle 2024

Mme LA MAIRE : Dossier n° 31 concernant l'aide exceptionnelle 2024 à la Cimade. Est-ce qu'il y a des questions. S'il n'y a pas de questions, je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 2 000 euros à l'association La CIMADE.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

32 – Prévention - Association Départementale Sauvegarde Enfant Adulte Bourgogne Franche-Comté (ADDSEA) - Service de Prévention Spécialisée - Aide au fonctionnement 2024

Mme LA MAIRE : Rapport n° 32 concernant l'ADDSEA et les services de prévention spécialisée. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le versement de la subvention de fonctionnement de 138 000 €, au titre de l'année 2024, à l'ADDSEA Sauvegarde Bourgogne Franche-Comté, service Prévention Spécialisée.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

33 - Solidarité Femmes Besançon - Lieu d'Accueil d'Ecoute et d'Orientation (LAEO) - Accueil de jour à destination des femmes victimes de violences conjugales - Aide au fonctionnement 2024

Mme Marie ETEVENARD (1) et M. Damien HUGUET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Concernant la Solidarité Femmes Besançon avec donc le lieu d'Accueil d'Ecoute et d'Orientation – Accueil de jour à destination des femmes victimes de violences conjugales.

Est-ce qu'il y a d'autres questions que celles qui ont été posées auparavant ?

Je pense qu'on s'est dit beaucoup de choses.

Allez, mais... allez.

Mme CHETTOUH : Bon. Je vais être beaucoup moins drôle que les barbecues, mais bon. Ce n'est pas... voilà. Ce n'est pas facile de prendre la parole après ça, mais...

Faciliter et accompagner la libération de la parole est au cœur de la mission de Solidarité Femmes. La libération de la parole est devenue possible grâce au mouvement féministe, aux associations et toutes les mesures institutionnelles qui ont été mises en place depuis plusieurs années. Je pense qu'il n'y a ne serait-ce que 10 ans si un homme avait filmé sous la jupe d'une femme, je pense que cette femme ne serait pas allée au commissariat. L'évolution positive de tous les aspects de la prise en charge de la parole des femmes a rendu légitime cette dénonciation.

Aujourd'hui, grâce à cette dénonciation d'actes inappropriés, un réseau de viols organisés a pu être révélé, des viols commis par des hommes de tous âges, de tous milieux, certains de bons pères de famille, tous excités par le fait de disposer d'un corps de femme inerte sans consentement.

Je rappelle qu'un viol ou une tentative de viol se produit toutes les 7 minutes en France, 90 % sont commis par les proches de la victime, 50 % sont commis par le conjoint ou l'ex-conjoint.

Les témoignages des victimes de l'Abbé Pierre sont aujourd'hui possibles aussi, les femmes se sentent enfin légitimes de parler. Je voudrais souligner le courage de la fondation qui a permis de faire

émerger la parole. Cette semaine, cela fait deux ans que Mahsa AMINI est morte de ne pas avoir porté correctement son voile en Iran.

Le mouvement « Femme, vie, liberté » continue son combat et je voudrais signifier toute notre solidarité à cette résistance face à ce système de coercition insupportable. Insupportable aussi est la situation des femmes en Afghanistan. La parole des femmes au sens premier, c'est-à-dire le son même de leurs voix est interdit dans l'espace public. Nous dénonçons ce système de coercition jamais vu qui vise à isoler les femmes en les cloîtrant chez elles.

La libération de la parole des femmes est un enjeu majeur, planétaire face à une violence systémique, massive et universelle. Je suis fière de porter avec toute l'équipe municipale cet apport de subvention à Solidarité Femmes et aussi évidemment la construction de la Maison des femmes qui va permettre de libérer encore plus les paroles, qui permet de libérer les femmes des chaînes que constitue la domination masculine installée depuis si longtemps et partout. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup pour ce témoignage. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 4 000 € à l'association Solidarité Femmes au titre du dispositif LAEO et son accueil de jour.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

34 - Dialogue social - Aide 2024 à l'organisation syndicale Fédération Syndicale Unitaire - Complément à la délibération du 20 juin 2024

Mmes Pascale BILLEREY (1), Annaïck CHAUVET (1) et Valérie HALLER (1), conseillères intéressées, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Rapport n° 34 concernant le dialogue social et donc c'est un complément à la délibération du 20 juin 2024. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le versement de la subvention de fonctionnement de 2 077 € à l'organisation syndicale FSU au titre de l'année 2024.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

35 - Relations internationales - Aide à des établissements scolaires pour leurs échanges internationaux

Mmes Elise AEBISCHER (1), Frédérique BAEHR (1) et Mme Françoise PRESSE (1), et MM. Hasni ALEM (2) et M. Nicolas BODIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Rapport n° 35, l'aide à des établissements scolaires pour leurs échanges internationaux. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 680 € au lycée Pergaud,
- 1 280 € au lycée Ledoux,
- 380 € au Centre de Formation Agricole du Doubs.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 6

36 - Relations internationales - Convention de partenariat 2024-2026 entre la Ville de Besançon et la Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté

Mmes Frédérique BAEHR (1), Pascale BILLEREY (1) et Mme Sadia GHARET (1), et MM. Damien HUGUET (1), Jean-Emmanuel LAFARGE (1) et Yannick POUJET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Rapport n° 36 concernant la convention entre la Ville et la Maison de l'Europe.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention portant sur le partenariat avec la Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté pour les années 2024 à 2026,
- décide de verser une subvention de 25 000 € pour 2024, qui, en cas d'accord, sera prélevée sur la ligne 65.023.657382.0022209.10069 inscrit au budget primitif de l'exercice.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 6

37 - Animations commerciales - Aide à l'association Bezak Chop Festival

Mme LA MAIRE : Le rapport n° 37, l'aide à l'association Bezak Chop Festival.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association « Bezak Chop Festival ».

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

38 - Congrès - Cinquième attribution d'aides de l'année 2024

Mmes Frédérique BAEHR (1), Pascale BILLEREY (1), et MM. Damien HUGUET (1), Jean-Emmanuel LAFARGE (1) et Yannick POUJET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Le rapport n° 38, cinquième attribution pour les congrès.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 1 500 € pour l'Université de Franche-Comté,
- 1 500 € pour le Centre Régional Olympique et Sportif de Bourgogne Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

39 - Exercice 2024 - Cotes et produits irrécouvrables - Admissions en non-valeur et abandons de créances

Mme LA MAIRE : Le rapport n° 39, la question d'Admissions en non-valeur et abandons de créances. Est-ce qu'il y a des questions ? Sinon, des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal statue favorablement ces propositions et admet ces produits en non-valeur, accepte ces abandons de créances et donne décharge à M. le Chef du Service de Gestion Comptable.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

40 - Placement de trésorerie de deux produits de cessions sur un compte à terme

Mmes Frédérique BAEHR (1), Françoise PRESSE (1), et M. François BOUSSO (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Rapport 40 concernant les produits de cessions sur un compte à terme. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur l'ouverture, par dérogation prévue à l'article L1618-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un compte à terme rémunéré auprès de l'Etat pour une durée de 12 mois, et sur le placement de deux produits de cessions représentant un montant total de 6 600 000 € sur ce compte à terme,**
- **autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer tout document à intervenir dans ce cadre.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

41 - Société d'Economie Mixte Aktya - Rapport des élus administrateurs - Année 2023

Mme Anne VIGNOT (1) et MM. Nicolas BODIN (1) et Anthony POULIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Rapport 41 sur la société d'Economie Mixte avec Aktya, rapport donc des élus. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le rapport annuel 2023 des élus représentant la Ville de Besançon, actionnaire, au conseil d'administration de la SEM Aktya.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

42 - Société d'Economie Mixte Micropolis - Rapport des élus administrateurs - Année 2023

Mme LA MAIRE : Rapport 42 concernant la société d'Economie Mixte Micropolis, rapport des élus administrateurs 2023. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le rapport annuel 2023 des élus représentant la Ville de Besançon, actionnaire, au conseil d'administration de la SEM Micropolis.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

43 - Société d'Economie Mixte Sedia - Rapport de l'élue administratrice - Année 2023

Mme Anne VIGNOT (1) et M. Anthony POULIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Concernant la société d'Economie Mixte Sedia, rapport là encore d'élus. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le rapport annuel 2023 de l'élue représentant la Ville de Besançon, actionnaire, dans les instances de la SEM Sedia.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

44 - SPL Territoire 25 - Rapport des élus administrateurs - Année 2023

Mme Anne VIGNOT (1) et M. Anthony POULIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Concernant la SPL Territoire 25, le rapport des élus. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le rapport annuel 2023 des élus représentant la Ville de Besançon, actionnaire, dans les instances de la SPL Territoire 25.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

45 - Société d'Economie Mixte LOGE.GBM - Rapport de l'élue administrateur - Année 2023

Mmes Carine MICHEL (1), Marie ETEVENARD (1), Myriam LEMERCIER (1) et MM. Damien HUGUET (1), André TERZO (1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Concernant le rapport n° 45, est-ce qu'il y a des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le rapport annuel 2023 de l'élue représentant la Ville de Besançon, actionnaire, dans les instances de la SEM Loge.GBM

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

46 - Société d'Economie Mixte Sedia - Création d'une filiale Zone d'activités économique de Saône

Mmes Marie ETEVENARD (1) et Anne VIGNOT (1) et M. Anthony POULIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : 46, création d'une filiale Zone d'activités économiques de Saône. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **autorise la création d'une société associant Sedia et FIMOGEST, sous forme de SAS et dédiée au projet de ZAE du Cheneau blond sur la Commune de Saône,**
- **autorise l'élue représentant la Ville de Besançon dans les instances de Sedia, à se prononcer en faveur de cette décision.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

47 - Rapport social unique - données 2023

Mme LA MAIRE : Rapport n° 47, rapport social unique, c'est prendre acte. Est-ce qu'il y a des questions ? Sinon, très bien. Ah pardon !
Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Merci.

Oui. Je voulais intervenir sur ce rapport 47 parce que je trouve qu'il y a des données qui sont quand même assez intéressantes à l'intérieur de ce rapport social unique et je voudrais m'arrêter sur quelques éléments.

Nous avons soulevé ici au sein de ce Conseil Municipal le malaise d'un grand nombre d'agents au sein de notre collectivité, nos collaborateurs qui, dans les différents services, et d'ailleurs vous avez essuyé un nombre important de grèves depuis que vous êtes arrivée dans les différents services, la petite enfance, aux espaces verts en passant par la police municipale ou autres, et donc on voit bien qu'il y a, à un moment donné, il y a un mal-être de la part des agents et donc un manque de directive claire sur des orientations politiques qui sont claires.

Et quand je regarde un petit peu les indicateurs, parce que je suis assez attaché quand même aux indicateurs, depuis votre arrivée, Madame le Maire, c'est 50 % d'agents au moins absents un jour dans l'année, donc 50 % d'agents en plus par rapport à quand vous êtes arrivée en 2020 puisqu'on était 858 agents au moins absents une journée, on est passé à 1 538 en 2022 et 1 300 en 2023.

Et depuis votre arrivée Madame le Maire, c'est une augmentation de 40 % de jours d'arrêt maladie. On est passé de 22 378 jours en 2020 à 36 707 jours en 2022 et 31 000 en 2023, et pourtant les absences pour congés maladie longue sont restées étales aux alentours de 17 et 20.

Depuis votre arrivée, le nombre de jours de carence retenu par année est passé de 1 527 à 2 700, soit une augmentation de 76,8 %. Et autre chiffre un peu éloquent, nombre d'agents démissionnaires depuis 2020, donc en 2020, 9 agents démissionnaires et en 2023, 102 agents démissionnaires, soit plus 104 % depuis votre arrivée.

Et je vais apporter une réponse à Laurent CROIZIER qui vous a posé la question tout à l'heure, puisque vous avez quand même reçu 112 CV pour la police municipale et, au 31/12/2023, on a toujours 15 postes vacants, alors que je connais des personnes qui avaient, à mon avis, toutes les compétences pour venir garnir nos rangs.

Donc, il y a un vrai malaise des agents, Madame le Maire, vous le savez. Je pense qu'il vous incombe, quoi qu'il arrive, dans la gestion de la collectivité et nous ne pouvons pas continuer ainsi et nos collaborateurs méritent davantage de considération.

Par contre, j'aimerais... alors, je ne vais pas revenir sur ce qu'il s'est passé sur l'épisode parce qu'on parle des agents, mais on pourrait parler des élus. Je voudrais rassurer votre directrice de cabinet, je ne demanderai jamais l'autorisation de parler dans un espace public, en référence au mail donc du 29 juillet que vous m'avez envoyé dans mon déplacement sur un cimetière à Besançon.

Donc, je voudrais vous rassurer avec cela, jamais je ne demanderai l'autorisation de parler dans un espace public. Ensuite, moi, je voudrais avoir un peu une explication sur cette méthode. Ça, c'est une

méthode d'un autre temps. Comment aujourd'hui une élue ici de ce Conseil Municipal en charge adjointe déléguée à la transition écologique aux espaces verts et à la biodiversité sur des lettres anonymes adressées au service de la Ville puisse réaliser un courrier adressé aux riverains de la rue Trépillot demandant aux riverains de la rue Trépillot de dénoncer des agents pour savoir s'ils volent ou s'ils utilisent du matériel de la collectivité ?

Si tel était le cas, évidemment que ce n'est pas normal. Il y a des enquêtes administratives qui peuvent être diligentées, il n'y a pas de problème par rapport à cela. Mais faire un courrier signé de la main d'un adjoint en direction des riverains, ça c'est les périodes sombres de notre histoire ; périodes sombres de notre histoire sur la délation et la dénonciation. Donc, moi, je m'inscris en faux aujourd'hui. S'il y a des agents qui volent, s'il y a des agents qui utilisent du matériel sans demander l'autorisation, évidemment qu'il faut mener les enquêtes à l'intérieur de la collectivité et c'est à nous de le faire et ce n'est pas aux riverains d'aller dénoncer les agents qui seraient dans cet acte-là. Je trouve ça scandaleux et ce n'est pas digne en tout cas d'une élue de reprendre des choses de notre période triste et noire et sombre de notre France.

Mme LA MAIRE : Très bien. Sur les différents éléments que vous avez apportés, Elise, tu veux apporter des éléments ? Juste, je reviens sur les grèves de la petite enfance, ça n'a rien à voir avec la problématique locale, c'est toujours des mouvements nationaux. Je tiens quand même à le dire parce que la question de la petite enfance est une vraie question et je l'ai dit.

Sur l'absentéisme, je ne poserai pas de questions là aujourd'hui ici, mais ça m'intéresserait bien de savoir quel absentéisme auquel nous sommes tous confrontés et en particulier non seulement les collectivités mais aussi les entreprises, et vous avez raison.

Et par contre comme vous êtes très précis en général, en tout cas vous souhaitez montrer une forme de précision, quand vous comparez...

Oui. Bien sûr. J'en suis sûr, mais c'est surtout quand on l'affirme.

Donc, du coup, ce qui est important c'est que... je pense que c'est assez maladroit de comparer des chiffres à 2020, si vous voyez ce que je veux dire.

Élise AEBISCHER.

Mme AEBISCHER : Je vais revenir sur quelques éléments, je pense notamment à votre dernière intervention sur la police municipale, vous avez recité des chiffres au niveau local, j'aimerais bien qu'on renationalise aussi la question de la police nationale.

Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le CNRPT, entre 2020 et 2026, entre les créations de postes des différentes collectivités, on a estimé effectivement les besoins nouveaux des policiers municipaux sur le territoire national de l'ordre de 8 000, donc 4 000 postes qui effectivement encore aujourd'hui sont encore vacants, c'est le cas à la Ville de Besançon, c'est comme le cas ailleurs. Effectivement, Laurent CROIZIER, j'imagine qu'il y a des collectivités qui arrivent à recruter. Je rappelle aussi qu'on est sur un concours où sortent un certain nombre d'agents de ces différents concours. Donc, évidemment on continuera à recruter des policiers municipaux, il y a des jurys qui se retrouvent très fructueux.

Mais je voulais juste redonner un contexte un peu plus global. Sur la question des agents démissionnaires, sur le fait qu'il y ait, pour vous, une explosion, il faut aussi reprendre en compte que ces chiffres entre 2020, 2021, 2022 et 2023 sont déjà un petit peu différents par rapport à l'effectif sur lequel on se base. Je vous rappelle qu'on a mené une politique de déprécarisation où on a rajouté à la liste des emplois permanents 290 postes d'animateurs où se retrouve notamment aujourd'hui la très grande part des différentes démissions puisqu'effectivement vous n'êtes pas sans savoir que le public qui occupe aujourd'hui les postes d'animateurs, c'est un public qui fluctue, qui arrive dans la collectivité, qui exerce les missions pour une année, deux années, trois années et au fil de leur perspective professionnelle est amené effectivement à démissionner de la collectivité. Donc, c'est aussi une des pistes de réflexion.

Sur la question du nombre de congés maladie, là, je ne les ai plus en tête parce qu'en plus c'est vrai que le rapport social unique, il est très large et donne beaucoup d'indications. On est sur une augmentation.

Je crois aussi que, à l'échelle nationale, on juge qu'on a une augmentation du nombre d'arrêts maladie dans la fonction publique qui est sans précédent. Je crois qu'il y avait eu 12 % entre les deux dernières années, donc ça fait partie, voilà, de ces choses sur lesquelles il faut qu'on affine, qu'on essaie de comprendre. En plus, le rapport social unique, il est effectivement totalement transparent, où on voit où sont les différentes directions où il y a le plus de nombre de jours d'arrêt. C'est évidemment les directions où il y a largement le plus d'agents de la fonction publique dans notre collectivité.

Et en plus, je pense que ça va plutôt dans le bon sens sur le fait qu'aujourd'hui on a aussi davantage de temps de travail des médecins professionnels.

On ressort aussi d'un contexte, je rappelle quand même, sanitaire très, très compliqué où on a eu les années 2020/2021 avec des arrêts maladie qui sont liés à la Covid, mais 2022, ça a été une année aussi record sur tous les virus où la fin des gestes barrières a pu effectivement remettre d'actualité un certain nombre de virus qui ont entraîné, donc, c'est aussi des années 2022/2023 où il y a eu aussi beaucoup de virus saisonniers.

Ça ne veut pas dire qu'il y a des choses sur lesquelles il faut qu'on étudie un petit peu plus en finesse, c'est tout l'intérêt du travail du rapport social unique. Mais en tout cas, on est globalement dans les tendances nationales. Je suis d'accord pour dire qu'il ne faut pas juste se satisfaire de ça, qu'on a des agents qui souffrent au travail, qui tombent malade, et effectivement il faut au mieux les accompagner, mais voilà je n'ai pas le détail de ces différents chiffres.

Mais au plaisir qu'on prenne aussi la commission 1 pour décortiquer tout le rapport social unique. Bon. J'avoue que sur la dernière commission 1, vu la longueur de la dernière commission, on n'aurait pas eu le temps, mais ce document qui est transparent, qui donne une analyse effectivement année après année où on peut comparer collectivité après collectivité, il est passionnant, il est intéressant et on peut prendre le temps effectivement de le décortiquer. Donc, voilà pour l'essentiel, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : Aurélien LAROPPE.

M. LAROPPE : J'aimerais bien faire une petite intervention parce que très régulièrement, Monsieur FAGAUT, vous nous donnez des chiffres. On a eu, il y a deux ans, j'ai fait un petit medley, on a eu, il y a deux ans, la Citadelle d'Arras. Vous nous dites un million d'entrées et quatre fois plus de chez nous. En fait, quand on regarde les chiffres avec une analyse un peu macro, on se rend compte la Citadelle d'Arras, c'est quatre fois plus de monde qui habite autour, donc quatre fois plus de monde qui y va.

Ensuite, vous nous faites une analyse de la pauvreté, il y a trois mois, sur la ville de Besançon comparée à Nancy. Sauf qu'en fait les chiffres ne sont pas bons parce qu'on porte tout le logement social, Nancy porte 60 % du logement social. Tous les chiffres à chaque fois que vous nous donnez sont parfaitement justes, il n'y a aucune erreur, mais il y a une grave erreur d'analyse à chaque fois. Il y a encore une erreur d'analyse sur ce que vous faites dans les chiffres là.

Je suis allé voir parce que l'avantage d'internet c'est qu'en dix secondes on trouve les infos. 2020 : nombre de démissions en France : 243 000. 2023 : nombre de démissions en France : 500 000. C'est marrant parce que c'est exactement le même ratio qu'il y a à la Ville de Besançon, une augmentation de plus 100 %.

Donc, en fait, vous nous donnez des chiffres justes, mais vous avez une analyse à chaque fois qui est erronée et je sais, et je vous le dis très sincèrement, je sais parfaitement que vous êtes intelligent, c'est juste que vous cachez l'analyse et que vous ne partagez pas l'analyse et je trouve ça dommage d'un point de vue démocratique.

Mme LA MAIRE : Très bien. Je vous propose de... Ah ! Monsieur CROIZIER. Ah ! Alors Monsieur FAGAUT !

M. FAGAUT : Oui. Merci. Moi, vous savez, Monsieur LAROPPE, je ne me défaisse jamais sur les chiffres, mais ce qui est quand même aussi inquiétant avec vous c'est que, vous, vous vous défaissez toujours sur les autres. Ce n'est pas de votre faute, c'est la faute ailleurs. C'est de la faute... non, mais c'est de la faute des... écoutez-moi.

Écoutez-moi, je vous ai écouté attentivement. C'est de la faute des autres collectivités. C'est de la faute de l'État. Aujourd'hui, qui est en grève ?

Mme LA MAIRE : Qui ?

M. FAGAUT : Quels sont les services qui ont été en grève depuis le début du mandat ? Ce n'est pas moi qui suis Maire, c'est Madame VIGNOT qui est Maire de Besançon, c'est vous qui avez la majorité aujourd'hui et c'est bien les services de la Ville de Besançon qui se sont mis en grève par rapport à une politique qui a été portée et par rapport à des orientations. Je reviens sur ce courrier. Je veux des explications. Nous voulons des explications.

Entre les agissements de Madame la Directrice de cabinet à mon égard... non, mais je vous le dis !

À mon égard, dans le cadre d'un déplacement personnel dans le cadre d'un cimetière sur un secteur public, je n'ai pas à recevoir ce type de mail là me demandant de lever le doigt pour être accompagné

et pour savoir si j'ai autorisation d'aller dans un espace public sur la ville de Besançon. Non ! Je vous le dis c'est très clairement non !

Et je veux avoir des explications sur ce type de courrier. On est sûr de la dénonciation à l'égard d'agents de la collectivité où on demande aux riverains de dénoncer ! Mais où vit-on ? C'est à la période sombre de notre histoire ça ! Non, mais je vous le dis ! Et on reprend exactement les mêmes méthodes au même titre que tout à l'heure sur le rapport n° 2, vous m'avez censuré en me coupant la parole parce que j'ai dit un mot qui ne vous plaisait pas mais qui n'était pas insultant.

Donc, je veux, Madame le Maire, parce que vous êtes responsable de cela, il y a un Directeur de service qui suit le dossier qui est posé sur le courrier, il y a une adjointe qui a signé, c'est vous qui avez la responsabilité de ça. Je veux et nous voulons des explications et les agents méritent des explications aussi.

Mme LA MAIRE : Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Oui. J'ai pris la parole parce que vous alliez passer au vote sans avoir de réponse sur ce courrier. Moi, je viens d'en prendre connaissance. Je suis totalement abasourdi. Je veux dire ce courrier, il jette la suspicion sur tous les agents et non pas sur les fautifs. Moi, ce n'est pas des explications que je veux, moi, c'est des excuses ! Et ne me faites pas croire que ce courrier, il est parti sans avoir été lu, relu par la Direction générale, donc ce courrier, il a eu l'assentiment de supérieurs.

Donc, à un moment donné, moi, je ne peux pas cautionner ce genre de chose, c'est absolument inadmissible. Donc, des explications, peut-être. Des excuses, certainement ! Et des excuses notamment auprès du Conseil Municipal, mais surtout auprès des agents.

Mme LA MAIRE : Je vais être très claire. Sur l'affaire *cimetière*, Monsieur FAGAUT, vous allez dans les cimetières et vous êtes libre de visiter tous nos cimetières, d'ailleurs je vous invite à aller aux visites guidées qui ont été faites dernièrement par justement l'association de Chaprais. Seulement ce que vous avez souhaité mettre sur les réseaux sociaux, ce n'est pas le cimetière. Ce n'est pas le cimetière !

Les photographies que vous avez diffusées ne sont pas du domaine du cimetière en tant qu'espace public, vous êtes à l'intérieur des équipements des agents. Et si vous voulez savoir... bien sûr ! Mais on peut reprendre vos posts Facebook parce que c'est un livre complet et ouvert, votre post Facebook.

Non ! Je sais bien. Il est tellement ouvert qu'on peut connaître vos vacances, votre chien, etc. Voilà !

(Intervention de M. FAGAUT hors micro)

Très bien.

Si. Si. Moi, je suis avec attention. Mais ce qui est important, c'est que, à un moment donné, il faut savoir que quand vous commencez à discuter avec les agents et c'est... avec les agents ? Bien sûr ! Vous mettez en difficulté les agents sur un certain... bien sûr ! Vous les mettez mal à l'aise sur le fait qu'il y a un conseiller municipal qui s'invite, qui commence à venir savoir que si finalement... moi, je voudrais savoir si au Conseil départemental, par exemple, mais je prends cette collectivité par hasard, si nous serions dans cette logique-là.

Je crois avoir entendu qu'un conseiller départemental a bien dit qu'on leur avait signifié que ce serait mal venu qu'ils aillent dans des lieux qui sont ceux du Conseil départemental. Je passe sur ce dossier-là. Je reviens sur le dossier qui concerne ce courrier.

Ce courrier, je ne vous cache pas qu'il est extrêmement mal orienté parce qu'en fait il correspond à quoi ? Et c'est ça qui est important.

Il y a des personnes qui nous envoient des lettres anonymes, qui dénoncent et qui envoient ça à des services et qui du coup, dans ce cas-là, laissent penser qu'il pourrait y avoir des agents qui volent.

Le courrier a été d'une extrême maladresse qui consiste à dire dans le quartier plutôt que d'envoyer des lettres anonymes, si vous avez quelque chose à signaler qui vous paraît anormal, faites-le savoir mais signez. Signez bon sang de bonsoir ! Nous ne voulons plus recevoir... Nous ne voulons pas recevoir des courriers anonymes. C'est ça l'objectif de ce courrier. Exactement. Exactement. Et, je le dis très clairement, c'est une réponse à quelque chose qui n'a pas... non. Non. Je... vous êtes déjà intervenu Monsieur FAGAUT.

Monsieur CROIZIER peut-être ? Sinon, je vous propose... moi, j'ai fini, oui.

M. CROIZIER : Non. Non. Mais vous... Enfin, je veux dire vous ne pouvez pas vous en sortir comme ça. La réponse, elle est beaucoup trop légère compte tenu de la gravité du courrier.

Je veux dire où sont les excuses ? Où sont les excuses ? Et je suis désolé, alors, là, je vais être très, très sévère, mais le Directeur des services, du service n'a pas fait son travail ! Je suis désolé ! Parce que s'il reçoit un courrier avec suspicion, il mène, il diligente une enquête à l'intérieur du service. On n'a pas à demander à des habitants de dénoncer comme ça les agents municipaux. Ça ne se fait pas, ce n'est pas correct ! Donc, le Directeur des services, qu'il fasse son travail ! Qu'il mène une enquête à l'intérieur du service ! C'est son travail !

Et c'est votre travail, Madame l'adjointe de demander à votre Directeur de mener ce genre de chose aussi ! Donc, je ne continue pas le Conseil Municipal s'il n'y a pas des excuses auprès des agents.

Mme LA MAIRE : Écoutez, vous faites comme vous voulez parce qu'on est dans un pays libre et nous sommes au rapport n° 47. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Ah ! Madame LEMERCIER.

Mme LEMERCIER : Merci. Je voudrais savoir quelle est la règle clairement parce que, moi, je vais très vite me trouver en difficulté. Ça veut dire que quand on va dans des lieux de la municipalité, on n'a pas le droit de parler aux agents ? Et je vais dire quelque chose, on est invité à certaines visites, je me suis trompée de date et je suis allée avant-hier dans un lieu de la ville, je connais l'agent, j'ai discuté un peu avec cette personne et en sortant je lui ai dit ah ne dis pas que je suis venue parce qu'on risque de recevoir de nouveau... peut-être que toi, on va te remettre, te recadrer et puis, nous, on va peut-être recevoir une lettre.

Donc, ça devient compliqué quand même si réellement on ne peut plus... Moi, j'ai déjà fait le même post il y a quelques années dans le cimetière, j'avais fait une photo, j'avais de l'herbe jusqu'aux genoux, *L'Est Républicain* a repris ma photo, a fait un billet et on ne m'a pas envoyé un courrier ! Alors, est-ce que c'est parce que c'est particulièrement Ludovic FAGAUT, c'est lui qui n'a pas le droit ? Est-ce que nous, on a le droit ? Quelle est la règle ?

Mme LA MAIRE : La règle c'est que vous pouvez parler comme vous voulez et bien sûr aux agents, jusque-là c'est évidemment...

C'est juste que par contre les visites dans les lieux de travail, d'activité, là par contre, pendant leur activité, ça demande effectivement qu'il y ait un rapport, enfin un rapport... une demande explicite, d'ailleurs, c'est ce qu'on vous a fait savoir, pour effectivement... pour tout le monde d'ailleurs, sauf les adjoints qui sont en compétence, enfin sauf les élus qui sont en compétence.

Très bien.

M. FAGAUT (hors micro) : Madame le Maire.

Mme LA MAIRE : Oui.

M. FAGAUT (hors micro) : Je vous demande une suspension de séance et je souhaite qu'on puisse se réunir avec les Présidents de groupe concernant cet incident qui est grave aujourd'hui. Donc, je demande une suspension de séance que les Présidents de groupe puissent se réunir avec vous pour répondre à ce qui est demandé. Les agents n'ont pas à être dans la suspicion au quotidien. Donc, nous attendons des excuses. Moi, je m'associe aux propos de Laurent CROIZIER, donc nous demandons une suspension de séance et une réunion des Présidents de groupe s'il vous plaît.

Mme LA MAIRE : Faites une... je fais une suspension si vous le souhaitez. Allez-y, réunissez-vous.

M. FAGAUT (hors micro) : Les Présidents de groupe ?

Mme LA MAIRE : Non. Non. Je n'impose pas aux Présidents de groupe d'avoir des discussions avec vous. Excusez-moi, là, on est dans un autre temps. Comment ? Donc, je vous en prie, réunissez-vous.

(Suspension de séance)

Mme LA MAIRE : Oui ?
Madame VARET.

Mme VARET : Oui. Merci Madame le Maire. Après cet incident qui, je le rappelle, cette suspension est due au fait que Ludovic FAGAUT a demandé cette suspension, mais avant des excuses de la part des services vis-à-vis des agents en proposant donc une réunion des chefs de groupe, ceux-ci n'ont

pas voulu participer, mais je pense que c'est parce qu'ils n'ont pas connaissance, et vous non plus d'ailleurs, des termes du courrier.

Alors, je vais lire cette lettre. C'est une lettre qui est adressée par la Ville de Besançon par une adjointe déléguée à la transition écologique, aux espaces verts et à la biodiversité qui est adressée aux riverains rue de Trépillot à Besançon.

« *Madame, Monsieur,*

Comme vous le savez peut-être deux équipes de jardiniers de la Ville de Besançon occupent les locaux du 6, rue de Trépillot.

Récemment deux courriers anonymes adressés à la Ville nous ont informés de la survenue régulière de pratiques s'apparentant à du vol de matériaux, mais aussi d'utilisation à des fins personnelles du matériel de la Ville.

Ces actes, s'ils sont avérés, constituent une atteinte aux droits et devoirs des fonctionnaires et ne sauraient être tolérés.

La collectivité soucieuse de garantir la plus grande exemplarité de ses agents se doit de disposer d'informations précises permettant d'enclencher les éventuelles procédures internes appropriées.

Aussi, si vous êtes ou avez été témoins de telles situations, n'hésitez pas à m'en informer.

En vous remerciant. »

Ce n'est pas la lettre que vous pensiez avoir fait envoyer par les services, Madame le Maire. Donc, je réitère, si des excuses ne sont pas adressées aux agents de la collectivité, pour notre part nous quitterons cette salle. Nous quitterons la séance.

Mme LA MAIRE : Je réitère mes propos. Il est, et je suis sûre que vous êtes d'accord avec moi, il n'est juste pas possible que nous ayons encore des personnes qui continuent à envoyer des lettres anonymes de ce niveau-là, et c'est dans ce sens-là que ce courrier a été envoyé que vous aimiez ou pas... Oui, je vous en prie. Vous pouvez effectivement sortir de cette séance. Très bien.

(Les groupes d'opposition quittent la séance) Allez.

Nicolas BODIN.

M. BODIN : Oui. C'est quand même un dossier, moi, je n'avais jamais entendu parler, en même temps je crois que parfois en politique il faut savoir s'excuser. C'est une erreur. OK. Et ça arrive à tout le monde, en plus j'ai souvent dit que le fait de dématérialiser les documents, les signatures de manière électronique, ça se fait rapidement, en un seul clic on peut signer tous les rapports en même temps.

Je crois qu'il faut s'excuser. Il faut qu'il y ait une enquête interne sur ce qu'il s'est passé, mais ce courrier franchement c'est une insulte vis-à-vis des employés.

On en a 3 000, que ce soit à la Ville, l'agglomération ou le CCAS, c'est une erreur. OK. On s'excuse. Point.

Mais on ne va pas... on ne peut pas laisser déjà partir l'opposition, déjà un Conseil Municipal sans l'opposition ce n'est pas un Conseil Municipal et je ne sais pas si c'est déjà arrivé dans l'histoire de cette Ville. C'est une erreur. On s'excuse. Tout le monde fait des erreurs, moi le premier, mais en même temps je trouve qu'on ne peut pas gérer cette affaire-là comme ça en rigolant. Voilà.

Mme LA MAIRE : Bien.

Sur ce dossier, pour l'instant, qui concerne, je le rappelle, la question donc de rapport social, c'est une prise d'acte et donc nous... je constate que vous avez tous pris acte de ce dossier.

Conformément à l'article L 231-4 du Code Général de la Fonction Publique, le Conseil Municipal prend acte de l'actualisation du Rapport Social Unique (RSU) et de la possibilité de consultation de cette base de données.

48 - Index de l'égalité professionnelle 2024

Mme LA MAIRE : Et je propose d'aller sur le rapport n° 48.

De la même façon, nous avons une prise de connaissance de l'index de l'égalité professionnelle 2024. Est-ce qu'il y a des votes... non. C'est une prise de connaissance, il n'y a pas d'élément, je vous propose de continuer.

Le Conseil Municipal prend connaissance des indicateurs et de l'index à l'égalité professionnelle.

49 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Création de 2 emplois et recalibrage de 5 emplois à la Direction de la Vie des Quartiers - Recalibrage d'un emploi à la Direction de la Citadelle

Mme LA MAIRE : Le rapport n° 49 concernant la création de deux emplois et de recalibrage, enfin des questions de recalibrage d'emploi.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la création d'1 emploi d'animateur et d'1 emploi d'attaché au sein de la Direction de la Vie des Quartiers,
- se prononce favorablement sur le recalibrage de 2 emplois d'adjoint administratif en emploi de rédacteur, sur le recalibrage de 2 emplois de rédacteur en emploi d'attaché, sur le décalibrage d'1 emploi d'agent de maîtrise en emploi d'adjoint technique à la Direction de la Vie des Quartiers,
- se prononce favorablement sur le recalibrage d'1 emploi d'adjoint territorial du patrimoine en assistant de conservation au sein de la Direction de la Citadelle,
- adopte l'actualisation de la liste des emplois permanents pour tenir compte de l'ensemble de ces créations intervenant sur le budget principal,
- autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Ville de Besançon, dans le cadre de la législation en vigueur et en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

50 - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du Cœur de Ville de Besançon - Attribution d'une aide

Mme LA MAIRE : Rapport n° 50 concernant l'OPAH-RU et donc l'Habitat de Renouvellement Urbain et donc le Cœur de Ville de Besançon. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution de deux aides financières en faveur de la modernisation des logements privés du cœur de ville, pour un montant prévisionnel de 5 363 €, au titre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

51 - Précisions par rapport au lancement d'une opération de restauration immobilière (ORI)

Mme LA MAIRE : Le rapport n° 51 concernant l'ORI. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les actes afférents à la procédure de DUP ORI,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à lancer une enquête d'utilité publique dans le cadre de l'opération de restauration immobilière,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à saisir M. le Préfet afin qu'il diligente la procédure d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

52 - Crématorium de Besançon - Contrat de concession de service public - Groupe OGF - Rapport annuel 2023

Mme LA MAIRE : Concernant le contrat de concession de service groupe OGF, c'est une prise d'acte. Est-ce qu'il y a quelque chose ? Il n'y a rien.

Le Conseil Municipal prend acte du présent rapport relatif à la gestion et l'exploitation du Crématorium de Besançon par la Société OGF en 2023, dans le cadre du contrat de concession de service public confié par la Ville de Besançon à cette société.

53 - Casino de Besançon - Contrat de Concession de Service Public - Société Touristique et Thermale de la Mouillère – Rapport annuel 2023

Mme LA MAIRE : Rapport n° 53, là encore une prise d'acte. Une société Touristique et Thermale de la Mouillère, donc le rapport annuel. Pas de questions ? Merci.

Le Conseil Municipal prend acte du présent rapport relatif à la gestion et l'exploitation du Casino de Besançon par la Société Touristique et Thermale de la Mouillère dans le cadre de la Concession de Service Public confiée par la Ville de Besançon à cette société.

54 - Aménagement du territoire - Projet urbain Saint-Jacques Arsenal - Concession d'aménagement - Société Publique Locale Territoire 25 - Garantie de la Ville de Besançon auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Mmes Marie-Thérèse MICHEL (1) et Anne VIGNOT (1) et M. Nicolas BODIN (1) et Anthony POULIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Le rapport n° 54 concernant le projet Saint-Jacques, est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, je sou mets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la demande de garantie d'emprunt de la SPL Territoire 25,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la garantie d'emprunt, y compris la convention de garantie à intervenir avec la SPL Territoire 25 annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

55 - Aménagement du territoire - Projet urbain Grette-Brûlard-Polygones - Déclaration de projet portant sur l'intérêt général du projet

Mmes Marie-Thérèse MICHEL (1) et Anne VIGNOT (1) et M. Nicolas BODIN (1) et Anthony POULIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Rapport n° 55, le projet Grette-Brûlard.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant, à :

- approuver la déclaration de projet portant sur l'intérêt général du projet urbain Grette Brulard Polygones au terme de la procédure d'enquête publique,
- s'engager à prendre en compte l'étude d'impact et à mettre en œuvre les mesures d'évitement, de réduction et de compensations des effets négatifs du projet sur l'environnement et la santé humaine et les modalités d'accompagnement de suivi proposées,
- demander à la collectivité compétente Grand Besançon Métropole-CU l'approbation de la mise en compatibilité du PLU de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

56 - Projet Urbain Grette Brûlard Polygone - Cession d'un terrain au profit de la SPL Territoire 25

Mmes Marie-Thérèse MICHEL (1) et Anne VIGNOT (1) et M. Nicolas BODIN (1) et Anthony POULIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Le rapport n° 56 concernant la SPL Territoire 25 Grette-Brûlard.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur cette cession aux conditions mentionnées dans le rapport,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié correspondant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

57 - Projet des Lumières – Quartier Clairs Soleils - Espace Aimé Césaire - Acquisition de locaux pour créer un espace petite-enfance-parentalité et relocaliser la Médiathèque

Mme LA MAIRE : 57, créer un espace petite-enfance-parentalité.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur :
 - l'acquisition à la Foncière RU de locaux à usage commerciaux ou de services représentant une surface d'environ 678 m² dans un bâtiment cadastré section CO n° 166, ayant fait l'objet d'une division volumétrique contenant création de servitudes, selon les conditions énoncées dans le rapport,
 - la création d'une Association Syndicale Libre et ses statuts,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les actes nécessaires au projet de la Place des Lumières aux conditions financières sus évoquées :
 - acte d'acquisition des lots volumes 2, 4 et 6 sis au sein du bâtiment cadastré section CO n° 166 à la Foncière RU,
 - cahier des charges et acte de dépôt au rang des minutes du notaire dudit cahier des charges,
 - statuts de l'Association Syndicale Libre et acte de dépôt au rang des minutes du notaire desdits statuts.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

58 - Projet des Lumières – Quartier Clairs Soleils - Espace Aimé Césaire - Arrêt du coût prévisionnel définitif des travaux - Demandes de subventions

Mme LA MAIRE : Rapport 58 concernant les demandes de subventions pour le quartier Clairs Soleils pour le beau projet de la place des Lumières.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le programme de travaux et le montant du coût prévisionnel définitif des travaux,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès des partenaires ; et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, selon le plan de financement, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

59 - Echange de terrains avec MM. Dubuet-Péria

Mme LA MAIRE : Concernant Dubuet-Péria, donc l'échange de terrains.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'échange avec les conjoints Dubuet Péria aux conditions énoncées dans le rapport,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié correspondant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

60 - Cession d'un immeuble communal sis 33 rue Fabre au profit de la société SEDIA - Projet OFS - Désaffectation et déclassement du domaine public communal

Mmes Marie ETEVENARD (1), Anne VIGNOT (1) et Sylvie WANLIN (1) et MM. Hasni ALEM (2), Nicolas BODIN (1), Jamal-Eddine LOUHKIAR (1), Anthony POULIN (1), Gilles SPICHER (1) et André TERZO (1) , conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Concernant la société SEDIA avec le projet OFS.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- prend acte que la présente délibération annule et remplace celle du 7 mars 2019,
- constate la désaffectation de l'immeuble,
- prononce le déclassement de l'immeuble du domaine public communal,
- se prononce favorablement sur cette aliénation aux conditions énoncées dans le rapport,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié correspondant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 10

61 - Cession au profit de l'Organisme Foncier Solidaire du Grand Besançon (OFS) - Propriété bâtie 8 rue Bersot

Mmes Marie ETEVENARD (1) et Sylvie WANLIN (1) et MM. Hasni ALEM (2), Nicolas BODIN (1), Jamal-Eddine LOUHKIAR (1), Gilles SPICHER (1) et André TERZO (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Le rapport 61 concernant toujours l'OFS – Propriété bâtie au 8 rue Bersot.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur cette cession aux conditions mentionnées dans le rapport,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié correspondant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 8

62 - Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain de Planoise - Acquisition de volumes à Loge.GBM - 2, Avenue du Parc

Mmes Pascale BILLEREY (1), Marie ETEVENARD (1), Carine MICHEL (1), et MM. Abdel GHEZALI (1), Damien HUGUET (1), Yannick POUJET (1) et André TERZO (1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Rapport 62 concernant l'acquisition de volumes à Loge.GBM.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur cette acquisition aux conditions énoncées dans le rapport,
- se prononce favorablement sur la suppression de la servitude de passage piéton public grevant les coursives,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié correspondant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 7

63 - Vente de 18 logements sociaux (Neolia) situés au 7 rue Léon Tirode

Mme Aline CHASSAGNE (1), conseillère intéressée, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Concernant le rapport n° 63. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Des contre ? Donc je ne sais plus combien ça fait. Neuf contre. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Merci.

A la majorité des suffrages exprimés, 9 contre, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la vente de l'immeuble, propriété de Néolia, sis 7 rue Léon Tirode à Besançon, conformément aux dispositions de l'article L.443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 30

Contre : 9

Abstention : 0

Conseillère intéressée : 1

64 - Vente de 10 logements sociaux (Neolia) situés au 9A rue Stéphane Mallarmé

Mme Aline CHASSAGNE (1), conseillère intéressée, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Rapport 64 concernant la vente de logements sociaux. Toujours 9. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Merci.

A la majorité des suffrages exprimés, 9 contre, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la vente de l'immeuble, propriété de Néolia, sis 9A rue Stéphane Mallarmé à Besançon, conformément aux dispositions de l'article L.443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 30

Contre : 9

Abstention : 0

Conseillère intéressée : 1

65 - Instauration d'une servitude au profit d'Enedis sur la parcelle communale DZ 0202 rue Paul Pesty

Mme LA MAIRE : Le rapport 65 concernant une servitude au profit d'Enedis. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'octroi de la servitude au profit d'Enedis sur la parcelle communale DZ 0202 rue Paul Pesty à Besançon,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention et l'acte notarié nécessaires à la mise en place de cette servitude.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

66 - Instauration d'une servitude au profit d'Enedis sur la parcelle communale AH 0011 à Montfaucon

Mme LA MAIRE : Rapport 66, donc l'instauration d'une servitude au profit d'Enedis – Montfaucon. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'octroi de la servitude au profit d'Enedis sur la parcelle communale AH 0011 Sous les Vauzevins à Montfaucon,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention et l'acte notarié nécessaires à la mise en place de cette servitude.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

67 - Instauration d'une servitude au profit d'Enedis sur la parcelle communale BI 318

Mme Aline CHASSAGNE (1), conseillère intéressée, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Rapport 67, l'instauration donc d'une autre servitude. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'octroi de la servitude au profit d'Enedis sur la parcelle communale DZ 0202 rue Paul Pesty à Besançon,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention et l'acte notarié nécessaires à la mise en place de cette servitude.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillère intéressée : 1

68 - Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche Comté - Convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2025 pour la préservation et la mise en valeur de la biodiversité sur le territoire Bisontin

Mme LA MAIRE : Rapport 68, Conservatoire d'Espaces Naturels. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la conclusion d'une convention pluriannuelle d'objectif,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de programmation 2024,
- autorise le versement d'un montant de 4 642,90 €, correspondant au programme annuel 2024, la dépense étant prélevée sur la ligne 204.511.20421.00550.34000.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

69 - Conservatoire Botanique National de Franche Comté – Observatoire Régional des Invertébrés (CBNFC-ORI) - Convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2025 pour la préservation et la mise en valeur de la biodiversité sur le territoire Bisontin

Mmes Fabienne BRAUCHLI (1) et Lorine GAGLIOLLO (1), conseillères intéressées, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Le rapport n° 69 concernant le Conservatoire Botanique National. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2025 avec le Conservatoire Botanique National de Franche Comté – Observatoire Régional des Invertébrés (CBNFC-ORI),
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et les conventions annuelles d'application s'y rapportant,
- autorise le versement d'un montant de 7 742 € correspondant au programme annuel 2024 et financée sur la ligne budgétaire 204.511.20421.00550.34000.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillères intéressées : 2

70 - Plan écoles et crèches - Rénovation énergétique de la crèche Battant - Arrêt du coût prévisionnel définitif des travaux et signature d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Mme LA MAIRE : Le rapport 70, Plan écoles. La présentation, donc l'arrêt du coût prévisionnel définitif des travaux. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le programme de travaux et le montant du coût prévisionnel définitif des travaux,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès des partenaires ; et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, selon le plan de financement, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

71 - Plan écoles et crèches - Déconstruction et construction Ecole élémentaire Champagne et rénovation extension de Ecole maternelle Champagne - Choix du lauréat, attribution et signature du marché de maîtrise d'œuvre

MM Jean-Emmanuel LAFARGE (1) et Yannick POUJET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Rapport 71 concernant l'école élémentaire Champagne. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- choisit l'équipe représentée par le mandataire AACT+, comme lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour la déconstruction/construction d'une nouvelle école élémentaire Champagne et la rénovation/extension de l'école maternelle Champagne,
- attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour la déconstruction/construction d'une nouvelle école élémentaire Champagne et la rénovation/extension de l'école maternelle Champagne à l'équipe représentée par le mandataire AACT+ pour un montant d'honoraires de 1 413 000 € HT,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de l'Etat, de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), de l'Union Européenne, du Département du Doubs, de la Caisse d'Allocations Familiales et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

72 - Plan écoles et crèches - Réhabilitation Ecole élémentaire Paul Bert - Arrêt du coût prévisionnel définitif des travaux et signature d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre

M. Jean-Hugues ROUX (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Le rapport concernant l'école Paul Bert. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le programme de travaux et le montant du coût prévisionnel définitif des travaux,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant, d'un montant de 64 052,40 € TTC, au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation lourde de l'école élémentaire Paul BERT,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès des partenaires ; et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, selon le plan de financement, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

73 - Plan écoles et crèches - Déconstruction des bâtiments existants et construction d'une nouvelle crèche aux Orchamps - Arrêt du coût prévisionnel définitif des travaux et signature d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre - demande de subventions

Mme LA MAIRE : Ah j'ai oublié 73, la crèche des Orchamps. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le programme de travaux et le montant du coût prévisionnel définitif des travaux,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant, d'un montant de 54 248,40 € TTC, au marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération de déconstruction/reconstruction de la crèche des Orchamps,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès des partenaires ; et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, selon le plan de financement, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

74 - Vœu en faveur de la libération de Paul Watson, proposé par l'ensemble des groupes politiques de la Majorité municipale

Le dimanche 21 juillet 2024, à Nuuk au Groenland, Paul Watson est arrêté par la police danoise, à la suite d'un mandat d'arrêt international émis par le Japon il y a douze ans. Le 4 septembre, la Haute Cour du Groenland a décidé de prolonger sa détention jusqu'au 2 octobre prochain, avec le risque latent de son extradition.

Membre fondateur de Greenpeace, puis fondateur de Sea Shepherd en 1977, et dernièrement fondateur de la Captain Paul Watson Foundation, il a fait de sa vie une lutte permanente pour défendre les océans, la biodiversité marine et notamment la protection des cétacés. Son combat est aujourd'hui reconnu internationalement.

Au moment de son arrestation, il faisait escale à Nuuk avant de se diriger vers le nord de l'océan Pacifique, pour barrer la route du plus grand baleinier jamais construit dans l'histoire de la chasse

baleinière : le Kangei Maru. Le baleinier japonais inauguré en mai 2024 est un véritable navire-usine conçu pour capturer deux cents baleines d'ici la fin de l'année.

Par ses activités militantes, il dénonce l'attitude du Japon qui ne respecte pas la réglementation internationale. La chasse commerciale à la baleine est rendue officiellement illégale depuis le moratoire de la Commission baleinière internationale (CBI) de 1986. Le Japon, avec la Norvège et l'Islande, continuent à la pratiquer en exploitant une dérogation prévue à des fins scientifiques. Sauf qu'en 2014, la Cour internationale de justice a conclu dans une décision que « les permis spéciaux accordés par le Japon pour la mise à mort, la capture et le traitement des baleines (...) n'étaient pas destinés à des fins de recherche scientifique ». Depuis, le Japon s'est retiré de la Commission baleinière internationale pour reprendre de façon plus intensive la chasse à la baleine, mettant en péril la faune marine.

L'action de Paul Watson, à l'heure où la biodiversité est bouleversée et plus que jamais menacée par l'impact de l'être humain, est essentielle et doit être défendue.

Son action, c'est celle d'un militant qui agit face à l'impuissance de la communauté internationale à assurer de manière globale l'interdiction de la chasse à la baleine à des fins commerciales.

Son action, c'est celle d'un activiste dont les méthodes de désobéissance sont proportionnées compte tenu de l'opposition du Japon à se conformer à cette interdiction décidée à l'échelle mondiale.

Son action, c'est celle d'un lanceur d'alerte qui bataillent de façon totalement désintéressée et dans le strict intérêt public.

À la suite de son emprisonnement, Paul Watson a bénéficié d'un soutien de la société civile internationale. ONG, associations, collectivités, politiques, artistes, citoyennes et citoyens de la société civile se mobilisent pour réclamer sa libération. En France, plusieurs manifestations ont été organisées et une pétition a été lancée, pour dénoncer sa détention. À Besançon, son combat pour la défense de la condition animale et la préservation de la biodiversité résonne grandement, en raison de nos engagements communs en faveur de l'environnement et du climat depuis de nombreuses années déjà. Notre Ville a d'ailleurs eu l'honneur d'accueillir Paul Watson en décembre 2015 à l'occasion de la COP21, pour une conférence sur la défense des océans.

La France, en raison notamment de l'engagement récent du chef de l'État sur la question de la défense des océans, doit pleinement affirmer son soutien à l'égard de Paul Watson. Le président de la République a annoncé en février 2023 l'organisation de la 3ème Conférence des Nations unies sur les Océans, qui se déroulera à Nice en juin 2025. Cet événement international réunira des représentant·e-s de gouvernements et expert·e-s du milieu marin, qui s'engageront à intensifier les actions transformatrices pour protéger les océans. En vue de cette conférence, Emmanuel Macron souhaitait qu'un accord soit trouvé pour protéger

« L'océan comme bien commun de l'humanité ». Nous aspirons à ce que ses propos se concrétisent par des actes forts. Que la France pèse de tout son poids diplomatique pour faire libérer Paul Watson pourrait être de ceux-là. Il n'est pas envisageable pour la France de militer activement pour la protection des océans, si son principal défenseur reconnu mondialement n'est pas soutenu sans réserve.

Engagé en faveur de la condition animale, de la défense de la biodiversité et du climat, et également engagé de longue date en faveur des droits humains, le Conseil Municipal de Besançon apporte son soutien à Paul Watson, en dénonçant fermement son arrestation, et en appelant à sa libération.

Le Conseil Municipal de Besançon interpelle également le Gouvernement afin que :

- celui-ci réaffirme son soutien et s'engage à tout mettre en œuvre pour faire libérer Paul Watson,
- le Danemark n'extrade pas Paul Watson à destination du Japon, où il risque une lourde peine d'emprisonnement,
- l'engagement et les actions de Paul Watson ne soient pas criminalisés, étant donné leur caractère indispensable à nos sociétés.

Mme LA MAIRE : Le vœu en faveur de la libération de Paul Watson. Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ? Merci. La séance est levée. Je vous propose pour le public de se retirer et je vous propose de rester quelques instants, si vous en êtes d'accord, avec les élus. Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le vœu « en faveur de la libération de Paul Watson », proposé par l'ensemble des groupes politiques de la Majorité municipale.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 40 Contre : 0

Abstentions : 0

Conseiller intéressé : 0

La séance est levée à 21h37.

Le secrétaire de séance,

La Maire,

Jamal-Eddine LOUHKIAR
Conseiller Municipal

Anne VIGNOT
Présidente de Grand Besançon Métropole